Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

MINISTÈRE
DE LA CULTURE

cget
Commissariat
général
à l'égalité
des territoires

LES RENCONTRES NATIONALES CULTURE ET RURALITÉS 2018

ACTES

Vendredi 29 juin 2018
CGET, 20 avenue de Ségur
75007 Paris

#CultureRuralités

SOMMAIRE

MOTS D'INTRODUCTION par Stéphane COURGEON 2

OUVERTURE par Sophie DUVAL-HUWART, Directrice du Développement des Capacités des Territoires (DDCT) au Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) & Maryline LAPLACE, Cheffe du Service de Coordination des Politiques Culturelles et de l'Innovation (SCPCI) au Secrétariat Général du Ministère de la Culture 3

PRESENTATION de la plateforme « Territoires culturels » par Laurence MARTIN 7

INTRODUCTION « *CULTURE ET RURALITES* » : DEFINITION ET ENJEUX
par Claire DELFOSSE 11

Table ronde N°1 : LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET RURAL A l'ECHELLE NATIONALE ET EUROPENNE 17

Table ronde N°2 : **LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET RURAL A l'ECHELLE LOCALE ET REGIONALE** 37

PAROLE D'UN ARTISTE : « CULTURE ET RURALITES : QUEL APPORTS RECIPROQUES ? »
par Yannick JAULIN 51

PAROLE D'UN EXPERT : « CULTURE ET RURALITES : ENJEUX ET MODALITES »
par Bernard LATARJET 56

Table ronde N°3 : LES SPECIFICITES DE L'ACTION CUTLURELLE DANS LES TERRITOIRES RURAUX : PROJETS CULTURELS DE TERRITOIRE, ACTIONS HORS LES MURS ET ITINERANCE 63

Table ronde n°4 : DES LIEUX EN (R)EVOLUTION : LES DYNAMIQUES DE REINVENTION, MUTUALISATION ET DECLOISONNEMENT 78

PAROLE D'UN EXPERT EUROPEEN : David LAMB, représentant du Réseau européen de développement rural (REDR) 88

SYNTHESE PAR UN GRAND TEMOIN : Julien PREAU, observateur des politiques culturelles territoriales 91

MOTS D'INTRODUCTION PAR STEPHANE COURGEON

Journaliste et animateur

Stéphane COURGEON.- Bonjour à toutes et à tous.

Pourquoi associe-t-on si souvent la culture à la ville ? Sans doute, évidemment parce qu'elle concentre une très grande offre de services en la matière mais, pourtant, la culture est devenue un champ de réflexion, d'action, pour les territoires ruraux et ceci est provoqué par des tendances de fond que je ne citerai pas toutes. En tout cas, elles modifient le paysage rural. Par exemple, il y a l'arrivée de néo-ruraux avec des exigences en termes de services et dont la culture fait partie. Il y a aussi la nécessité pour valoriser les territoires de mettre en avant leur dynamisme et leur attractivité.

L'ambition de ces rencontres, co-organisées par les Ministères de la Culture et de la Cohésion des Territoires, en partenariat avec le Réseau Rural National, c'est de donner justement une visibilité nationale à ces projets culturels dans les territoires ruraux, car non, la culture n'a pas déserté les campagnes. Qu'ils soient artistes, responsables de structures culturelles, chercheurs, acteurs publics ou privés, ceux qui vont partager avec nous leurs expériences vont nous démontrer aujourd'hui à quel point les territoires ruraux représentent un formidable potentiel d'expérimentation, d'innovation, de développement économique et social en matière de culture. Ils vont nous montrer à quel point les territoires ruraux sont aussi des territoires culturels. Bref, aujourd'hui, on vous invite à une journée de connaissance et de la reconnaissance.

Ce sera aussi sans doute une journée de questionnement car vous aurez la parole très largement au cours des quatre séquences programmées aujourd'hui. Mais, pour ouvrir ces rencontres, je vais d'abord donner la parole à Sophie Duval-Huwart, Directrice du Développement des Capacités des Territoires (DDCT) au Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET).

OUVERTURE PAR SOPHIE DUVAL-HUWART,

Directrice du Développement des Capacités des Territoires (DDCT) au Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET)

& MARYLINE LAPLACE,

Cheffe du Service de Coordination des Politiques Culturelles et de l'Innovation (SCPCI) au Secrétariat Général du Ministère de la Culture

Sophie DUVAL-HUWART.- Bonjour à tous. Bienvenue dans ce bel amphithéâtre qui est celui des services du Premier ministre mais qui est pour aujourd'hui le vôtre. Et bienvenue dans cette maison qui nous accueille, nous le CGET, qui est la maison des territoires. Nous sommes très heureux de vous avoir aujourd'hui avec nous pour cette belle journée, et sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur, et j'y reviendrai tout à l'heure : culture et territoires ruraux. Je voudrais évidemment remercier le Ministère de la Culture et de la Communication pour cette co-organisation vraiment efficace et s'agissant de ce travail engagé à la suite des travaux qui ont été conduits par le gouvernement dans le cadre de la Conférence Nationale des Territoires.

C'est un chantier qui est encore devant nous. Ces premières rencontres, aujourd'hui, sont la première brique d'une politique que nous devons construire, renforcer, améliorer. J'espère que tous les échanges de la journée permettront de construire ensemble des propositions concrètes à faire remonter et nous permettront de continuer à avancer sur ces sujets. Je voudrais aussi remercier le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour sa contribution et sa participation, et évidemment le Réseau Rural National qui est un partenaire privilégié du CGET et avec qui nous travaillons quotidiennement.

Sans anticiper sur les propos de Mme Delfosse, qui interviendra tout à l'heure en introduction, et qui vous présentera bien mieux que je ne pourrais le faire les enjeux historiques et sociologiques derrière ces notions de culture et de ruralité, je voudrais juste faire un retour sur une petite anecdote personnelle. C'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur et qui m'a suivi pendant toute ma vie professionnelle : j'ai commencé ma vie professionnelle comme cheffe du bureau du spectacle vivant à la ville de Paris. Je gérais un budget dont je sais que beaucoup de collectivités rurales peuvent être extrêmement jalouses, puisque j'avais à l'époque, il y a dix ans, quatre-vingt millions d'euros de subventions pour financer des actions culturelles dans le spectacle vivant ! J'avais la tutelle du théâtre de la Ville, la tutelle du théâtre du Châtelet, etc. Dans le même temps, et aussi pour des raisons personnelles, je suis très impliquée dans le Perche, territoire rural d'Eure-et-Loir. Je suis membre d'une association organisatrice d'un festival de chansons. Nous l'avons mis en place en 2014, au moment où

beaucoup de collectivités locales avaient baissé leur budget culturel à la suite des difficultés que l'on connaît à propos des subventions.

J'ai bien vu la différence en matière de culture entre des métropoles qui ont de l'argent et qui peuvent se permettre de développer des actions et des territoires ruraux qui, sans le soutien des collectivités locales et des subventions, ont beaucoup de mal, et même avec ce soutien, ont du mal à développer des actions culturelles.

Quand on parle de culture, et ce sera probablement l'objet des échanges d'aujourd'hui, il y a plusieurs réalités : la culture est un mot unique qui recouvre un champ extrêmement vaste. Il y a la question du patrimoine qui, aujourd'hui, est mise en valeur. En tout cas l'actualité du gouvernement, avec la mission sur le patrimoine que le Président de la République a confiée à Stéphane Bern, c'est un enjeu essentiel. Car on sait que l'une des clés pour nos territoires ruraux, c'est l'attractivité. On sait que le patrimoine en est une. On sait que la rénovation de notre patrimoine permet de développer le tourisme, qu'elle permet aussi de renforcer l'attractivité de nos territoires. C'est un enjeu fondamental. Mais la culture, ce n'est pas que cela, c'est aussi le spectacle vivant dont on sait les difficultés de financement, dont on sait aussi l'impact extrêmement important des collectivités et leur rôle, notamment dans les territoires ruraux. Il n'y a qu'à Paris que l'on peut avoir un théâtre privé comme on l'a. Et, malheureusement, dans les autres collectivités et en particulier dans les territoires ruraux, quand on veut faire du spectacle vivant, il faut des subventions. Néanmoins il y a eu de très beaux succès. Je pense en particulier au festival des arts de la rue d'Aurillac qui s'est imposé comme un moment incontournable de la fin du mois d'août et qui est la preuve que, quand une collectivité s'implique, un festival peut prendre et devenir une référence nationale dans un endroit qui est aussi difficile d'accès que peut l'être Aurillac. Notre Ministre de la Cohésion des Territoires le sait parfaitement et parle très souvent de ce festival comme étant une référence de ce qu'on peut faire en matière de culture et d'attractivité pour les territoires ruraux.

Le dernier enjeu que l'on va évoquer aujourd'hui, ce sont certainement toutes les questions autour de la lecture et des savoirs culturels, toute la diffusion de cette culture, à la fois dans les bibliothèques, dans les médiathèques, mais aussi dans les écoles et la manière dont on peut donner accès aussi à la population aux savoirs culturels.

L'ordre du jour est particulièrement riche. Je vous remercie pour votre participation et je suis sûre que nous aurons des échanges très riches et fructueux. Merci beaucoup.

(*Applaudissements)*

Stéphane COURGEON.- Je laisse la parole à Madame Maryline Laplace, Cheffe du Service de Coordination des Politiques Culturelles et de l'Innovation du Secrétariat Général du Ministère de la Culture.

Maryline LAPLACE.- Bonjour à tous. Je suis très heureuse de vous voir aussi nombreux dans cette salle, et surtout de constater que vous vous êtes mobilisés dans toute votre diversité. Je retrouve avec plaisir des visages du monde de l'agriculture puisque c'est le monde d'où je viens profondément, car je suis une petite fille de paysans savoyards. Et puis je suis ingénieure agronome de formation. Je salue tous les collègues et amis de l'agriculture. Je suis très heureuse aussi de voir, bien évidemment, tous les collègues des Directions Régionales et des Directions d'Administration Centrale du Ministère, et tout ce réseau d'acteurs culturels, de partenaires culturels avec lesquels nous travaillons.

Pourquoi a-t-on voulu faire ce séminaire ?

L'imaginaire du monde rural a changé. Et il ne cesse de se transformer. Comme le reste de la planète, il s'urbanise. Les médias sociaux créent de nouvelles fraternités qui permettent de réduire l'isolement géographique, tout en fragmentant les liens de proximité et, peut-être, les solidarités traditionnelles du monde rural.

Parallèlement, dans la course à la métropolisation, les urbains aspirent à se ressourcer dans un environnement naturel, voire à s'inventer un mode de vie loin de la pression permanente de la ville.

Les aînés retraités la fuient cette ville justement, à la recherche parfois de leurs racines paysannes perdues. Ceux qui ont atteint le très grand âge, au contraire, recherchent les centre-bourgs ou les petites et moyennes villes.

Les citadins consomment de plus en plus de paysages pendant leurs loisirs. Ce matin, dans le métro, sur la ligne 12 face à moi, ligne 12 bondée, il y avait un jeune homme avec un t-shirt qui disait : « Le roi des forêts ». Je ris mais c'est triste, c'est triste pour nous, nous les pauvres urbains sous la terre.

Donc oui, les citadins consomment de plus en plus de paysages pendant leurs loisirs tandis qu'une nouvelle sensibilité aux responsabilités environnementales, au bio, à la permaculture, à la sensibilité animale, s'engage dans de nouvelles aventures.

Ce choc des valeurs, entre ancien et nouveau monde, crée en même temps de nouvelles frustrations. A l'image de ses sols délaissés que l'agriculture juge impropre à la culture, le sentiment de relégation s'installe dans la ruralité comme une forme de ségrégation culturelle.

Françoise Nyssen, vous l'avez entendue, a comme priorité de lutter contre toutes les ségrégations culturelles. Et comme c'est toujours mieux de lutter pour et non pas de lutter contre, elle lutte aussi pour l'émancipation culturelle. Et le rural, comme Mme Duval-Huwart l'a très bien dit, c'est tout cela. Cela peut être la solitude, la relégation, mais aussi une source d'inspiration pour des artistes depuis toujours et aussi un lieu d'émancipation. J'en termine avec cela.

C'est sur les territoires ruraux que les aventures culturelles peuvent le mieux expérimenter le partage de savoirs et d'expériences sensibles au-delà du secteur de l'art et de la culture. Il s'agit donc d'expériences qui associent en transversalité d'autres dimensions de la vie des gens, des expériences qui vont croiser art et culture avec environnement, santé, bonne nourriture, agriculture, paysage, tourisme, architecture. Autant d'innovations et d'expérimentations pour permettre l'expression et le partage, j'ose le mot, de la diversité des identités culturelles. L'émancipation et la contribution au « vivre ensemble ». Bref, pour favoriser l'objectif que Françoise Nyssen poursuit : la participation à la vie culturelle à laquelle nous invitent, et là aussi je veux terminer avec ces mots : les droits culturels. Je pense que nous aurons l'occasion d'y revenir.

Aujourd'hui, on veut valoriser et mettre en réseau. Le réseau, il est déjà là. Et je crois que la valorisation ou le début commence avec une présentation d'une plateforme. Je remercie infiniment mon équipe, Laurence Martin, Emilie Nicolas qui est en régie, Ariane Salmet et tous ceux qui se sont mobilisés aux côtés de l'équipe de Sophie Duval-Huwart. Merci beaucoup.

(*Applaudissements)*

Stéphane COURGEON.- Merci à Maryline Laplace et à Sophie Duval Huwart. Vous pouvez rester à mes côtés puisque vous interviendrez dans la première table ronde.

Effectivement, focus maintenant sur cette plateforme participative des projets culturels en milieu rural. Vous en avez sans doute entendu parler, en tout cas vous avez été sollicités pour y déposer vos projets. Elle a pour objectif, d'ailleurs comme cette journée, d'offrir une visibilité nationale aux projets culturels dans les territoires ruraux et puis d'alimenter une base de données relative à ces projets à des fins autant d'observation que de valorisation mais, surtout, de valoriser la mise en réseau de ses acteurs comme on le fait aujourd'hui.

Présentation de cette plateforme avec vous, Laurence Martin, Chargée de Mission du Développement Culturel en Monde Rural au Secrétariat Général du Ministère de la Culture.

PRESENTATION DE LA PLATEFORME « TERRITOIRES CULTURELS » PAR LAURENCE MARTIN

Chargée de mission Développement culturel en monde rural au département de l'éducation et du développement artistiques et culturels au Secrétariat général du Ministère de la Culture.

Laurence MARTIN.- Bonjour à tous. Nous avons effectivement souhaité, pour ces rencontres nationales « Culture et Ruralités », vous présenter la plateforme participative « Territoires culturels » que nous avons initiée pour ces rencontres. En deux mots je rappelle les objectifs de cette plateforme participative :

Connaître, faire connaître, faire reconnaître les projets culturels en milieu rural et, cela a été dit déjà à plusieurs reprises et cela reviendra sans doute comme un leitmotiv, favoriser la mise en réseau entre les acteurs de la culture et du monde rural.

Avant de lancer la présentation, quelques mots sur la conception et la réalisation de cette plateforme. Il convient d'abord de rappeler que c'est un projet à la fois modeste et ambitieux, ambitieux dans son objectif, modeste dans ses moyens. C'est une idée née dans le cadre du premier comité de pilotage qui a eu lieu le 22 février. Je reviens sur la démarche de ces rencontres qui est la même que celle de cette plateforme. Nous avons, avec le CGET, souhaité une démarche de co-construction avec l'ensemble des acteurs de la culture en monde rural et, pour cela, nous avons mis en place un comité de pilotage avec cinq collèges : le collège interministériel, avec évidemment et outre le Ministère de la Culture et le Ministère de la Cohésion des Territoires, le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, le Ministère de l'Education Nationale ; nous avons eu un deuxième collège avec les associations des Collectivités Territoriales, qui s'est fortement mobilisé.

Un troisième collège a réuni les fédérations associatives et nous savons tous à quel point la culture dans le monde rural existe par et grâce aux associations.

Un quatrième collège avec les Directions Générales du Ministère de la Culture, la Direction Générale des Patrimoines, la Direction Générale de la Création Artistique, la Direction Générale des Médias et des Industries Culturelles, la Direction Générale de la Langue Française et des Langues de France et le CNC.

Un cinquième collège avec les conseillers Action Culturelle et Territoriale des DRAC qui, vous le savez, sur le terrain, mettent en œuvre cette politique de développement culturel au plus près des territoires.

Cette plateforme est née dans le cadre du premier comité de pilotage. Comme quoi on ne prévoit pas toujours tout et c'est justement cette dynamique qui permet d'avoir des idées nouvelles. L'idée était de créer une dimension 2.0 à ces rencontres : une dimension à la fois participative et numérique et aussi une pérennité. Se rassembler, c'est bien, mais on se dit toujours : qu'est-ce qu'il en reste ? Cette idée de créer une ressource en ligne et accessible à tous nous a parue extrêmement importante.

Cette plateforme dont vous voyez l'url abrégé, www.culture.gouv.fr/territoires-culturels, était jusqu'à hier en « back office » comme on dit en bon français. Elle devrait être accessible à tous à partir de lundi. Et c'est bien l'idée. C'est une plateforme conçue dans le cadre du comité de pilotage avec les acteurs. On l'a voulue la plus simple possible et avec un formulaire qui ne prend pas plus de cinq minutes. Tous ceux qui l'ont alimentée, je les remercie car vous êtes nombreux dans cette salle à l'avoir fait. Ils peuvent dire que ce n'est pas compliqué de valoriser un projet sur cette plateforme avec la technologie wemap, cela permet de l'utiliser.

Une plateforme que nous avons réalisée dans un temps un peu record, en quatre mois et avec les moyens du bord, en interne. On l'a réalisée il y a quelques jours.

Démonstration à l'écran :

Vous voyez en haut à droite 284 lieux. Aujourd'hui, on en est à plus de 300. On peut dire que c'est un pari réussi. On ne savait pas comment les acteurs allaient s'emparer de cette plateforme lorsque nous l'avons lancée.

On a fait une capture d'écran pour éviter les pièges du direct avec Internet. Vous voyez des projets, en France, en métropole, dans les Dom aussi. C'est cette diversité que l'on voit tout de suite avec une diversité d'acteurs.

Diapo suivante. On a fait un focus, et je tiens à remercier Mme Émilie Nicolas qui est en régie, puisque l'ensemble de cette présentation n'existerait pas si elle n'y avait pas contribué très activement. Nous avons voulu faire un focus sur les Hauts-de-France pour compenser le fait que cette région n'était pas représentée dans les projets de cette journée. C'est toujours un peu un regret de ne pas pouvoir représenter toutes les régions. Mais vous savez bien que c'est un exercice difficile que celui de représenter tous les domaines artistiques, toutes les régions, tous les acteurs. Ici il y a un mélange entre Hauts-de-France et Normandie. On voit tout de suite différents types d'acteurs qui apparaissent : Ligue de l'Enseignement, Foyers Ruraux, Brasseries d'Art qui est une structure culturelle.

Si on fait un focus sur un projet : vous voyez la Fédération Bi-départementale des Foyers Ruraux Somme et Aisne. Donc on voit à la fois les domaines, livre et lecture, mais aussi le type d'acteurs, structures culturelles et puis on voit ensuite les différents champs, le titre du projet. Ici ce sont les rencontres itinérantes du conte. La date de création a été mal renseignée visiblement. Il s'agit d'un projet récurrent. L'échelle du projet est départementale. Nous avons

tenu à avoir ce champ. C'est important de savoir si c'est local, départemental, interrégional, national… Et puis apparaissent les coordonnées afin de favoriser la mise en réseau des acteurs.

Un autre focus : un hommage à nos amis de Guadeloupe et de Martinique. Mme Sacarabany est dans la salle et interviendra tout à l'heure. Une grande diversité d'appropriation sur tout le territoire dont nous sommes très heureux.

Ici c'est pour vous donner une idée des différents tags, en français des champs, avec tous les domaines évidemment artistiques. Nous avons essayé de créer à la fois des champs un peu hybrides, par exemple la catégorie « environnement, paysages et jardins » qui nous semblait importante pour le développement culturel dans le monde rural. La DGLF a évidemment insisté, et elle a eu raison, pour qu'il y ait la rubrique « langues ». On sait bien que la question des langues régionales est une question importante dans les territoires ruraux.

Et puis les types de structures. Là aussi, on a essayé de représenter toute cette diversité des acteurs : bien sûr, les structures culturelles, les associations d'éducation populaire, les associations de solidarité, les collectivités territoriales, les parcs naturels régionaux qui sont un réseau très important en milieu rural, comme vous le savez. Il y a également le champ de l'entreprise, comités d'entreprises, les commerces culturels, les librairies, etc. Il y a aussi les groupes d'actions locales parce que, dans le cadre de ce partenariat avec Réseau Rural National, on avait aussi envie d'observer. Car cette plateforme est aussi une plateforme d'observation pour nous. Elle nous permet de repérer les acteurs qui se revendiquent comme acteurs de la culture dans le monde rural.

Puis il y a les acteurs agricoles et les acteurs éducatifs bien évidemment. On a aussi une rubrique « Autres ». On se dit toujours qu'il faut penser à ce à quoi on n'a pas pensé.

Quand on clique sur « structure culturelle » on voit les différents types de structures culturelles qui peuvent apparaître, comme les compagnies, conservatoires, etc.

Wemap, cela vous permet autour de son symbole, de dire que vous aimez, épinglez, partagez, toutes ces choses.

On a tapé l'entrée « association d'éducation populaire ». En fait, on a fait un petit classement en termes d'occurrences. En types d'acteurs, les premiers acteurs sont les structures culturelles. Deuxième occurrence : les associations d'éducation populaire avec 88 lieux.

Avec cette diversité, ligue de l'enseignement, UFCV, foyers ruraux… Ici, Un focus sur les foyers ruraux pour voir comment cela fait quand on va plus loin. Mais c'est une plateforme qui donne toujours envie d'aller plus loin.

Bientôt les visuels seront en ligne. Nous n'avions pas réglé le problème technique jusqu'alors mais on vous invite à télécharger des visuels dans le formulaire et après cela permet d'avoir une plateforme plus attractive.

Les collectivités territoriales, donc 20 types de lieux. On voit l'importance des PETR-Pays, conseil départemental, bibliothèque départementale du Lot, mairie… Communautés de communes, c'est une belle représentativité qui apparaît. Focus sur une commune.

On a aussi une rubrique sur les partenaires financiers. Là, par exemple, pour ce projet, le Centre Culturel Ephémère de Grandchamp, on voit que le partenaire financier est la mairie. Dans d'autres cas, il y a quand même plus de monde et cela donne aussi une idée de qui finance la culture dans les territoires ruraux.

Ici, c'est une entrée thématique « musiques et spectacles vivants ». Je vous laisse regarder qui intervient.

Là on a fait une entrée « Patrimoine matériel et immatériel ». C'est aussi intéressant de voir la question des inventaires etc.

Un focus sur un parc naturel régional.

Dernier exemple : il était intéressant de voir des projets interrégionaux. Vous voyez qu'il y a de nombreux partenaires financiers.

Un exemple à propos d'autres acteurs, et évidemment ce sont des acteurs de la culture dans le monde rural : un comité départemental du tourisme de l'Aube.

Il y avait un remerciement. Et maintenant ça lance quelques images de la plateforme.

Je vous invite à faire connaître cette plateforme, à l'utiliser. Vous en êtes, comme nous, les bénéficiaires. Mettez-là en bas de vos courriels, que sais-je… Enfin, faites-la connaître ! Je vous rappelle la mise en ligne ce prochain lundi. Merci à tous.

(Applaudissements.)

INTRODUCTION « CULTURE ET RURALITES » : DEFINITION ET ENJEUX PAR CLAIRE DELFOSSE

Professeur de géographie à l'université de Lyon 2 et Directrice du Laboratoire d'Etudes Rurales

Stéphane COURGEON.- Pour introduire ces rencontres, je vais maintenant laisser la parole à Claire Delfosse qui va nous rejoindre. Elle est professeur de géographie à l'Université Lyon 2. Elle dirige aussi le laboratoire d'études rurales depuis 6 ans. Elle a, notamment comme axe de recherche, la culture et le développement rural. Elle a publié plusieurs articles et numéros spéciaux de revues sur la culture en milieu rural. Elle est aussi chargée de l'évaluation de la politique de convention et d'éducation, aux arts et à la culture, en faveur des territoires ruraux prioritaires, mise en place par la DRAC Auvergne Rhône-Alpes. Vous allez nous proposer un éclairage sur les définitions et les enjeux actuels de la culture en milieu rural. Une bonne introduction donc à toutes les discussions et les échanges que nous aurons ensuite.

Claire DELFOSSE.- Merci beaucoup. Je voulais remercier les organisateurs de m'avoir invitée. Je suis un peu émue de parler devant une grande salle, ce qui me change des amphis.

Quelques petits éléments d'introduction : quand on parle de culture en milieu rural, on est souvent dans des contrastes, voire des oppositions. On va opposer désert culturel/ foisonnement culturel, culture amateur/culture professionnelle, culture associée à un monde rural plutôt nostalgique, rêvé, opposé à un monde rural comme un espace de la modernité et de l'innovation où tout est permis en matière de création culturelle.

J'observe qu'on a une ruralité complexe et que la culture, c'est un maillage, un réseau de lieux, d'acteurs et de politiques.

Je vais vous présenter en deux mots ce que peut être la ruralité, ensuite les lieux et les temporalités de la culture en milieu rural, combien cette culture est portée par une multiplicité d'acteurs, et comment on ne peut penser la culture en milieu rural sans penser les liens entre la ville et la campagne. Et enfin je dirai deux mots sur la gouvernance. J'ai un temps très court. Je vais être très rapide et sûrement très caricaturale. Je pourrai répondre à vos questions si vous le souhaitez ensuite.

La ruralité, c'est quelque chose qui est difficile à définir dans une société fortement urbanisée. On n'est plus dans des oppositions comme on pouvait l'être au début du XXème siècle. Cette ruralité, elle est aussi renouvelée, renouvelée par les mouvements de populations. Ces mouvements de population ne sont plus comme ils pouvaient l'être. C'est à dire : on quitte le rural pour la ville. Aujourd'hui on a des allers-retours constants entre la ville et la campagne. Vous l'avez signalé tout à l'heure. À la retraite, on va à la campagne. Et puis quand on est

vraiment trop vieux, on retourne dans la petite ville. Ces allers-retours, au cours de la vie, pour faire des études, revenir avec des enfants jeunes, et éventuellement repartir, font qu'on a des liens très forts et une évolution. On a aussi des difficultés d'opposer, l'inutilité d'une certaine façon d'opposer rural et urbain, ruralité et urbanité.

Cette ruralité est renouvelée, mais elle est aussi revendiquée. Des acteurs qui vont habiter, ou qui vivent, ou qui travaillent en milieu rural et qui revendiquent cette appartenance. Elle est vécue. Mais le rural, ou la ruralité, ce sont des modes de vie qui ne sont pas uniformes. Suivant les lieux où l'on habite, suivant sa classe sociale, suivant aussi ses origines.

Cette ruralité est diverse. Elle est diverse par la proximité ou l'éloignement à la ville, par le type de ville, de la métropole à la petite ville, on a des maillages urbains très différents. Elle est diverse par les dynamiques démographiques, des espaces ruraux attractifs en termes démographiques et des espaces ruraux qui le sont moins. Elle est aussi diverse par les orientations socio-économiques bien entendu et au regard de la pauvreté. Elle l'est aussi tout simplement parce qu'on a des conditions de relief et de climat qui sont différentes. Et, ne l'oublions pas, l'espace rural est un espace de faible densité dans lequel on doit bouger. Donc les conditions de relief et de climat sont à prendre en compte.

Pour les lieux, s'agissant d'étendre la culture en milieu rural : quand on parle de culture en milieu rural, on note tout de suite qu'on a des lieux culturels mais qu'ils sont sûrement moins nombreux, peut-être moins lisibles que les lieux culturels que l'on peut trouver dans les grandes métropoles. Ils sont certes peu nombreux mais originaux.

Peu d'équipements mais un maillage important de bibliothèques, de médiathèques, de lieux patrimoniaux, ne l'oublions pas, et de musées patrimoniaux, écomusées, musées de sociétés, qui sont labélisés. On a aussi en milieu rural des équipements labellisés, des lieux labélisés comme des SMAC rurales, des centres de théâtre ruraux, des centres d'art contemporain. Donc ils ne sont pas absents. Ce qui caractérise ces lieux, c'est souvent l'idée de multi-services culturels. Dans l'ancienne DATAR, on parlait beaucoup de multi-services en milieu rural. Dans le domaine culturel, on peut aussi évoquer cela : des médiathèques qui sont des lieux de diffusion, qui ont un petit auditorium, qui font des expositions, qui sont des lieux de diffusion du théâtre par exemple. Donc on est bien dans cette idée de multi-services.

Au-delà même du multi-services, émergent aujourd'hui ce qu'on appelle les tiers lieux. On l'associe plutôt au numérique. Mais je dirais plutôt qu'il s'agit de lieux d'innovation et de croisement de disciplines : des bibliothèques qui veulent être créés dans certains espaces mais dans lesquelles on pourrait aussi avoir des actions en matière d'insertion professionnelle ou justement de télétravail. On est bien aussi aujourd'hui dans une réflexion en termes d'innovation et à propos de ces lieux culturels.

Au-delà des lieux, il y a l'émergence de pôles culturels que l'on pourrait qualifier de multi fonctionnels et innovants : des lieux où on va regrouper des acteurs culturels mais aussi des

acteurs de la recherche en matière d'agriculture ou sur l'écologie, ou sur la mobilité, ou encore des ressourceries. On voit émerger dans certains espaces ruraux ces pôles où se concentrent innovation, services et création.

Autre caractéristique un peu forte du rural : l'itinérance. On l'a vu par les expériences montrées tout à l'heure sur la plateforme. C'est une itinérance qui est ancienne. Elle a déjà existé s'agissant des troupes de théâtre. On pense à Molière par exemple. L'itinérance théâtrale donc, le cirque, mais aussi le cinéma, dès son apparition, allant dans les salles des fêtes ou dans les mairies dès l'entre-deux guerres. Cette itinérance, aujourd'hui, prend de nouvelles formes. On l'a bien vu aussi sur le tableau de la plateforme tout à l'heure. Le théâtre avec une yourte, du cinéma dans des salles de cinéma gonflables, donc de nouvelles formes qui sont revendiquées par les acteurs et par les artistes comme une nouvelle façon d'aller à la rencontre, une autre façon d'aller à la rencontre du public. On pourrait appeler cela carrément : la création chez l'habitant.

Cette itinérance, elle peut être recherchée aussi par les collectivités territoriales. Une école de musique, par exemple, dont les cours sont dispensés dans différentes communes pour que tout le monde ait accès à la culture et à ce service.

On pourrait dire aussi que la culture en milieu rural, ce sont des temporalités particulières. Ce sont des temporalités qui sont liées aux formes que prennent les activités culturelles, l'importance des fêtes, des fêtes « agriculturelles » ou des fêtes permettant le lien ville-campagne par exemple, des festivals nombreux en milieu rural, et qui se sont développés depuis longtemps, qui ont des ampleurs très différentes. Cela va des « Vieilles Charrues » au petit festival pour faire du lien au sein d'une intercommunalité.

Mais ce sont aussi des temporalités qui sont liées aux saisons. On a parlé de l'importance du tourisme. Et beaucoup de festivals sont liés à une activité touristique en milieu rural, mais pas seulement. Ces activités sont aussi liées aux saisons car, justement, on est en milieu rural et qu'il y a des questions de mobilité et de lieux de diffusion, lieux qui ne sont pas forcément des lieux culturels en soi. Lieu de diffusion, ce sont une place, une grange pour des fermes etc. Et ces lieux, l'hiver parfois, ne sont pas chauffés ou inaptes à la diffusion. On a aussi un lien aux saisons. Je pense, par exemple, à une compagnie en Rhône-Alpes qui travaille sous un chapiteau en milieu rural pendant six mois et est à Lyon les autres six mois.

Donc la saisonnalité, c'est aussi une saisonnalité liée aux déplacements. Ne l'oublions pas : espace rural, espace de faible densité où il faut se déplacer et où les déplacements sont plus ou moins longs et plus ou moins difficiles. Par exemple, selon que nous sommes en montagne et en hiver. Peut-être qu'on se déplace moins l'hiver ? Je n'en sais rien. Ou alors c'est plus difficile…

Et puis des temporalités différentes, ou particulières aussi, liées au temps de déplacement. Il faut aller vers la culture. J'évoque les temps de déplacement à la fois du public ou des

habitants, mais aussi des acteurs culturels, des animateurs culturels. Et, quand on monte un projet, il y a toujours aujourd'hui l'idée que cela prend du temps d'aller d'un lieu à l'autre, de faire de l'animation et du temps qui doit être aussi rémunéré quand ce sont des artistes que l'on fait intervenir.

Et puis, la temporalité particulière, c'est aussi peut-être les représentations que l'on a de ces cultures rurales et l'attachement au passé parfois, ou en tout cas via le patrimoine, il ne faut pas l'oublier non plus. C'est l'importance attachée au patrimoine qui peut être support de création et qui ne doit pas être enfermée non plus dans un passé nostalgique. Mais je pense que, dans les temporalités, il faut aussi l'évoquer.

La culture en milieu rural, c'est aussi des acteurs divers et dynamiques, avec l'importance des initiatives privées : celle des habitants, permanents, non permanents, des nouveaux, des anciens, ce que l'on appelle les partis-revenus, et qui souhaitent avoir accès à la culture et qui, parfois, n'ont pas d'équipements culturels en face et vont le créer eux-mêmes. Je pense, par exemple, à une personne qui crée une salle de diffusion de musique dans la Drôme car cela n'existe pas. C'est son envie. Et il va créer sa propre structure culturelle. Ce sont aussi des habitants qui sont des praticiens et donc ils vont avoir des besoins, des envies, en termes de services.

Parmi ces acteurs, bien entendu, il y a des artistes. Ce sont de nouveaux acteurs de la culture en milieu rural. J'exagère en disant cela, mais ils sont de plus en plus nombreux à intervenir dans le milieu rural. Ces artistes viennent dans les espaces ruraux pour vivre comme tout le monde, comme une bonne partie de la population, imaginant que la qualité de vie est meilleure ou alors ayant de l'immobilier moins cher pour pouvoir créer. Je pense par exemple à des sculpteurs. L'immobilier est moins cher. Ils viennent donc y vivre et parfois seulement y vivre tout en continuant à créer en ville. Mais il y a aussi ceux qui viennent vivre et créer, ou ceux qui viennent créer, ou encore ceux qui créent… Enfin on a des artistes individuels, des collectifs d'artistes, voire des collectifs d'artistes qui vont créer des sortes d'entreprises de services pour artistes citadins et en leur créant des lieux de répétition, en offrant ou en louant des lieux de création, de répétition etc. Donc, toute une dynamique. Parmi ces artistes, il ne faut pas oublier les artisans d'art qui sont aussi très nombreux en milieu rural.

L'attractivité du milieu rural va faire qu'on a aussi des personnes qui vont vouloir s'installer à la campagne et créer leur activité. Ils le font souvent en abandonnant un autre métier pour créer une activité culturelle ou para-culturelle. Je pense, par exemple, à des libraires qui s'installent, des maisons d'édition, des bars culturels, des restaurants culturels. Sans oublier ce qu'on appelle des TPE c'est à dire ces personnes qui s'installent en milieu rural qui veulent y créer leur emploi et qui vont être multifonctionnels. Comme on avait pluriactif, ce qui est une caractéristique du rural ancien. En faisant une analyse des TPE existants en milieu rural, on se rend compte que beaucoup ont un volet culturel. Cela va aussi poser question à propos

des ressources et de l'aide à ces acteurs ou à ces créateurs qui en ont souvent besoin, sont souvent fragiles. Tout cela pose aussi des questions en termes de transmission, que ce soit des habitants privés qui créent leurs propres structures, ces TPE. Mais quid une fois que l'individu part à la retraite ou arrête son activité ?

Dans le milieu rural, parmi les acteurs, il y a bien sûr le milieu associatif qui est un acteur fondamental de la culture. Il y a un milieu associatif très diversifié, avec des associations qui remplissent plusieurs rôles : pallier le manque d'équipements, permettre le développement des pratiques amateurs, former et contribuer à la diffusion culturelle.

Ces associations sont à l'initiative d'habitants, d'artistes ou sont le relais, le plus souvent, des collectivités territoriales. Sans oublier les associations, comme les associations de familles rurales qui ne sont pas apparues dans les exemples mais qui sont nombreuses. Je pense notamment à Familles Rurales qui est un acteur important. Mais il y a aussi les mouvements d'éducation populaire, acteur historique en milieu rural. On peut dire qu'ils ont pour partie inventé, en tout cas soutenu le cinéma itinérant, le conte, voire l'enseignement musical. Ce sont là des acteurs fondamentaux.

Il existe une vraie dynamique culturelle qui s'articule autour des loisirs et des pratiques amateurs : troupes de théâtre, musique, fanfares, harmonies, peinture, musiques et danses traditionnelles, folk aujourd'hui. Donc une grande diversité.

On pourrait citer les élus, mais ils auront aussi la parole comme des acteurs culturels.

Autre point et volet important : la culture, en milieu rural, illustre combien le rural est relié à la ville et à d'autres échelles. On peut dire que la culture est en réseau entre villes et campagnes. Ces réseaux sont anciens. Il nous faut penser aux troupes de théâtre, y compris des années 1950-1960 en ville, et qui vont aller se produire dans les espaces ruraux. Cette culture en réseau et ces liens forts entre villes et campagnes, c'est aussi, parce que dans l'aménagement culturel du territoire, on a renforcé à certaines époques les villes moyennes en équipements culturels dans l'idée qu'ils diffuseraient en milieu rural. Je pense aux théâtres subventionnés et à un certain nombre d'autres équipements : écoles de musique, conservatoires de musique par exemple. Aujourd'hui ces liens sont renouvelés par des financements croisés ville-département etc., et où on incite les structures culturelles à aller diffuser en milieu rural. Cette culture nous interroge encore plus avec le nouveau dessin des intercommunalités. Je pense notamment, à l'issue de la loi NOTRe, à ces nouvelles communautés d'agglomérations qui comptent jusqu'à 100 communes dans certains cas. Je suis originaire de la région Rhône-Alpes. Je peux vous en citer : Bourg-en-Bresse, Le Puy, Roanne. On a de 70 à 100 communes dans les communautés d'agglomérations et qui, aujourd'hui, réfléchissent à la compétence culture, comment elles vont la prendre, comment elles vont être le relais ou non des actions parfois déjà menées dans les communautés de communes. Donc des interrogations actuelles s'agissant de cette nouvelle configuration.

Et puis ce rural est aussi relié par les dynamiques d'acteurs tout simplement : les habitants, leurs allers et retours, les habitants permanents et non-permanents, les artistes qui vivent en ville et qui vont créer en milieu rural, qui sont dans des résidences, qui font des allers et retours. Il y a ceux qui habitent en milieu rural et qui continuent à créer et diffuser dans les grandes métropoles, y compris les métropoles internationales. Donc on a bien cette idée d'un rural relié à la ville et d'une mise en réseaux.

La conclusion, c'est qu'on a une gouvernance complexe et sûrement de plus en plus territoriale. La culture revêt des enjeux importants pour les espaces ruraux : l'attractivité des territoires, l'attractivité économique, vous avez cité tout à l'heure le tourisme à propos de l'attractivité, mais il y a aussi l'attractivité démographique. Beaucoup d'espaces ruraux se demandent comment installer des jeunes actifs et l'animation culturelle, la présence de la culture, y contribuent.

Il y a l'attente des habitants et le lien social en milieu rural. Il n'y a pas qu'en ville qu'on s'interroge sur la façon de refaire du lien social. Repenser la valorisation du patrimoine. Cela a été un grand mot des années 80, 90. Et, aujourd'hui, je pense qu'il faut le repenser, le revoir, un petit peu. Il y a des enjeux en termes d'emplois, des emplois souvent oubliés mais qui existent bel et bien en milieu rural. Je n'ai pas le temps de le développer,

Il y a des financements de la culture en milieu rural qui sont éclatés. L'absence de « grands lieux », pas de grands événements culturels ou peu, ce qui fait qu'on a des financements qui viennent souvent de politiques qui sont liées au développement rural plus que des politiques culturelles à proprement dit. Les financements sont aussi éclatés parce que, aujourd'hui, on a des financements liés à l'éducation nationale en direction des jeunes, aux publics défavorisés. On a donc toute une source de financements : des acteurs, des politiques éclatées. Ce qui pose question et qui rend cette gouvernance particulièrement complexe, en particulier pour les acteurs privés en milieu rural, et où l'ingénierie culturelle est faiblement représentée, ce qui est une caractéristique forte.

Aujourd'hui la question c'est : comment croiser les financements pour un développement culturel territorial ? Je vous donne un exemple d'actions qui sont réalisées dans la DRAC Rhône-Alpes autour des territoires ruraux prioritaires et qui visent à associer la DRAC à d'autres services extérieurs de l'Etat : la région, les départements et les communautés de communes.

Pour conclure, deux mots : attention, la territorialisation, ce n'est pas le retour aux sources, donc l'ancrage, le patrimoine, l'identité enfermée. Ce n'est pas l'enfermement dans le local. Ce n'est pas non plus une culture « animation », c'est à dire une culture au service de seuls projets territoriaux, non, pas seulement. La territorialisation peut associer pratiques amateur et pratiques professionnelles.

Je vous remercie. Je suis désolée d'avoir été peut-être un peu longue et un peu rapide en même temps.

(*Applaudissements)*

Stéphane COURGEON.- Merci.

TABLE RONDE N°1 : LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET RURAL A L'ECHELLE NATIONALE ET EUROPENNE

avec

Maryline LAPLACE

Cheffe du Service de coordination des politiques culturelles et de l'innovation (SCPCI) au Secrétariat Général du Ministère de la Culture.

&

Sophie DUVAL-HUWART

Directrice du Développement des Capacités des Territoires (DDCT) au Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET).

&

Patricia ANDRIOT

Chargée de mission du Bureau Actions Territoriales et Services aux Collectivités Territoriales (BAT) au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

&

Pascal BRUNET

Directeur du Relais Culture Europe.

Stéphane COURGEON.- Pour cette première table ronde, je vais donc rappeler d'abord Maryline Laplace et Sophie Duval-Huwart, puisque l'on va évoquer les politiques publiques, les priorités d'actions des ministères, leurs modalités d'intervention sur les territoires ruraux. Et on pourra sans doute rebondir sur cette conclusion de Claire Delfosse à propos des financements et les difficultés de ces financements, notamment en milieu rural.

Je vais également appeler Patricia Andriot, chargée de mission au Bureau Actions Territoriales et Services aux Collectivités Territoriales du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, et puis enfin j'appelle Pascal Brunet, Directeur du Relais Culture Europe. Merci de nous rejoindre.

Ce sera donc une petite succession de prises de paroles. Avec Pascal Brunet, nous échangerons à la fin et vous pourrez poser les questions que vous souhaitez bien entendu aux intervenants. Et Claire Delfosse sera aussi à votre disposition pour répondre éventuellement à des questions si vous le souhaitez.

Je laisse la parole à Maryline Laplace, peut être réagir sur ce qu'a dit Claire Delfosse, on le verra tout à l'heure ? Parler peut-être de ce sentiment de relégation, d'abandon, que peuvent avoir les territoires ruraux en matière de culture, vous l'avez un peu abordé tout à l'heure. Et puis quelques mots à propos de : favoriser l'émancipation culturelle de ces territoires. Quelles sont les pistes, aujourd'hui, au Ministère de la Culture ?

Maryline LAPLACE.- Quelles sont les pistes du Ministère et que peut faire l'État, en fait ? Il est très important de dire que l'État ne peut rien faire tout seul. Et tout ce que l'on fait, on le fait en partenariat. Le monde rural, c'est un grand lieu de modestie pour l'État. Un ancien collègue disait : « l'État avec ses gros doigts » ! Et bien l'État, avec ses gros doigts, il ne peut pas aller dans le « très fin ». Donc il est forcément en association avec des gens qui savent mieux faire que lui. On a trois clés d'entrée que je vais très rapidement balayer : l'éducation artistique et culturelle et les territoires, la proximité et l'égal accès aux ressources.

L'éducation artistique et culturelle. Première clé, elle est essentielle : vous l'avez entendu, c'était vraiment la priorité du quinquennat. Mme Françoise Nyssen et M. Jean-Michel Blanquer sont main dans la main sur le sujet. Et ils ne l'oublient pas. Et en tout cas, s'ils l'oublient, nous, nous le leur rappelons beaucoup : tout le réseau formidable des établissements de l'enseignement agricole. Mais on pourrait les oublier car on n'a rien à leur apprendre. Ils ont leurs professeurs d'éducation socioculturelle. Notre ministre ambitionne que tous les enfants aient deux heures au moins de pratiques artistiques et culturelles, d'éveil artistique et culturel. Eh bien dans l'enseignement agricole, c'est déjà fait.

Mais le combat reste à mener du côté de l'Éducation Nationale. Et là, on fait beaucoup de choses en partenariat. Je cite juste un exemple mais il y en a à foison, et puis mon collègue de la DRAC Bourgogne Franche-Comté pourra expliciter les partenariats. On avait imaginé des résidences qui s'appelaient « Création en Cours » avec des jeunes diplômés de nos écoles, des écoles d'art, des conservatoires de musique, des écoles d'architecture, qui allaient dans des classes de CM1 CM2, parfois des sixièmes, pour des résidences assez longues. Et on avait mis l'accent sur les zones rurales. Cela a formidablement bien marché. Donc beaucoup d'éducation.

La proximité. Des collègues dans la salle pourront intervenir et en dire plus. Mme Delfosse la dit : « L'État s'est beaucoup appliqué à développer des équipements culturels de proximité qu'il maintient bien souvent en partenariat très étroit avec les collectivités. » On a cité les bibliothèques, enfin le réseau de 16 500 lieux de lecture dont 7 000 bibliothèques, les conservatoires et puis beaucoup de lieux très atypiques qui vont inventer art et culture. En matière de proximité, il y a aussi le patrimoine. Ce qui est merveilleux, ce sont ces cartes où on essaie de repérer tous les petits patrimoines classés, ces cartes de France où on voit finalement qu'il y en a vraiment partout. Je le dis avec un petit coup de chapeau particulier au réseau des centres culturels de rencontres qui, justement, allient des lieux patrimoniaux très

forts : l'abbaye de Fontevraud, la saline d'Arc et Senans, qui font dialoguer patrimoine et création. Ce sont des lieux de grande ouverture artistique avec, même parfois, pour les centres les plus récents, une expérimentation de nouvelles sociabilités autour du paysage, des jardins, de l'humanité.

L'égal accès à des ressources culturelles. C'était l'objet du plan que la Ministre a lancé qui a suscité la discussion, et dont nous pourrons reparler. Cela s'appelait « La Culture Près de Chez Vous ». On aurait peut-être dû l'appeler : « La Culture Près de Chez Nous » ! Cela aurait été plus « droit culturel et inclusif » ! Au départ, c'était une idée très généreuse de dire : les grands établissements publics nationaux, comme le Louvre, la Comédie française auxquels beaucoup d'argent public est donné, donc nos impôts à tous, il serait peut-être bien qu'ils ne bénéficient pas seulement aux habitants du premier arrondissement de Paris. Et donc, si des itinérances sont envisageables, ce serait bien. Et on constate que ce qui a été appelé, c'est un peu étrange comme nom, « le catalogue des désirs », un catalogue avec toutes les œuvres d'art qui pourrait potentiellement voyager, et bien ce catalogue des désirs semble rencontrer pas mal de succès. Beaucoup de musées territoriaux, avec le label « Musée de France » ou pas, nous sollicitent et sont désireux d'accueillir ces œuvres itinérantes.

Et puis il y a un autre moyen de rapprocher les ressources culturelles. Il y a ce moyen physique du déplacement et puis il y a le moyen virtuel et le numérique. C'est aussi un axe important de la politique conduite par le Ministère de la Culture avec énormément de ressources disponibles en ligne, proposées par l'ensemble de nos établissements. C'est même souvent insuffisamment connu. Et puis il y a, toujours via ce même mouvement, la mise à disposition de ressources des grands musées, des grandes institutions culturelles. Il y a aussi, via l'inventaire du patrimoine immatériel, la mise en relief de langues, de traditions, de cultures. Et, là aussi, l'inventaire du patrimoine immatériel est en ligne et il est donc accessible.

On est dans ces trois mouvements-là, avec la conscience qu'on ne peut rien faire tout seul, qu'on a vraiment besoin de partenariats. J'ai cité les collectivités territoriales, bien sûr. Elles sont nos premiers partenaires. Et puis il y a tout ce réseau d'acteurs qu'on essaye d'accompagner au mieux.

Je termine en remerciant une personne de mon équipe que j'ai oubliée de remercier tout à l'heure : Anne Christine Micheu, qui est présente et s'occupe chez nous des droits culturels. Elle en dira peut-être deux mots. Cela nous aide à repérer quelques initiatives intéressantes, initiatives qui nous obligent, en tant que Ministère, à nous décaler un peu et à être vraiment dans cette position et la proposition du référentiel des droits culturels.

Stéphane COURGEON.- Merci. Peut-être deux parties dans votre intervention : une partie diagnostic et vision. Diagnostic, c'est à dire, aujourd'hui vu du CGET, quelle est la situation de ces territoires ruraux en matière d'attractivité et de diversité ? Les enjeux, menaces et opportunités. Et, peut-être, la vision de l'État que vous représentez sur ces territoires et puis

les actions soutenues en matière de culture. Je pense aux schémas départementaux d'accessibilité aux services ou les contrats de ruralité pour ne citer qu'eux.

Sophie DUVAL-HUWART.- S'agissant du diagnostic, il y a beaucoup de choses qui ont été dites par Mme Delfosse. Je voudrais la remercier d'avoir utilisé nos cartes, celles du CGET, on les a bien repérées. Cela fait toujours plaisir de voir qu'elles sont utiles et permettent d'accompagner vos travaux. L'hétérogénéité des territoires ruraux a été largement présentée. Je ne reviendrai pas dessus trop longuement.

Depuis quelques années, au CGET, on essaie de mettre la ruralité au pluriel. C'est à dire qu'il n'y a pas une seule ruralité en France mais des ruralités, ce qui est bien le cas aujourd'hui. Ces territoires sont extrêmement hétérogènes, qu'on soit aux franges de l'agglomération parisienne ou d'une métropole, ce n'est pas la même chose. Il y a de vrais problèmes de désenclavement. Des territoires ruraux souffrent de dynamiques, de démographies très complexes, avec des vieillissements de la population, alors que d'autres ont des dynamismes positifs, avec un regain de personnes qui viennent et avec de nouveaux modes de vies comme le télétravail, etc. Aujourd'hui, il n'y a pas une ruralité uniforme. Même si cela dépend des endroits, il n'y a plus vraiment d'opposition entre villes et campagnes. Les modes de vie tendent aussi à s'unifier et les attentes des gens tendent aussi à s'unifier.

Les jeunes, notamment, viennent dans les territoires ruraux parce qu'ils cherchent un mode de vie plus sain, parce qu'ils veulent un jardin pour leurs enfants, qu'ils ont besoin d'avoir un accès au haut débit, d'avoir un socle de services urbains. Ils ne veulent pas perdre en qualité de vie au niveau de l'accès à un certain nombre de services quand ils vont dans des territoires ruraux. Mais en revanche, ils cherchent la nature et une qualité de vie améliorée.

Dans les politiques que l'on met en place, on tient compte de cette différence-là avec, évidemment, un accent très important mis sur la question des infrastructures et du numérique. C'est aujourd'hui « LE » sujet et « LA » condition indispensable pour que toutes les autres politiques puissent ensuite se développer, que ce soit des politiques sociales, des politiques culturelles… Aujourd'hui, tout passe par le numérique et il faut que la fibre soit là, il faut que le haut débit soit là, il faut que le téléphone passe… Voilà, c'est le sujet indispensable et donc, le sujet qui mobilise aussi le gouvernement de manière très importante avec des accords historiques passés et une accélération du mouvement. Et pourtant, on n'y est pas encore ! Il y a encore beaucoup, beaucoup de travail à faire à ce niveau-là. Et les territoires ruraux sont aussi dans une situation hétérogène en fonction de leur couverture numérique aujourd'hui. Ceux qui sont dans des zones dites « blanches » ou qui ont des problèmes d'accès sont vraiment pénalisés par rapport aux autres. C'est là le premier point essentiel.

Deuxième point : Parmi les politiques que l'on conduit, il y a le soutien à l'investissement des collectivités. C'est une politique mise en place en 2015 avec la création de dotations assez

importantes au sein de l'État. Notamment, on a porté la dotation d'équipements des territoires ruraux à un milliard d'euros et on a créé une dotation de soutien à l'investissement local de 600 millions d'euros, la fameuse DSIL. Elle permet de soutenir les collectivités quand elles investissent. C'était absolument indispensable. À un moment donné, on était dans le creux. La crise économique était là et les dotations aux collectivités baissaient. Le diagnostic avait été fait que, notamment, les petites collectivités rurales étaient complètement asphyxiées et ne pouvaient plus investir. Donc ces dotations-là ont permis de soutenir les collectivités. Et c'est sur ces dotations que s'appuient les contrats de ruralité qui ont été mis en place et dont le succès est au rendez-vous. Aujourd'hui, on en a plus de 450. Une trentaine est encore en cours de signature. C'est vraiment l'ensemble des territoires ruraux qui va être couvert d'ici la fin de l'année en contrats de ruralité et avec comme objectif, d'accompagner les collectivités qui investissent. On se rend compte que si, dans les deux premières années, l'accent a été mis sur des investissements très urgents et très importants pour les collectivités, il y a toujours eu une place pour des équipements culturels, que ce soit du patrimoine, que ce soient des bibliothèques, des médiathèques. Mais, aujourd'hui, on voit aussi des sujets qui arrivent et qui concernent plus l'aménagement urbain, etc. On voit que toutes les collectivités ont su utiliser ces dotations et ce soutien pour renforcer leur attractivité. Pour nous, c'est l'une des clés pour le dynamisme des territoires ruraux.

La troisième grande brique de nos politiques, c'est celle de l'accès aux services. On anime un réseau de Maisons de Services au Public. Aujourd'hui, on en dénombre, à peu de choses près, un peu plus de 1 200. Pour la plupart, elles sont réparties dans de petites communes de moins de deux milles habitants et avec un fort partenariat avec La Poste. Plus de la moitié de ces maisons offre un service culturel. Un peu moins d'une centaine a un partenariat ou est même implantée dans des bibliothèques ou des médiathèques. Ce sujet de l'accès aux services est encore devant nous. La politique des Maisons de Service au Public fait l'objet de réflexions intenses actuellement pour l'améliorer, renforcer son maillage, etc. C'est un sujet toujours en construction mais on sait que le besoin est là. Et il faut que l'on continue à travailler ensemble pour renforcer ce lien.

Stéphane COURGEON. -Merci. S'agissant de la partie « Ministère de l'agriculture », Patricia Andriot, certains pourraient dire que c'est une mission abandonnée par le Ministère de l'Agriculture. Mais vous allez nous prouver que non ! La culture n'est pas une mission abandonnée par le Ministère, avec, peut-être, les actions du réseau rural et puis la logique de soutien du Ministère à ses actions. Et puis, pour rebondir sur ce que disait Marilyne Laplace, vous nous parlerez aussi de l'engagement de l'enseignement agricole sur des missions d'animation du territoire en matière culturelle parce qu'une convention a été signée entre le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de la Culture.

Patricia ANDRIOT- Effectivement. D'abord, je vous remercie et je remercie à la fois le Ministère de la Culture et le CGET de penser à associer le Ministère de l'Agriculture quand il

est question, pas seulement de ruralité, mais de culture et de ruralité. A la fois, la présence du Ministère de l'Agriculture peut paraître naturelle puisqu'on parle de ruralité, mais, à la fois on peut se demander pourquoi la présence du Ministère de l'Agriculture lorsqu'on parle de culture. C'est ce que je vais essayer d'expliquer en rappelant l'historique.

Pour comprendre où on en est, il est très important de dire d'où l'on vient sur ce sujet-là et quelle est la réalité aujourd'hui, assez mince il faut le dire, mais sans doute quand même assez importante s'agissant des politiques ou de l'action en matière de culture du Ministère de l'Agriculture. Et puis j'aborderai un ou deux éléments de perspectives. Et pourquoi c'est important ? Je crois que c'est important de ne pas avoir complètement distendu ou rompu le lien et l'action du Ministère de l'Agriculture sur ces sujets-là.

Donc, d'où l'on vient ? C'est une assez longue histoire finalement. Elle s'est concrétisée, incarnée dans les années 1960, au moment où il y a eu une sorte de révolution, ce que l'on appelle la deuxième révolution agricole, et pour accompagner la désertification rurale. On voit que les enjeux en matière culturelle et pour le Ministère de l'Agriculture ont évolué. Au départ, si le Ministère de l'Agriculture s'est beaucoup investi sur ces questions, c'était pour répondre d'abord à un enjeu d'émancipation. C'est Pisani et les lois Pisani qui ont beaucoup porté cela. C'était au moment où il y avait, à la fois beaucoup de ruraux et d'agriculteurs et qu'il y avait une demande sociétale pour que les agriculteurs quittent le monde agricole et rejoignent le monde urbain, mais aussi pour qu'il y ait une modernisation et un gros effort de productivité.

Très tôt est née l'idée qu'il fallait accompagner cela d'une forte émancipation du monde rural et que cela passait par le monde agricole puisque, à ce moment-là, il y avait une certaine homothétie et agriculture et ruralité étaient assez proches. Ce qui n'est plus la même réalité aujourd'hui. Donc un enjeu d'émancipation.

Cela a un peu évolué au fil du temps. Cela se passait dans les années 1960. Les politiques du Ministère de l'Agriculture ont été progressivement moins prégnantes sur les questions de ruralité. Il y avait des évolutions en termes ministériels mais cela correspondait aussi à une réalité. Ils se sont un peu recentrés sur les questions de politique agricole strictement. Le lien n'a jamais été tout à fait rompu. Nous étions plutôt dans un enjeu de reconnaissance simplement du monde agricole par le reste de la société, la culture jouant comme vecteur intéressant.

Je pense que les enjeux sont un peu en train de changer. On est plutôt dans un temps de reconnexion, en fait, du lien urbain-rural. Cela a été largement évoqué. C'est au regard de cette évolution progressive des enjeux, émancipation, reconnaissance, et puis, aujourd'hui, reconnexion, qu'il faut regarder ce que l'on fait concrètement et ce qu'a fait le Ministère de l'Agriculture.

Comme cela a déjà été dit, la réalité actuelle et historique de l'engagement du Ministère de l'Agriculture sur les questions culturelles, cela a été d'abord beaucoup l'enseignement agricole

et puis le développement rural qui, aujourd'hui, s'incarne par le réseau rural national. A propos de l'enseignement agricole, mise en place dans les années 1970 du corps des professeurs d'éducation socioculturelle. Ils avaient une mission. Il faut avoir aussi en tête que les lycées agricoles ont non seulement ce corps d'enseignement qui visait à une éducation mais ce n'était pas seulement un enseignement culturel artistique. C'était pouvoir donner des capacités de prise de parole, de participation dans le débat public et dans la société d'insertion de l'agriculture. Cela avait vraiment fortement cet enjeu.

L'implication de l'enseignement agricole sur les questions culturelles, ce n'est pas tout à fait que cela puisque les lycées agricoles ont une mission, par la loi, d'animation des territoires. Elle est souvent incarnée par la question culturelle. Pas seulement mais elle peut être incarnée par la question culturelle. Ce matin, il a déjà été question des Foyers Ruraux. Nombre de lycées agricoles accueillent le siège des Fédérations départementales des Foyers Ruraux dans les locaux. Il y a des accueils de résidences d'artistes par l'enseignement socioculturel dans les lycées agricoles. Il y a de multiples exemples. Je pense aussi, par exemple, au lycée agricole d'Olivier de Serres, en Ardèche, qui fait référence sur les questions : patrimoine, identité, etc., et qui accueille un centre de recherche et de débats, de vulgarisation, sur ces questions. Cela, c'est pour l'engagement de l'enseignement agricole. On pourrait multiplier beaucoup les exemples mais je fais court.

L'autre pilier de l'engagement culturel du Ministère de l'Agriculture, c'était sa participation au développement rural avec, historiquement, la signature de convention qui s'incarnait beaucoup dans l'enseignement agricole, mais pas que ! Il y avait des conventions. Il y avait des mises à disposition de postes d'agents du Ministère de l'Agriculture dans des structures culturelles : Foyers Ruraux, La Famille Rurale… Il y avait aussi une participation du Ministère de l'Agriculture au FONJEP (Fonds Jeunesse et Education Populaire), c'est-à-dire au développement de la vie associative de ce pays. Il y avait cet engagement historiquement en matière de politique de développement rural.

Progressivement les choses ont évolué, et aujourd'hui, cela s'incarne essentiellement par le Réseau Rural National qui est un programme européen, donc financé par le FEADER, qui est le fonds européen pour le développement rural, qui a une grande partie de ses fonds qui sont à destination directe de l'agriculture mais pas seulement. Il y a toute la dimension de revitalisation des villages, de valorisation patrimoniale. Ce programme cogéré par le CGET, Régions de France et le ministère de l'Agriculture à ce jour. Et il y a encore un volet culturel. C'est pourquoi nous sommes associés à ces journées. Le Réseau Rural, aujourd'hui, compte plus de 180 membres, dont par exemple les Foyers Ruraux, la Fédération Nationale citée ce matin, Familles Rurales, la Ligue de l'Enseignement, la Fédération Nationale des Centres de Rencontres Culturelles. Tout cela, ce sont des acteurs du Réseau Rural National. Donc on voit malgré tout que la proximité est maintenue.

Et puis le programme du Réseau Rural National valorise l'action européenne via le FEADER en France. Notre travail, c'est de communiquer, de valoriser, d'identifier aussi les initiatives intéressantes des territoires, d'animer et valoriser ce que fait LEADER. LEADER est bien connu des territoires ruraux. C'est quand même aujourd'hui, alors peut-être pas en montant financier, quoique, mais au moins en termes d'animation territoriale, un puissant vecteur et un vecteur de développement de projets culturels.

Je cite trois exemples. Cela soutient, des financements LEADER - et je pense que plein de personnes dans la salle le savent bien - des projets de territoires qui sont axés sur la culture. J'ai en tête le GAL Durance-Provence. Il a un programme sur le développement touristique, Culture-Nature. J'ai en tête un projet dans un territoire rural en Picardie. Il y a cinquante exemples. On va lancer une étude qui devrait, entre autres, repérer un peu plus précisément tous les axes culturels qui sont animés et opérés par LEADER. J'ai aussi en tête un programme de financement d'un lieu qui mixe une structure d'insertion « Réseau de Cocagne » avec une salle d'accueil culturel Pays de Langres. Il y a plein d'exemples de soutien de projets des territoires.

Le deuxième aspect de LEADER, c'est aussi le travail de la mise en réseau. Certains dans la salle ont sans doute entendu parler de « Bistrots de Pays ». C'est financé par LEADER et c'est aussi une action de valorisation territoriale.

Troisième dimension de LEADER : favoriser la coopération. On en a peu parlé jusqu'à présent. Mais je pense qu'il y a une dimension de la culture qui est l'ouverture culturelle, et notamment la coopération avec d'autres pays. J'ai en tête le pays des Landes de Gascogne qui coopère avec le Maroc, le Gal de la forêt d'Orient avec la Hongrie, etc. Là aussi, il y a de multiples exemples sur des sujets culturels. Et je pense que cette dimension de lien à l'Europe est très importante. J'étais la semaine dernière à Sofia. On a visité un programme financé par ce même programme en Bulgarie. Il s'agit d'une salle culturelle et d'une animation folklorique. C'est tout de même un vecteur de financement assez important.

Puis troisième incarnation, et j'en termine bientôt, plus modeste, mais qu'il ne faut pas oublier car elle pourrait reprendre de la vigueur : il existe plusieurs autres politiques du Ministère de l'Agriculture qui, *a priori*, n'ont rien de spécifiquement culturel ou pas de moyens dédiés mais qui, pour autant, ne sont pas complètement anodines. On sort des débats sur la loi EGalim, dans le cadre des Etats Généraux de l'Alimentation. Eh bien, aujourd'hui, le lien entre alimentation et culture est extrêmement important.

La question de l'impact des pratiques agricoles sur les paysages a une dimension culturelle évidente. À travers un certain nombre d'actions également financées par le FEADER et sur des mesures agro-environnementales, cela a aussi un impact important sur le modelage des paysages.

Pour conclure et tracer quelques perspectives, s'agissant de l'enjeu à propos de la période de reconnexion que j'évoquais, je pense qu'il y a quand même une certaine ambiguïté dans la relation entre l'agriculture et la société, un peu entre le « Je t'aime moi non ». C'est à dire que : à la fois l'agriculture peut être mise en porte-à-faux où il y a une interrogation sur le rôle agricole par rapport à sa modernisation et aux enjeux de société, et à la fois il y a de fortes attentes en matière d'alimentation. Mais il y a aussi, et cela a été rappelé en introduction, un grand imaginaire sur ce que porte la ruralité et son agriculture, et donc, sur les questions culturelles. Je pense que la culture, finalement, peut être un vecteur de réconciliation, de clarification, de ce lien entre agriculture et société, et entre urbain et rural. Et c'est pourquoi je pense qu'il est quand même important de maintenir des liens, de maintenir cette action, même si assez modeste en termes d'implication directe ou de politique publique parce que ce n'est pas directement notre mission aujourd'hui, ou même de fond, mais le lien existe. Et ce lien est plus important que jamais car je pense que nous ne sommes plus dans une période d'opposition : ruralité/urbain, culture des villes/culture des campagnes. Tout l'enjeu aujourd'hui, c'est bien d'opérer ce rapprochement et puis de ne pas avoir une vision uniquement de la ruralité comme étant le territoire du passé, le territoire refuge, là où l'on va pour se ressourcer. La ruralité, les ruralités, sont de vrais espaces productifs aujourd'hui. Je pense qu'il y a là un rôle essentiel à jouer dans la reconfiguration des espaces productifs avec le numérique, et que c'est bien la culture qui va le permettre et qui est vecteur de dialogue entre ces différents enjeux. Comme dans les années 1960, je pense qu'il y a pour la culture, à nouveau, un rôle d'émancipation pour assurer ce dialogue. Voilà où nous en sommes au Ministère de l'Agriculture, me semble-t-il.

Stéphane COURGEON.- Merci de cette intervention très précise et très intéressante. On va aller voir un peu du côté de l'Europe maintenant avec vous, Pascal Brunet. Nous allons voir un peu quelle est l'approche de l'Union européenne à propos des questions de culture, de territoire, et puis ses attentes pour financer certaines actions culturelles.

Alors d'abord, s'agissant du Relais Culture Europe, rappelons qu'il est financé par le Ministère de la Culture, qu'il est évidemment présidé par une grande défenseuse de l'Europe, Mme Catherine Lalumière, ancienne ministre et ancienne vice-présidente du parlement européen. Vous nous rappelez en quelques mots les missions du relais que vous dirigez ?

Pascal BRUNET.- On va essayer de comprendre ce qui se passe, ce qui est déjà basique. Et puis, sur la base de ce qui se passe, ce qui se construit et se négocie, faire une transmission. Il faut, à la fois pouvoir comprendre les outils pour les utiliser, mais il faut aussi les comprendre très tôt pour pouvoir les influencer. Et le moment où nous sommes est plutôt un moment d'influence. Et puis la troisième étape, c'est de bien les utiliser, à la fois comprendre les stratégies, les objectifs, comprendre à quoi servent ces outils et puis ensuite savoir les mobiliser avec efficacité. Alors là, on tombe sur les problèmes de simplification de l'accès aux fonds européens qui sont toujours un petit sport…

Stéphane COURGEON.-… Et qui vous sollicite ?

Pascal BRUNET.- … L'ensemble des acteurs culturels, de toutes disciplines puisque nous couvrons des médias jusqu'aux acteurs isolés et quasi des TPE individuelles parfois.

Stéphane COURGEON.-Aujourd'hui, dans l'Union européenne, on est déjà en train de se projeter sur 2020, sur les grandes politiques. Quelle est la tendance aujourd'hui, compte tenu du Brexit ? Peut-on dire qu'on est dans une remise à plat pratiquement de ces politiques ?

Pascal BRUNET.- Peut-être pour paraphraser notre collègue de tout à l'heure : si l'État a des gros doigts, imaginons deux secondes avec effroi la taille des doigts de l'Union ! On est effectivement dans un type d'approche qui articule les enjeux globaux et qui essaie de les traduire dans des politiques qui vont être de plus en plus décentralisées. Nous verrons un peu les différents mécanismes mais c'est la tendance. C'est : pouvoir articuler au niveau local ces enjeux globaux.

C'est compliqué parce qu'on est dans un moment où toutes ces négociations se font sous tension, tensions des populismes identitaires qui sont en train de fortement broyer un certain nombre de conceptions des valeurs de l'Union européenne. Et cela conduit au Brexit, avec des conséquences très directes sur le budget de l'Union européenne par exemple. On est dans un moment où, à la fois cela nous pose une question sur l'endroit d'action, c'est-à-dire le niveau le plus fin d'action, mais aussi de pouvoir élargir un certain nombre de conceptions. Et, quand on parle de culture, peut-être au niveau européen ce qu'il nous faut apprendre, c'est parler de culture dans ce que cela a de rapport aux productions symboliques mais aussi de ce que cela a de rapport aux productions des idées. Quand on parle de démocratie, de culture de la démocratie, ce sont ces enjeux-là.

En matière culturelle, aujourd'hui, l'enjeu est d'articuler les enjeux de société et les enjeux économiques. On a des sociétés en transformation et une économie en transformation. Nous avons une économie culturelle en transformation mais nous n'imaginons pas ce qui nous attend dans les transformations. On parle beaucoup de digital. Mais ce n'est pas tellement le digital. Le digital, il est là. Alors il est plus ou moins là dans les territoires en termes de connexion, mais dans le changement des accès et des consommations, des fabrications culturelles, nous sommes maintenant dans un moment post-digital. Il faudrait plutôt que nous parlions comme cela.

Alors comment va-t-on accompagner cette tension, tension de société, tension culturelle ? C'est l'objet. Cela se fait avec un champ de négociation assez complexe, dans le contexte, mais aussi complexe dans les endroits où il faut négocier. En tant que territoires, et territoires ruraux, on est déjà à la connexion de la politique agricole commune, de la politique de cohésion, des fonds structurels. Mais nous le sommes aussi s'agissant de l'Europe créative, Erasmus, lorsqu'on parle de culture. Peut-être suivez-vous l'initiative française de fortement porter la question de la mobilité au sein de toutes nos pratiques d'acteur culturel. Comment

ces programmes sont-ils là ? Et il y a aussi les programmes de recherche qui vont essayer de faire un peu d'anticipation à surtout imaginer des réponses nouvelles. On est à un carrefour assez complexe quand on parle culture, territoires et territoires ruraux. Le champ est vaste dans ces interconnexions.

Qu'est-il en train de se passer ? D'une part on a des textes que je vous encourage à lire. Ce n'est pas si rébarbatif que cela. Je vous encourage vraiment à les lire. Le premier texte, peut-être l'un des plus fondamentaux, et en préparant je vois Gérard Peltre, un des grands acteurs des négociations à Bruxelles s'agissant des territoires ruraux … Le premier texte donc, la charte des droits fondamentaux. Cela peut paraître basique et vous paraître un peu loin, mais c'est là que va s'articuler toutes nos approches quand on parle de société, quand on parle de liberté, quand on parle de solidarité, quand on parle de dignité. On parle beaucoup de droits culturels. Je pense que l'un des enjeux sur les droits culturels, c'est de savoir s'articuler sur ces textes fondamentaux. Si nous n'y arrivons pas et que nous produisons des droits de singularité, on va peut-être être un peu en dehors du débat, en tout cas tel qu'il se pose au niveau européen et au niveau mondial. Voilà à propos de ce premier texte. Lisez-le !

Deuxième texte et que vous avez certainement lu : les accords internationaux. Ce sont des accords à conséquences fortes intra-européennes. La COP21, par exemple. C'est tout un ensemble de textes qui sont là, qui structurent une pensée, environnementale, on parlait d'alimentaire, enfin tout un ensemble de choses qui sont déjà relativement travaillées avec union et désunion, mais en tout cas sur lesquelles on avance.

En matière culturelle, il y a deux textes qu'il faudrait que vous puissiez lire pour être au fait : l'agenda culturel européen d'une part, texte assez méconnu mais qui dit : grosso modo, là où se structure la pensée culturelle de l'Union, c'est déjà autour de la cohésion sociale. C'est quand même assez important. Ce n'est pas une approche disciplinaire. C'est une approche qui, d'abord, affirme la cohésion sociale.

Une deuxième approche, plus usuelle désormais : la question du développement économique, du rôle économique de la culture et, surtout, d'une forte articulation de ces deux aspects.

Et troisième chose, et nous venons de l'évoquer : notre rapport au monde. Nous ne serons pas capables de nous développer en nous regardant nous. Il faut que nous, nous regardions l'ailleurs. C'est là où je crois que va se situer presque toujours notre facilité ou notre difficulté à saisir les enjeux européens. C'est cette capacité de pouvoir tricoter tous ces enjeux.

Et dernier texte : l'agenda digital européen. Comment, aujourd'hui, nous allons structurer un marché extraordinairement fractionné ? L'union se construit, entre autres, par l'harmonisation de ses marchés. Et nous avons là un énorme enjeu d'harmonisation du marché numérique. Ce marché, il est accessible de partout vers, en principe, n'importe quel autre point de l'union. Faut-il encore s'y préparer et s'armer !

On va avoir des conséquences dans toutes les négociations.

Premier conséquence très rapidement : les budgets. Vous avez certainement lu ou entendu à la radio ce matin : quand on affiche de nouvelles priorités politiques, il faut trouver de l'argent pour les remplir. On a un problème aujourd'hui, celui de faire émerger de nouvelles réponses politiques : immigration, sécurité… Et il va bien falloir prendre l'argent quelque part. Quand en plus le budget diminue du fait du Brexit, vous voyez ce qui peut se passer !

S'agissant des politiques de cohésion et la politique agricole commune, nous sommes dans un moment difficile en termes budgétaires. Bien évidemment, le budget est dessiné sur tous ces textes que je viens de donner, mais l'enveloppe, elle va être plus ou moins rabotée. Il y a encore quelques mois de négociations. Mais, très clairement, nous sommes devant des rabotages assez forts à propos d'un ensemble de politiques.

En même temps, et à propos du budget, l'Union européenne a pris conscience qu'il fallait soutenir, développer, augmenter, tout programme au service des citoyens. Par exemple, le programme pour lequel nous, Relais Culture, avons une charge particulière, appelé programme « Europe Créative », la proposition de départ est une augmentation de 30%. A propos d'Erasmus, la proposition de départ est le doublement du budget. On parle de poignées de milliards pour Erasmus. Un peu moins s'agissant de la culture… On aimerait bien mais bon…! On est vraiment devant une dynamique assez forte de rééquilibrage. Mais dans ce rééquilibrage, il nous faut faire des choix, et vraiment faire le choix sur la question du citoyen et de l' « empowerment », en bon français, du citoyen.

Deuxième conséquence : la construction des cadres stratégiques. Alors là, on est à la peine. On est à la peine car, au niveau communautaire, les réflexions stratégiques ne sont pas parties aux mêmes moments suivant les endroits. Quand on parle de l'agriculture, c'était assez tôt mais, s'agissant de la culture, on est parti plus tard, s'agissant des territoires, un peu plus tard encore. On est à un moment où on essaie d'avoir une cohésion de ses cadres stratégiques. Et il faut que les acteurs soient présents dans ces négociations. Cela ne peut pas être une négociation déléguée, uniquement aux Etats. Il faut que tous les acteurs soient présents ainsi que, bien évidemment, tous les territoires. C'est donc un rôle tout à fait déterminant pour les régions et tous les niveaux intermédiaires d'autorités locales.

Et puis il y a une grande présence des acteurs, par les réseaux, par les consultations. Et il y a aussi une grande présence des citoyens. C'est aussi un choix français. Quand notre gouvernement lance les consultations citoyennes, ce n'est pas simplement avec une vue électorale. On sait que 2019 va être compliqué, ne nous le cachons pas ! Ces élections sont toujours compliquées mais celle-ci va l'être particulièrement, et sur cette adhésion au projet européen. Mais je pense que c'est aussi un grand exercice de consultation et de remontée de voix dans ces consultations. C'est ce moment-là, et cela se joue partout. Vraiment cela se joue partout.

Et pour être plus efficace, il faut rentrer dans ce débat un peu informé. C'est toujours délicat d'entrer dans des débats aussi complexes en ayant peu d'informations. Et dans l'information, je crois qu'il faut aussi apprivoiser un certain nombre de concepts qui apparaissent. Quand je dis concepts, je pourrais dire d'approches nouvelles.

Pour les territoires ruraux, effectivement, il nous faut regarder le territoire européen presque comme une grande ville. Je vais peut-être vous effrayer mais nous sommes dans l'un des endroits du monde le plus maillé, le plus urbanisé. Les cartes satellite sont toujours impressionnantes de ce point de vue. Et ces différences de territoires, ou d'opposition de territoires, ne tiennent plus. Il nous faut penser ce territoire en cohérence et en interrelation. C'est pourquoi, par exemple, sortent des concepts comme : « smart villages ». « Smart villages », ce n'est pas une déclinaison de « Smart cities ». Mais c'est vraiment une réflexion sur le territoire productif : où se produit la ville ? Où se produit le territoire ? Où se produit l'économie ? Où se produit la culture ? C'est-à-dire que c'est une vision large des territoires productifs, alors pas « productifs » au sens économique mais dans le sens de « territoires produisant un ensemble de biens communs », et pour prendre un mot que nous commençons à utiliser. Et il s'agit de voir comment cela se fait dans des cohésions de territoires. Alors que veut dire « Smart villages » ? Cela veut dire « connexion ».

C'est effectivement un problème infrastructurel. Mais si nous regardons la coopération internationale des territoires ruraux et des territoires ruraux français… Alors si le gros doigt de l'Union européenne est effrayant, là nous sommes dans le cauchemar. Il y a très très peu de connexions internationales de nos territoires. C'est un enjeu fondamental : apprendre la culture de coopération, apprendre la culture de coopération internationale. La connexion n'est pas que l'arrivée d'internet chez nous. La connexion, c'est cette capacité à créer du réseau, à s'insérer dans des territoires larges et des territoires internationaux.

Mais c'est aussi inverser l'action. En tout cas pour l'Union, c'est très clairement diriger l'action vers les citoyens, au plus près des citoyens. Alors cela, cela va demander des gymnastiques administratives assez nouvelles, des subsidiarités renforcées. Je vous passe le langage technique, mais c'est surtout une toute autre logique que peut-être… Justement, dans le milieu rural, il y a eu un entraînement à ces choses-là. On parle, par exemple, du dispositif LEADER. Je pense que là, il y a une ingénierie de projets tout à fait intéressante dans la participation, dans l'approche collective, dans des mises en réseau local insuffisamment internationales, c'est là un des problèmes de LEADER. La partie connexion ou coopération internationale est assez faiblement mobilisée. Mais on a déjà quelque chose et un fort entraînement de ces territoires.

Et tout dernier mot. Alors là, je le reprends parce qu'il n'est pas très joli, mais le mot en français est encore plus laid ! C'est le mot « empowerment », c'est à dire comment nous allons

transférer et rendre chaque citoyen capable de se saisir des enjeux. Cela, c'est vraiment la logique européenne.

Stéphane COURGEON.- Si la culture doit être intégrée dans les problématiques de développement des territoires, comment cela se traduit-il en termes d'actions culturelles ? Qu'est-ce qu'on peut imaginer par exemple ? Qu'attend l'Union européenne : un festival qui croise les problématiques agricoles et d'autres problématiques ?

Pascal BRUNET.- Je pense que beaucoup des choses que nous avons abordées ont en germe toutes ces relations que j'ai essayé de décrire assez rapidement : enfin, cette acculturation au monde d'aujourd'hui, interconnecté, etc. Et peut-être faut-il regarder ces expériences en se demandant comment les accompagner ? Peut-être dans plus d'internationalisation ? Comment, et à propos de nos territoires ruraux, l'Europe est là, le monde est là, et comment ces territoires sont dans le monde ?

Ce n'est pas simplement recevoir mais c'est aussi toute cette circulation. Je pense que là, par exemple, on a un enjeu assez fort à propos du potentiel des dispositifs de demain et si on sait articuler la mobilité des personnes par exemple. Quand on parle d'Erasmus, on a toujours l'idée « mobilité des étudiants ». Erasmus, c'est la mobilité du collège jusqu'au professionnel. Un enjeu tout à fait important d'Erasmus aujourd'hui, c'est la mobilité, non pas de l'enseignement supérieur, mais la mobilité des apprentis, la mobilité de l'ensemble de toutes les professions ! Reprenons vraiment les exemples qui sont donnés et puis disons-nous : « Tiens, au regard de ces moments, là, qu'est-ce que l'on peut travailler, développer ? » Et puis, s'agissant de l'Europe, encore une fois, notre texte fondamental c'est la charte Europe. C'est aussi de revendiquer que la diversité de l'offre culturelle est l'une des garanties de démocratie. Je pense que c'est assez fort dans les dispositifs.

Alors travaillons la diversité ! Il est évident que, dans cette diversité, il nous faut soutenir les acteurs et les créateurs locaux, dans leur existence, localement, mais aussi dans leur présence internationale. Mais, peut-être, travaillons aussi à la présence des autres créateurs dans nos territoires. Quand on regarde la logique d'Europe Créative, quand on regarde également la logique d'Erasmus, c'est cela. On est présidé par Catherine Lalumière d'un côté, et on a un comité d'orientation présidé par Catherine Trautmann d'un autre côté ! Souvent, l'un des mots de Catherine Trautmann est de dire : « Dans nos territoires et en Europe, il y a une des conditions que nous devons savoir atteindre, c'est celle d'un cosmopolitisme apaisé ». C'est là où il nous faut travailler très concrètement. Cela passe par des gamins qui rencontrent d'autres gamins. Les outils européens sont vraiment faits pour cela. Alors notre boulot, c'est d'essayer de les rendre pratiques et saisissables. C'est vrai que lorsque vous tomber sur la « Novlangue », « l'Eurolangue », c'est un peu compliqué à saisir. Mais, franchement, nous sommes dans une tentative de rapprochement qui va avoir un cran supplémentaire vers le citoyen et une forte prise en compte des enjeux de mutations sociales.

Stéphane COURGEON.- Merci. Avant que l'on aborde la question du : « comment vit-on cela dans les territoires » et au cours de la seconde table ronde, y a-t-il des questions ou des interventions pour nos intervenants ou pour Claire Delfosse ?

M. HAMAN, architecte-urbaniste**.-** Je félicite d'abord les trois premières dames qui ont présenté la journée. Mais, cette année, le thème des journées européennes du patrimoine est : « l'art du partage ». Et quand je vois le titre « Les politiques du développement culturel et rural à l'échelle nationale et européenne », il me manque quelque chose. Mon plaidoyer, c'est la francophonie ! Vous savez que nous avons des zones rurales, même des zones urbaines et, sans la culture et sans ces partenariats, vraiment l'Afrique sera toujours à l'écart. Merci beaucoup ! (Applaudissements)

M. BOURNONVILLE, Ministère de la Culture**.-** Une question sans doute pour M. Brunet : je me pose la question du cadre du bénévolat, et sur peut-être l'un des axes, à l'extrême, par exemple le cadre du Puy du Fou. Le Puy du fou, où la holding propose, à but lucratif, des choses d'ailleurs très bien faites à l'export. Tout cela s'appuie sur une quantité non négligeable, voire plus, de bénévoles. À l'échelle européenne, pour éviter de se retrouver dans des problèmes d'harmonisation des régimes sociaux, des régimes fiscaux, etc., régimes qui relèvent de l'unanimité : n'y aurait-il pas actuellement un chantier en cours sur ce thème vaste du statut juridique du cadre du bénévolat ?

Pascal BRUNET.- Année européenne du patrimoine oblige, l'année européenne du patrimoine consiste bien à poser le patrimoine, non pas comme un outil dont nous nous satisferions ensemble et que nous regarderions ensemble, mais bel et bien de voir notre histoire et comment elle s'est constituée. Elle s'est constituée dans un rapport au monde compliqué et avec une pluralité de langues tout à fait forte. Le 26 septembre, monsieur, vous aurez un rendez-vous sur cette année européenne du patrimoine qui, je le crois, répondra à vos questions s'agissant de ce qui se fait et ce qui se dit.

A propos de la question du volontariat : d'abord en termes européens, on ne parle pas de bénévolat mais de volontariat. Il y a des changements de mots qui sont importants. Il faut peut-être déjà reprendre l'architecture européenne. Les champs de compétences de l'Union européenne sont déjà assez définis. L'un des champs de compétences qui n'est pas du tout défini, c'est sa responsabilité sociale. On n'a pas de responsabilité d'harmonisation et de régulation de la responsabilité sociale. Cela se fait mais sur une base assez volontaire de négociation. Je vous passe le vocable européen. C'est-à-dire que l'on essaie de se coordonner. Mais nous n'avons pas d'uniformisation comme c'est le cas pour d'autres politiques. Donc on a des chantiers, comme celui-ci, qui sont des chantiers permanents : celui du statut de l'Association Européenne, celui du volontariat, où la réponse va d'abord et toujours se trouver dans le cadre national, même si on essaie d'harmoniser. Le chantier est là. Si cela vous

intéresse, il y a beaucoup d'endroits de débat. Le parlement s'en saisit assez régulièrement mais nous n'avons pas, aujourd'hui, d'harmonisation.

M. de GALZAIN.- J'habite dans le sud de l'Aisne, donc le sud de la région Hauts-de-France. Je voulais seulement pousser un cri d'alarme au sujet de LEADER et compagnie, mais LEADER particulièrement. Il y a deux grands défauts, malgré peut-être ce désir de rapprocher, etc., etc., et de dé-complexifier les procédures : le cri d'alarme, c'est que, même les communautés d'agglomérations et je citerai celle de Château-Thierry par exemple, a vu son LEADER retoqué pour simplement une raison d'agenda demandé à la personne qui avait été embauchée. Il s'agissait d'un agenda « au jour le jour » qu'elle aurait tenu et qui n'avait pas été demandé auparavant. Et donc, l'argent a dû être remboursé en totalité. J'ai beaucoup d'exemples malheureusement dans cette toute petite région, ce pays du sud de l'Aisne, où les maires-mêmes des villes et des villages sont simplement effrayés par le fait de dire : « Je vais prétendre au LEADER et essayer de soulever ces fonds-là. J'en ai fait il y a quelques années, et cela avait fonctionné. Je n'ai pas recommencé cette année parce que c'était pire qu'il y a sept ans. Nous étions obligés de fournir une facture pour acheter un stylo-bille. » C'est ce que m'a expliqué l'animatrice LEADER. C'est donc là un premier cri d'alarme. Je m'arrêterai là parce que j'en aurais un peu trop à dire sur ce sujet.

Ce n'est pas de la colère parce que je comprends bien qu'il y a des gens qui essaient réellement de simplifier, mais la réalité est toute autre sur le terrain. La base, et ce ne sont pas seulement les petites associations pour lesquelles les avances de trésorerie sont quasiment impossibles puisqu'il faut attendre six mois à un an pour recevoir l'argent. Les banques refusent. C'est en tout cas le cas du Crédit Coopératif. Il m'a refusé cette année une avance de trésorerie si c'était une notification du LEADER car ils ont eu trop de problèmes avec les fonds européens. Voilà. Merci de votre attention.

(Applaudissements.)

Patricia ANDRIOT.- Vous avez parfaitement raison de le souligner. Ce n'était pas l'objet mais on est vraiment très conscients de toutes ces difficultés. La réalité que vous décrivez n'est pas du tout, du tout, anecdotique. On le sait très bien.

Deux choses sur ce sujet. Elles ne vont peut-être rien excuser et cela n'atténuera pas les difficultés concrètes que vous rencontrez sur le terrain. Je suis moi-même membre d'un Gal par ailleurs. Je vois très bien ce de quoi il s'agit.

Ce que je veux dire : c'est une réalité que l'on essaie, que l'on a de cesse d'essayer de faire entendre au niveau européen, celui de la DG-Agri. On peut peut-être imaginer qu'il y a eu des choses entendues. Puisque, quand même, dans les propositions posées sur la table… On se méfie beaucoup parce que l'on parle toujours de simplification et je sais que cela se traduit souvent par : pas tant de simplification que cela ! Tout de même, il existe quelques éléments sur la table, porteurs d'espoir. Il y a des choses concrètes. On a avancé sur des choses

technocratiques, mais l'idée du coût simplifié qui évite le coup du stylo bille que vous avez décrit, la question de l'avance de trésorerie pour la prochaine programmation, tout cela est sur la table. Il n'empêche que l'enjeu reste complètement réel. En plus, en France, avec la décentralisation des fonds, il y a eu une conjonction, une mutation qui ont amplifié la complexité ! Même si, quand on va en déplacement européen, on entend les mêmes remarques. Nous étions encore, et pas plus tard que la semaine dernière, en discussion pour faire entendre à la commission les enjeux de simplification devant la réalité qu'elle décrit. Cela ne résout pas votre problème. Mais j'essaie de dire que l'on n'est pas complètement sourd à ce genre de chose et qu'on essaie vraiment de le prendre en compte.

Ce que je veux également dire : compte tenu de ce qui a été décrit à propos de l'enjeu de la réduction des fonds européens, je pense qu'il faut être assez prudent pour ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain dans la période qui arrive. Et il pourrait être dangereux de dire que LEADER ne fonctionne plus parce qu'il y a plein de porteurs de projets qui ne retournent pas à LEADER parce qu'ils en ont souffert, voire parce qu'il y a des associations ou des structures qui n'ont pas survécu à cela. N'empêche qu'en termes d'enjeux, de maintien de crédits pour le développement rural, hors agricole, c'est quand même un programme qui a initié des dynamiques en termes de méthodologie.

Je pense qu'il faut également le dire : en France, on souffre un peu d'une sous-culture de la logique de projets européens. On a un peu tendance à vouloir utiliser des fonds, pas ce pourquoi ils sont prévus. Je ne parle pas de votre cas précisément parce que ce n'est pas ce que font les porteurs de projets. Mais, devant la réduction des fonds publics de l'État et des collectivités, on envoie souvent les acteurs et c'est quand même une des sources de problèmes. A propos de LEADER, concrètement, pour voir les choses au niveau national, c'est aussi parce que l'on ne sait pas très bien parfois utiliser les fonds qu'il y a des problèmes derrière et qu'il y a aussi un vrai problème d'ingénierie, de manque d'accompagnement… En fait, on n'est pas très bons dans l'accompagnement des territoires sur l'ingénierie européenne. Voilà la description du paysage qui ne résout pas concrètement les difficultés que vous pouvez rencontrer au quotidien.

Pascal BRUNET.- Deux mots, non pas pour vous rassurer ! Quand on parle de décentraliser les dispositifs, on a souvent une complexification du dispositif à l'arrivée ! Et cela est complexe parce que l'on vous renvoie à Bruxelles, ce sera complexe parce que vous y aurez un certain type d'approches. On essaie de décentraliser et là, s'accumulent et se complexifient encore plus le dispositif ! C'est un enjeu assez fort dans la prochaine programmation : arriver à ce que cette décentralisation produise une simplification. Cela ne va pas être rassurant parce que vous voyez l'ampleur du travail !

Et puis il y a trois choses qu'il faut intégrer. Il faut absolument acquérir une culture de projet européen. Cela a très, très peu de place dans nos formations. En France, on a beaucoup de

formations d'administrateurs de projets culturels. Je pense que, dans un cycle normal, si cela prend une semaine, l'Europe c'est bien. Il faut effectivement se former et il y a une logique.

Il faut des structures d'ingénierie et cela met beaucoup en avant, peut-être, les responsabilités des régions, celles des collectivités en général : quelle structure d'ingénierie pour appuyer ? Parce que, effectivement, c'est complexe, et il faut ce support d'ingénierie.

Et le troisième niveau, c'est l'ingénierie financière. Alors là aussi, cela renvoie aux responsabilités dans le cadre national. Il y a une réflexion sur les garanties financières comme l'un des outils importants au niveau communautaire, et qui va être développé. Par exemple, dans le milieu culturel, on a beaucoup avancé sur cette question, celle de l'ensemble des garanties ou des prêts. Mais si ce n'est pas relayé au niveau local ou national, on ne réglera pas les problèmes que vous avez rencontrés. Donc, ingénierie, ingénierie financière et puis il faut se former. Hélas, pas de solution directe !

Ensuite, le « timesheet », puisque c'est ce que vous évoquiez. C'est le mot maudit, cela ! C'est l'agenda « au jour le jour ». On a été obligés de s'informatiser pour gérer cela. C'est aberrant mais c'est comme cela. L'heure que je suis en train de passer ici, elle est cataloguée, cryptée, digérée, par le logiciel pour faire ce fameux « timesheet ». Et cela, je crois que nous n'y échapperons pas !

Stéphane COURGEON.- Juste avant de reprendre une question dans la salle, je voudrais juste prolonger la question de monsieur, à propos des financements. Tout à l'heure, Claire Delfosse a conclu en parlant justement des financements et de la difficulté de la gouvernance assez complexe, et des problèmes de lisibilité pour les acteurs, de croisements, de financements éclatés, souvent liés à des projets de développement rural… Que pourriez-vous répondre à ces interrogations ? Maryline Laplace peut-être ?

Maryline LAPLACE.- Beaucoup de compassion. C'est vrai, en effet, c'est très, très, compliqué. Mon collègue de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté le dira : on croit à la convention territoriale avec les collectivités dans ces cas, et pour justement que la convention et le partenariat soient un lieu de convergence, qui réduisent un peu les guichets.

Mme BEGUET, vice-présidente de l'Association Nationale des Maires Ruraux de France**.-** Nous sommes un peu désolés de voir que cette rencontre allait se passer sans que les élus puissent dire un mot. Je me dis qu'il y a comme un problème.

Stéphane COURGEON.- Je vous rassure, Madame. Il va y avoir un élu à la table ronde suivante et un maire, précisément.

Mme BEGUET.- Je maintiens ma remarque. Je voudrais continuer sur ce qu'a dit notre collègue et à propos des fonds LEADER. Pour compléter ce qu'il a dit : quand tous les dossiers sont prêts et validés par Bruxelles, en Auvergne-Rhône-Alpes, nous n'avons pas les fonds et nous les attendons depuis trois ans ! Là, il y a véritablement une très grande difficulté.

Je voudrais souligner l'implication des maires ruraux dans l'action culturelle de proximité. Je souligne que beaucoup de projets se réalisent. Ils viennent souvent, et j'en ai quelques-uns à l'esprit, d'initiatives privées ou associatives. Mais c'est parce que, à un moment, le maire est mis dans la boucle, si je puis dire, que le projet peut se réaliser, à la fois par les moyens qu'il apporte et par le réseau qu'il peut mettre à disposition.

Je voudrais également souligner le rôle important de la culture et de l'éducation, et de la culture avec l'éducation. Ce sont des valeurs clés pour nous. Elles sont le socle et la base de la démocratie. Ce matin, on a prononcé une seule fois ce mot. Je pense qu'il faut le prononcer plus souvent.

Un autre point important : l'aménagement culturel qui est absolument nécessaire. Alors bien sûr, ce sont des choses qui peuvent paraître triviales, mais je le dis quand même. C'est, par exemple, l'aménagement du territoire en fibre optique, c'est la suppression des zones blanches… Bien sûr qu'il faut passer par là parce que l'on n'arrivera jamais à rien. Et c'est là une urgence maintenant.

C'est aussi la répartition des crédits sur le territoire. Comme vous le savez, 66 % des crédits du Ministère de la Culture vont à 18 % de la population. Et ces 18 % de la population sont en Île-de-France. Il nous paraît absolument important que les choses soient peut-être redirigées différemment. Certes, que des moyens soient délocalisés mais je pense que lorsque l'on va construire un important équipement délocalisé, il faut aussi mettre une condition : comment va-t-il irriguer le territoire ! C'est absolument indispensable.

Ensuite, nous voudrions affirmer plusieurs choses : entendre, cela revient à ce que je viens de dire mais je le redis, entendre les besoins des territoires sans les hiérarchiser en fonction de leur densité.

C'est l'action locale qui fait dans la dentelle alors que l'État n'a pas cette précision. C'est ce formidable maillage rural qui permet un lien direct et concret entre les élus, les citoyens, et puis l'État.

Deuxièmement, nous promouvons très fort l'idée des projets locaux culturels. D'abord pensés avec les élus et les citoyens, ces projets doivent être la volonté commune d'identification. Et la culture en est un axe majeur.

Et je pense qu'il est nécessaire que notamment les DRAC accompagnent les élus dans ces démarches.

Ensuite, l'idée du droit culturel, des droits culturels, notamment réintroduits par la loi NOTRe et qui donnent à chaque collectivité la possibilité d'exercer une compétence culturelle. Même si nous décrions la loi NOTRe pour bien d'autres aspects, là, cela a un aspect vraiment très positif et qui est tout à fait, je dirais même, salutaire.

Nous insistons sur le fait de pouvoir accéder à toutes les formes culturelles. C'est pourquoi, actuellement, les maires ruraux, nous travaillons beaucoup sur la question du cinéma. Aujourd'hui, comme vous le savez, plus de 50 % de la population n'a pas accès au cinéma. Je crois que c'est une piste qui est absolument importante à travailler.

Stéphane COURGEON.- Nous verrons tout à l'heure comment cela se passe en Martinique car je crois savoir qu'ils ont les mêmes problématiques.

Mme BEGUET.- Donc nous sommes engagés, au niveau des maires ruraux, pour travailler, mobiliser, et engager dans notre spécificité, les acteurs, que ce soit au niveau de la France mais même au niveau européen.

Stéphane COURGEON.- Merci madame.

Maryline LAPLACE.- Je vous remercie, Madame. Je suis très heureuse que vous ayez pu prendre la parole puisque l'on s'était justement dit, avec l'équipe… On avait su que vous aviez manifesté votre intérêt pour le colloque. Et nous souhaitions vraiment que vous puissiez avoir une tribune et l'occasion de vous exprimer. Vous venez de très bien le faire.

Moi, je suis totalement convaincue de l'action des maires ruraux car mon grand-père paysan dont je vous parlais, était maire de sa commune. Même si c'était une autre époque, je vois tout à fait de quoi vous parlez. Par ailleurs, et là aussi le collègue de la Direction Régionale le dira, s'agissant de toutes nos conventions, on voit que cela fonctionne quand le maire est convaincu. Si le maire est convaincu, et bien, tout d'un coup, les choses vont beaucoup mieux. On peut imaginer des transports, on peut adapter les horaires, etc. Il n'y a vraiment aucune difficulté par rapport à cela.

Après, et comme on se le disait également avec l'équipe, on ne va pas construire une scène nationale ou un Louvre derrière chaque sapin. Ce n'est pas non plus ce que vous demandez. Et puis ce que vous dites est vrai en termes de concentration des financements du Ministère de la Culture. Je ne m'en étais pas cachée moi-même. Mais une structure, comme le musée du Louvre, c'est typiquement un bien commun. C'est vrai que c'est plus facile quand on est parisien, quoique de temps en temps, on se rend compte que ceux qui viennent, qui montent à Paris spécifiquement pour aller au musée du Louvre, en profitent bien finalement.

Ces grandes structures, il faut avoir conscience que ce sont des biens communs. Et ce déséquilibre, il est aussi inhérent à la richesse de notre patrimoine. Et je crois que la Ministre est très déterminée. Si Françoise Nyssen a mis les chiffres sur la table en disant : « Voilà, on va essayer de rééquilibrer », c'est que la volonté est là.

Sophie DUVAL-HUWART.- Je vous remercie pour votre intervention. On travaille très régulièrement avec l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France). C'est une association que l'on connaît bien et avec laquelle on travaille en partenariat, et notamment sur tous les

comités interministériels aux ruralités et sur les contrats de ruralité. Merci de votre intervention.

Cela me permet peut-être de souligner que le Ministère de la Cohésion des Territoires, avec le plan « Action cœur de ville » dont vous avez peut-être entendu parler et qui est un plan en faveur de la revitalisation des villes moyennes, est en train d'essayer de mettre en place une nouvelle manière de travailler avec les territoires. Ce plan de « sauvegarde » des villes moyennes a aussi vocation à bénéficier aux territoires ruraux. Puisque l'on sait très bien que, si une ville moyenne tombe, c'est tout un territoire qui va tomber avec elle. Donc, cela devenait vraiment un besoin vital que de travailler pour ces villes-là.

On essaie aussi de travailler différemment avec les territoires et de partir des projets des élus avec un État facilitateur, et non plus un État qui serait uniquement dans du contrôle ou dans seulement du réglementaire. Cette nouvelle manière de faire est devant nous. On doit avancer ensemble avec les élus. C'est un programme qui sera pilote, peut-être celui d'une prochaine agence crée demain et qui aura à mettre cela en œuvre.

Mais je pense que ce que vous avez soulevé est crucial dans la manière dont les politiques publiques se mettront en place localement demain. Ce n'est plus l'État qui décide à Paris. Mais c'est, localement, comment on accompagne les projets des maires. C'est vrai, ce sont les maires qui font en sorte aujourd'hui que les projets se fassent, qu'ils aboutissent. L'État doit venir en accompagnement de ces projets. C'est un enjeu collectif que nous avons tous devant nous. Cette modification de l'action publique de demain est passionnante.

M. SALAZAR-MARTIN, vice Président de la FNCC**.-** Bonjour à toutes et tous. Je dois me féliciter déjà, au titre de la FNCC (Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture) de cette rencontre. Le FNCC est donc une fédération née en même temps que le Ministère de la Culture, dans les années 1960. À l'origine, elle était composée de villes, plutôt grandes villes. Elle avait, déjà à cette époque-là, construit des politiques culturelles. Et le mot d'ordre de l'époque c'était : « Partout la culture dans toutes les villes ». C'était une forme de volonté de reconnaissance mais aussi d'autonomie vis-à-vis de l'État, déjà à l'époque. C'est l'époque de Michel Durafour, de Saint-Étienne, des grandes agglomérations qui avaient déjà à cette époque, toute une arborescence de politiques culturelles. Eh bien, aujourd'hui, finalement et puisque le mot d'ordre de l'époque était « des élus à la culture partout », c'est quelque chose qui est en passe d'arriver. Nous avons des élus dans les villages qui se chargent de la culture. Donc les choses ont bien avancé.

Cette Fédération, quand elle a été sollicitée par le Ministère, puis par le CGET, pour participer à ce comité de pilotage, a tout de suite, et bien évidemment, répondu présent. Pourquoi a-t-elle répondu présent ? Il ne faut pas être naïf. On est dans un contexte très complexe. Cela n'a pas été véritablement dit mais nous sommes dans un bouleversement total au niveau institutionnel. On ne va pas parler de la loi NOTRe. On ne va pas reparler de métropolisation

galopante, de la centralisation d'un certain nombre de pouvoirs alors qu'on parle décentralisation. On ne va pas non plus parler de la question financière avec les contrats financiers et les pactes de confiance et qui vont avoir un effet, et nous donnons l'alerte à propos des villages, parce que l'on sait très bien que les conseillers départementaux ou les Régions, soumis aux pactes, vont peut-être moins donner de subventions. Ils seront contraints par les 1,2 % d'augmentation de fonctionnement. Donc on aura des répercussions en cascade et on alerte le gouvernement sur cette question-là parce que cela risque d'être assez dramatique.

Ceci dit, on a un contexte tout de même très complexe. Et si la FNCC a apporté son savoir-faire, c'est parce qu'il nous semble prometteur d'avenir. Et je vais expliquer très rapidement pourquoi.

A propos de la question du pourquoi : on est dans un climat complexe, dans ces phénomènes de métropolisation, de centralisation, et où on a parlé de territoires relégués, etc. Donc comment reconnecter, comment retravailler ? C'est une question essentielle pour l'avenir, non seulement pour celui des territoires ruraux, mais aussi pour celui de la République. C'est à dire : comment faire en sorte, comment imaginer un pays qui a profondément changé et qui doit se confronter à des questions qui sont européennes, la mondialisation, etc. ?

Comment faire en sorte que ces droits culturels qui doivent respecter la parole et la contribution de chacun et de chacune dans les territoires, puissent vraiment compter ? C'est la question qui nous intéresse.

De ce point de vue, c'est une première rencontre. Elle associe deux ministères, le Ministère de l'Agriculture, et on s'en félicite parce que, souvent, il joue un rôle pas forcément des plus visibles mais en tout cas, il a un savoir-faire, notamment à travers les lycées agricoles, et c'est de premier ordre. Eh bien, ils doivent faire partie de ce réseau-là.

C'est bien la question qui nous est posée aujourd'hui : comment changer le regard sur la ruralité, l'espace rural, les ruralités, comme cela a été dit tout à l'heure par Madame ? Comment changer les regards et comment faire changer les regards de ces personnes qui vivent dans ces espaces-là ?

On a donc un travail à faire de relecture complète sur : qu'est ce qui s'y passe ? Je pense que nous ne voyons pas forcément les mêmes choses. Maryline, vous avez tout à l'heure parlé de la culture près de chez vous, près de chez nous. Nous faisons un colloque à Avignon, cela s'intitulera « La culture près de chez nous ». C'est une forme de pirouette pour dire que la culture existe bien. Et je dois dire que, dans le milieu rural, il y a quelque chose de très important. Et moi qui suis conseiller métropolitain d'Aix-Marseille, nous sommes en train de travailler sur le plan alimentaire territorial. Et ce plan alimentaire territorial, c'est une question culturelle fondamentale dans une métropole de 2 millions d'habitants, avec l'un des premiers

réservoirs agricoles de France. Donc cela pose des questions qui dépassent la question *stricto sensu*, tel que l'on en parle avec les catégories.

On a parlé tout à l'heure de la question de la santé. On parle de la question de l'écologie. On parle de la question tout simplement du « faire ensemble », du « vivre ensemble » dans les territoires. Et il nous semble que, à travers la question de la ruralité, ce sont toutes ces choses nouvelles qui sont convoquées, que nous ne convoquons pas forcément dans les politiques urbaines et qui peuvent régénérer les politiques publiques. Voilà.

Donc on attend de ce travail, non pas un travail circonstanciel et ponctuel, dû à une peur d'une métropolisation et du « surtout faisons en sorte d'être solidaires des territoires relégués ». Mais plutôt : comment construisons-nous une autre politique publique avec ces nouveaux paradigmes ?

Une dernière chose. A propos des contrats, nous sommes en train de travailler sur les contrats territoriaux, les nouveaux contrats territoriaux, avec le Ministère. Je pense que l'on a vu un certain nombre d'avalanches de dispositifs et ce sur quoi il avait été convenu de travailler avec le Ministère de la Culture, ce sont plutôt des conventions qui soient beaucoup plus transversales, et qui prennent en compte toutes ces dimensions. Je crois que cela serait important, s'agissant véritablement de l'accompagnement des territoires. On a donc un travail à faire via le Conseil des Collectivités qui réunit toutes les associations de collectivités. Cela pourrait justement faire avancer les choses.

Stéphane COURGEON.- Merci à tous les quatre de votre présence autour de cette table ronde.

TABLE RONDE N°2 : LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET RURAL A L'ECHELLE LOCALE ET REGIONALE

avec

Nathalie LANZI

Vice-Présidente chargée de la jeunesse, du sport, de la culture et du patrimoine de la Région Nouvelle Aquitaine

&

Pierre-Olivier ROUSSET

Directeur du Pôle d'action culturelle et territoriale de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté

&

Anne Laure GUILLERME

Cheffe du Service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial de la Préfecture du Lot (Occitanie).

&

Jean PIRET

Maire de Suin. Vice-Président chargé de la culture et du tourisme du Pays Charolais-Brionnais et de la communauté de communes du Grand Charolais (Bourgogne-Franche comté), administrateur de la FNCC.

Stéphane COURGEON.- Nous allons rester dans les territoires, mais à l'échelle locale et régionale. Je vais appeler Jean Piret, maire de Suin, Bourgogne Franche-Comté, vice-Président en charge de la culture et du tourisme du pays charolais-brionnais et de la communauté de communes du Grand Charolais, administrateur de la FNCC, ancien comédien et directeur de théâtre.

J'appelle Anne-Laure Guillerme, cheffe du service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial de la Préfecture du Lot. J'appelle également Pierre-Olivier Rousset, Directeur du pôle d'action culturelle et territoriale de la DRAC Bourgogne Franche-Comté. Et enfin j'appelle Nathalie Lanzi, vice-Présidente chargée de la jeunesse, du sport, de la culture et du patrimoine de la région Nouvelle Aquitaine.

Nathalie Lanzi, je commence avec vous. On va partir maintenant en Nouvelle-Aquitaine. Vous avez fusionné trois régions, sacré challenge. C'est une nouvelle région qui compte 80 % de communes rurales. A quel point ce constat influence une politique culturelle ?

Nathalie LANZI.- Je dis toujours qu'un mariage à deux, c'est compliqué, alors à trois, je ne vous en parle pas. C'étaient trois régions qui fonctionnaient différemment, surtout s'agissant de la culture, de façon un peu moins identique sur la jeunesse et le sport, mon autre délégation. On a une agence, appelée l'agence «A ». C'est une agence culturelle qui fait de l'observation et qui nous permet une cartographie. Je suis géographe de formation. Je suis partie d'une cartographie pour voir ce maillage territorial et me rendre compte de l'impact de la culture sur le monde rural.

Stéphane COURGEON.-Vous avez fait un état des lieux sur les trois régions ?

Nathalie LANZI.- L'agence A l'a fait. Elle se déploie. Hier nous étions à Limoges. Elle va travailler également sur le Limousin. Ensemble, avec Alain Rousset, le Président, un décentralisateur né, et qui ne voulait justement pas que tout se passe à Bordeaux, on a parlé tout à l'heure de métropolisation et nous y tenons, on a lancé la Conférence Territoriale de la Culture. C'était dans la loi NOTRe. J'ai eu beaucoup de chance puisque j'ai fait trois conférences territoriales : le sport, la jeunesse et la culture avec l'ensemble des partenaires en co-construction avec l'État et avec les acteurs. Ensemble on a réfléchi à propos du modèle que nous voulions avoir et quelle culture sur les territoires.

Je le disais voici deux jours encore au Président : il y a deux possibilités. Soit on ne fait que les territoires ruraux et on s'applique vraiment à mailler le territoire et à amplifier cela dans nos règlements d'intervention. Soit on donne aux très gros et à une seule ville, Bordeaux en ce qui nous concerne, mais ce n'était pas du tout le choix que l'on a fait. Nous avons donc co-construit cette politique-là.

Stéphane COURGEON.- Quel constat avez-vous fait à partir de cette observation de ces trois régions ?

Nathalie LANZI.- Le spectacle vivant vit beaucoup dans les territoires ruraux, pour des raisons économiques et logistiques mais pas seulement. Dans deux départements, la Creuse et les Deux-Sèvres, nous avons beaucoup de structures. Il n'y en a pas beaucoup dans les Landes. Vous me direz qu'il y a beaucoup de bois dans les Landes (!). Et donc, il s'agit aussi de faire de l'aménagement du territoire. Nous avons identifié ceux qui en avaient besoin et je suis allée sur les territoires, ce qui est un peu ma marque de fabrique. La région est grande. Elle équivaut à la taille de l'Autriche et à la population de la République Tchèque. Je ne compte plus les kilomètres. J'ai voulu rencontrer le maximum d'acteurs sur les territoires très ruraux pour avoir leur cahier des charges, pour savoir ce qu'ils attendaient de la région. On voit toujours les collectivités comme un guichet. Ce n'est pas du tout ce que nous voulons mettre en avant.

Vous avez parlé d'ingénierie, et je n'aime pas trop ce mot anglais, alors disons plutôt : comment on vous accompagne au mieux avec les services de la culture. J'ai un service absolument formidable de directrices et de directeurs qui m'accompagnent vraiment. Et puis nous avons structuré les agences. On a une agence, l'OARA, l'agence du spectacle vivant. On a l'agence du livre et du cinéma. Et depuis hier, nous avons signé le premier contrat de territoire pour les arts visuels. Nous sommes la seule région à l'avoir fait. Et c'est ce que voulaient aussi les acteurs, c'est-à-dire cette structuration et cette mise en réseau dont il faut dire qu'ils l'avaient anticipée bien avant la fusion. Cela a été un vrai bonheur pour moi. Quand j'ai été élue, ils m'ont dit : « Ne vous inquiétez pas, on s'est déjà vus, on a déjà travaillé ensemble et on a des propositions à vous faire. »

Stéphane COURGEON.- Donc, aujourd'hui, vous avez une cartographie très précise des événements, des artistes sur tout le territoire. C'est un sacré outil !

Nathalie LANZI.- J'ai toujours dans ma poche les chiffres-clés de l'agence A et que je distribue. Ils sont d'ailleurs consultables sur le site de l'agence, pour arriver à comprendre les besoins. Il y a environ deux jours, nous avons voté un règlement d'intervention pour le spectacle vivant et qui a été entièrement co-construit, y compris avec les syndicats, avec l'ensemble des partenaires.

Stéphane COURGEON.- Vous rappeliez cette Conférence Territoriale de la Culture. En matière culturelle, la responsabilité est effectivement conjointe État/collectivités. Aujourd'hui et à partir de l'observation que vous avez faite, pour qu'un projet culturel reçoive le soutien financier de la Région, quelles caractéristiques doit-il revêtir ?

Nathalie LANZI.- Je ne me suis pas fait beaucoup d'amis. Déjà j'ai annoncé la couleur : nous ne sommes pas un guichet. Donc ce qui se faisait avant ne se fera pas forcément demain ! Et je comprends les gens qui viennent me voir en me disant que leur fête est essentielle… Par exemple nous n'allons plus sur les sons et lumières. C'est un choix. Mais je m'attire toutes les foudres parce qu'il y a des sons et lumières dans tous les villages de Nouvelle Aquitaine.

J'ai essayé d'expliquer l'échelle régionale. Il y a des règlements d'interventions, certes, et qui d'ailleurs vont être rediscutés bientôt, et à propos des manifestations, par exemple. Même chose pour le spectacle vivant. Il faut qu'il y ait une portée régionale. J'ai en tête une productrice, une réalisatrice qui me dit : « Mais moi, je fais plein de belles choses à La Rochelle. Après je ne vais nulle part. En revanche, je vais en Franche-Comté, en Bourgogne… » Partout sauf en Nouvelle Aquitaine ! Je lui ai dit de faire un effort. Et elle m'a répondu : « Oui mais moi, la Nouvelle Aquitaine, ça ne m'intéresse pas ! ». Mais alors comment voulez-vous que je vous accompagne dans ce cas ?

Il faut qu'il y ait un rayonnement régional, national et international. On accompagne dans toutes les strates. Après je m'attire les foudres de mes collègues qui disent : « Et les droits culturels ? » Parce que nous avons lancé une grande concertation sur les droits culturels. C'est

le gros clivage que j'ai avec mes collègues de la majorité. Je ne vous parle pas du Front national qui s'oppose régulièrement à tout ce que je propose en termes culturels. C'est une grande douleur pour moi de présenter mes projets culturels.

Ils me disent : « La foire au boudin ou la foire à la châtaigne, cela doit être financé par la Région ! » C'est là où j'ai un problème. Je n'arrive pas à travailler. J'ai fait le tour des douze départements et je n'arrive pas à travailler avec mes alter ego des départements qui me disent : « On a plus de sous. On n'a pas besoin de te voir ». Même chose avec certains élus des villes qui disent « Mais moi, de toute façon, je n'ai pas besoin de toi, ça va très bien ! ». Et donc pour arriver à co- construire avec eux, comment intervenir ?

Dernière chose : le Président Rousset et moi-même, nous aidons surtout à l'investissement. Je crois que c'est important. L'investissement, c'est ce qui structure et c'est peut-être là aussi où les structures… Par exemple, tout à l'heure, on parlait de salles de cinéma. Nous avons développé des salles de cinéma dans des zones très rurales, madame, avec des médiateurs. C'est bien d'avoir des salles mais il faut aussi avoir des médiateurs. Nous essayons de faire de la pédagogie.

Stéphane COURGEON.- Vous fonctionnez même en termes de bonus. Vous donnez même un petit plus aux compagnies qui sont en milieu rural. C'est significatif ?

Nathalie LANZI.- Oui ! Cela représente 3 000 euros. Et puis si on est une femme, on a encore 3 000 euros parce que je tiens beaucoup à l'égalité hommes-femmes. J'étais déléguée aux droits des femmes donc elles étaient très contentes quand j'ai été nommée. Bizarrement, c'est comme partout : on a des femmes, on a des actrices mais on n'a pas de productrice, pas de réalisatrice. Il y a donc un bonus pour l'égalité hommes-femmes et un bonus pour l'équité sur les territoires. En fait, il y a une base fixe pour le spectacle. C'est le règlement voté la semaine dernière et qui a été approuvé à l'unanimité si ce n'est un parti…! Puis il y a ensuite des bonus pour accompagner… Alors cela a été compliqué, à propos de l'histoire des femmes justement, on me disait : « De toute façon, il n'y en a pas besoin ! » Et bien si ! Avec ma cartographie, j'ai pu prouver, avec mes chiffres clés, qu'il y avait peu de femmes directrices de compagnie, productrices, etc. On essaie donc de travailler dans toutes les strates. C'est grâce à un service culture qui est très marqué par ces problématiques-là et qui avait cette commande.

Stéphane COURGEON.- A propos de la démarche de droits culturels parce que vous en avez parlé rapidement, vous avez répertorié finalement toutes les structures qui peuvent mettre en œuvre ce droit culturel sur le territoire. Vous pouvez nous donner quelques exemples ?

Nathalie LANZI.- En fait, on a dégagé déjà un financement pour mettre autour d'une table des structures qui réfléchissent à la meilleure façon d'appliquer les droits culturels sur le territoire. Il y a eu beaucoup, beaucoup de projets. On a 12 départements, 12 structures qui sont sur l'ensemble de la Nouvelle Aquitaine. Vous me direz que nous avons le pape des droits culturels, Jean-Michel Lucas. On ne pouvait pas y échapper. Il nous a donné le tempo et nous

l'avons conduit avec l'ensemble de ses partenaires. Il devrait y avoir un travail mis en place bientôt. Finalement, c'est ce que nous ont demandé les gens sur le territoire. En résumé, on n'oublie personne. On investit. On essaie d'être au plus près des territoires en co-construisant et en mettant en place des règlements d'intervention pensés avec l'ensemble des acteurs.

Stéphane COURGEON.- Et en même temps on ne fait pas que des heureux mais cela…!

Nathalie LANZI.- J'ai eu un événement malheureux : la fin des « Nuits Romanes ». Je pense que, jusqu'à ma mort, on m'en parlera ! Mme Ségolène Royal avait mis en place, en Poitou-Charentes, un événement appelé « Les Nuits Romanes » et qui, sur le fond, était très bien. C'étaient des spectacles de très grande qualité autour des monuments romans. Coût de l'opération : 170 spectacles, 5 millions d'euros de budget.

Stéphane COURGEON.- Vous avez tout arrêté ?

Nathalie LANZI.- Je n'ai pas eu le choix ! D'abord parce que j'ai trouvé un budget culture avec moins 5 millions d'euros. J'ai dû faire avec cela. Déjà j'ai dû expliquer. Autant je me suis pris les foudres de la population car c'était vraiment un bel accès… On parle de droits culturels, de droit à la culture dans nos villages… Autant les partenaires, les compagnies, m'ont dit : « Mais merci madame de l'arrêter car, nous, quand on faisait un festival à cinq kilomètres, et bien on ne venait pas payer ! » C'était un spectacle gratuit, pardon de ne pas l'avoir précisé. Et les festivals qui étaient autour étaient un peu oubliés. Je le porte. Je vous assure qu'il n'y a pas un seul jour sans que l'on m'en parle. J'ai demandé à mes enfants, à ma mort, de mettre « Aux nuits romanes … » (Rires). Je le prends avec beaucoup d'humour mais j'ai vécu beaucoup d'agression. Les gens nous ont dit : « Mais vous nous avez volé les Nuits Romanes !». Je leur ai rétorqué : « Non, on vous a offert les Nuits Romanes » ! Et désormais, mon intérêt, c'est de travailler avec les professionnels. On remet le curseur là où il doit être.

(*Applaudissements.)*

Stéphane COURGEON.- Une question à propos de la Région, Jean Piret : la Région, est-ce un interlocuteur pour vous ? Communes, communauté de communes, en Bourgogne Franche Comté ?

Jean PIRET.- Vous voulez que je ne parle que de la Région ? Parce que j'ai un petit souci : j'ai l'impression d'être un usurpateur.

Stéphane COURGEON.- Pourquoi ?

Jean PIRET.- Je le dirai tout à l'heure. En fait je suis maire d'une commune de 300 habitants depuis 2008, située entre Cluny et Charolles…

Stéphane COURGEON.-… Qui n'a toujours connu que des agriculteurs à sa tête !

Jean PIRET.- Depuis 2008, c'est mon deuxième mandat. C'est la première fois qu'il n'y a pas un agriculteur à la tête de la commune. Surtout, j'ai un parcours professionnel qui se compose

à 100 ou 150 % culture. J'étais comédien, 11 ans à la Rue Blanche, 20 ans directeur de théâtre. J'ai terminé ma carrière professionnelle par la Région où j'ai été pendant une dizaine d'années directeur général adjoint avec, entre autres, les lycées, les sports, la jeunesse, etc. C'était en Bourgogne. Nous n'étions pas fusionnés à l'époque, et j'avais en charge la culture.

En fait, je m'aperçois d'une chose : ce n'était pas un guichet. Il y avait plus d'argent public. Mais je peux vous dire maintenant que c'est devenu extrêmement complexe à cause de la fusion, à cause de la frilosité. Et là, je parle de le la Bourgogne Franche-Comté, on est une administration de gestion. Cela a commencé avec l'arrivée des TOSS, Raffarin, 2004. On est passé de 350 à 2 500. Et là, on est devenu une administration de gestion. En gros, cela commençait à être fichu. Et maintenant, tout se fait par appel à projets.

J'ai dans ma serviette, je l'ai reçue hier, une réponse négative pour mon église romane, pour sa partie classée. Tout simplement, parce que je n'atteins pas le minimum de dépenses éligibles et parce qu'ils ne veulent pas prendre en compte le paratonnerre qui est à 600 mètres d'altitude, ce qui correspond au point culminant. Et si on refait le clocher, eh bien ils n'en veulent pas. C'est donc une réponse négative. Je vais peut-être l'envoyer à M. Rousset, peut-être voudra-t-il bien m'aider ?

Quant au reste, parce que j'ai une église avec une partie non classée, c'est encore plus compliqué. Il faut faire appel au peuple par la Fondation du Patrimoine. Et si on a 1 500 euros, eh bien on aura 1 500 euros. Et comme nous ne les aurons pas puisqu'il y a déjà trois ans nous avions fait appel au peuple avec la Fondation du Patrimoine… Donc tout est organisé, comme si, finalement : « Eh bien je garde mon argent ! ». Bref, ils ne veulent pas vous les donner.

Nathalie LANZI.- Je suis partie des demandes des maires ruraux pour faire un nouveau règlement d'intervention à propos de la restauration des monuments et, désormais, on soutient la restauration des monuments inscrits et classés. Et cela, je ne l'aurais jamais fait toute seule. C'est grâce aux maires et à leurs desideratas. Autant j'ai des soucis concernant les Nuits romanes mais je crois que tous les maires de Nouvelle-Aquitaine m'aiment beaucoup maintenant !

Stéphane COURGEON.- Anne-Laure Guillerme, on va partir dans le Lot. Est-ce que, en sept ou huit minutes, vous pourriez essayer de nous faire une cartographie du Lot afin que l'on situe bien ce département ? Pourriez-vous nous parler des programmes menés, des actions dont bénéficie le territoire ainsi que du foisonnement culturel dans ce département et, enfin, comment il est accompagné ?

Anne-Laure GUILLERME.- Merci de m'avoir invitée à cette table ronde. Je représente aujourd'hui le Lot et le Préfet du Lot.

Le Lot est un département à dominante rurale, située en région Occitanie. Il est au nord de la région Occitanie et il est limitrophe de la région Nouvelle Aquitaine. C'est le deuxième

département le plus vieux de France, après la Creuse. Il y a donc une population vieillissante et, pour l'instant, une perte d'attractivité. Le constat n'est pas noir puisqu'on a une diversité d'activités culturelles et une richesse dont je vous parlerai plus tard, richesse autour de laquelle tous les acteurs des politiques publiques s'engagent via un travail partenarial. A titre d'exemple, Rocamadour accueille un million de visiteurs et cela en fait le deuxième site le plus visité de province après le mont Saint-Michel.

Le Lot, comme tous les départements, décline les actions dont on a pu parler précédemment. En termes de généralisation de l'éducation artistique et culturelle, la Préfecture du Lot, en partenariat avec la DRAC Occitanie qui pilote cela, a pu déjà décliner cette généralisation. La dernière réunion avait lieu d'ailleurs hier après-midi.

En matière d'extension des horaires des bibliothèques, il y a la politique nationale. Malgré les contraintes du territoire, cet engagement est déjà pris dans le Lot. Par exemple, la médiathèque de Figeac est d'ores et déjà engagée dans des opérations d'extension d'horaires et pour la deuxième année consécutive. Je rebondis également à propos des politiques qu'on a pu voir tout à l'heure, notamment celles concernant la contractualisation et des contrats de ruralité. Aujourd'hui, sur le territoire du Lot, on en a deux, portés par les PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural). Ils couvrent l'ensemble du territoire. Ces contrats de ruralité ont été élaborés de façon partenariale, main dans la main avec les PETR et la Préfecture.

Dans ces contrats de ruralité, les PETR regroupent les « Interco », les EPCI (Etablissement Public de coopération Intercommunale). Ils ont souhaité intégrer réellement un axe culture comme faisant partie intégrante des contrats de ruralité. À ce titre, voici les opérations culturelles qui ont pu être financées en 2017 sur des crédits d'État : réhabilitation d'écoles de musique, réaménagement d'une médiathèque, aménagement d'offices de tourisme. Ce sont des dépenses d'investissement. Vous connaissez les contrats de ruralité.

Je voudrais souligner l'importance du mécénat présent dans le territoire du Lot. Par exemple, la société Andros, basée dans le nord du département, vient de ratifier une convention de partenariat avec la seule scène conventionnée du Lot et pour un montant d'accompagnement de 30 000 euros par an et pendant trois ans. Les objectifs : soutenir des projets de créations artistiques et pour lesquels les familles des salariés du groupe Andros peuvent bénéficier et obtiennent de nombreux avantages. En somme, le Lot décline les actions nationales dans le contexte qui est le sien.

Je voudrais spécifier que le Lot est un département qui connaît un foisonnement culturel dont se saisissent aujourd'hui les politiques publiques. Il y a donc un évènementiel très riche et très diversifié. Aujourd'hui, le budget consacré à la culture dans le département du Lot et les aides données par la DRAC Occitanie sont élevés. Le volume financier des dépenses culturelles et par habitant est de 115 euros. C'est une somme importante. Cela représente pour le Conseil départemental 2,7 % du budget. C'est le département en Occitanie qui investit le plus dans la

culture. En 2017, s'agissant de la création « théâtre, musique, arts plastiques et danse », ce sont 682 000 euros qui ont pu être investi dans les territoires à titre d'exemple.

A propos de ce qui relève du domaine de la création artistique, les structures labélisées dans le Lot sont extrêmement nombreuses et elles font vivre le territoire : que ce soit dans le domaine du champ des arts plastiques, avec la Maison des Arts Georges et Claude Pompidou à Cajarc, ou les Ateliers des Arques ou encore le champ du spectacle vivant. On a également seize festivals très éclectiques et qui ne se sont pas centralisés à la ville centre de Cahors. On peut assister, par exemple, à des festivals de théâtre et de chant à Figeac et Saint Céré. On peut assister à des festivals de musique et culture africaine à Cajarc, dans le cadre du festival AFRICAJARC, ou encore à un festival de musique actuelle dans le cadre de l'ECAUSSYSTEME à Gignac. Il y a d'ailleurs un rayonnement national pour ce festival.

Pour terminer, j'aimerais parler de l'importance ressentie par notre département du Lot pour la culture comme étant un levier d'attractivité pour notre territoire et, notamment, s'agissant du développement économique des centres-villes. Comme cela a été rappelé précédemment, le gouvernement est engagé dans le plan « Action Cœur de ville ». Et, aujourd'hui, cela concerne deux villes dans le Lot : Cahors et Figeac. L'action vient juste de commencer à Cahors. A ce titre, cela concerne une politique volontariste de revitalisation du centre-ville. Cela se traduit, notamment, par l'investissement dans un cinéma, un multiplex, accompagné d'un effort financier multi-partenarial important. L'Etat apporte à ce titre 1,4 million d'euros, la Région y participe à hauteur d'un million et le Département, à hauteur de 400 000 euros. Tout ceci est fait pour appuyer le rayonnement de cette ville. Le maire, pour le développement de son centre-ville, a choisi de ne pas implanter son cinéma à l'extérieur, comme cela peut se faire dans certaines villes moyennes, mais en plein centre-ville pour redynamiser également les commerces.

À cet équipement culturel s'ajoutent la rénovation et l'agrandissement du musée historique du centre-ville. Il s'agit du Musée Henri Martin pour lequel l'Etat est entré dans le financement de l'opération, à travers ses fonds de soutien. Je m'arrête là.

Il y avait aussi le patrimoine, la gastronomie, la noix du Périgord…

Stéphane COURGEON.- Merci Beaucoup. Pierre-Olivier Rousset, pour illustrer les dispositifs du Ministère de la Culture dans les territoires, alors cela fonctionne évidemment beaucoup par contrats… Cela fait toujours un peu peur aux interlocuteurs quand on leur parle de contrats, non ?

Pierre-Olivier ROUSSET.- Oui, je vais vous faire peur ! S'agissant des contrats dans une région comme la nôtre : on est dans une région aujourd'hui qui a fusionné, Bourgogne Franche-Comté. C'est une région qui compte huit départements. Elle est grande comme la Suisse mais pas du tout avec les mêmes richesses que possède la Suisse. Elle a des territoires à la fois ruraux mais aussi très industriels. C'est d'une grande complexité. Et ces territoires sont

évidemment tous différents. On est là parce qu'on est motivés, on est positifs, on essaie de faire des choses pour la culture en milieu rural. Mais, effectivement, les difficultés sont grandes. On rencontre les élus. On travaille avec eux. On est, dans certains départements, particulièrement sur la façade ouest de notre région, l'Yonne, la Nièvre mais aussi la Haute Saône, sur des territoires qui connaissent une forte déprise sociale, démographique, économique. Enfin, vous le connaissez en tant qu'élu ou en tant que technicien qui travaillez aussi comme moi sur ce type de territoires. C'est tout de même dans ce cadre-là que l'on travaille. Je ne dirai pas ce que fait la DRAC. En général, par provocation, je dis qu'on ne fait rien. J'aime bien la phrase d'un ancien Ministre de la Culture, originaire de notre région, Jacques Duhamel, qui a dit : « On est là pour mettre l'ambiance » ! C'est à dire que nous sommes là pour créer des conditions favorables pour ceux qui font. Nous, nous sommes là en soutien. On appelle cela de l'ingénierie. On appelle cela comme on veut. C'est du financement. Encore. Heureusement.

Stéphane COURGEON.- C'est juste une action que l'on mène ensemble en fait ?

Pierre-Olivier ROUSSET.- Oui. C'est une action que l'on mène ensemble. C'est surtout à ce sujet que je voudrais insister. Je ne vais pas vous faire un exposé avec dix Powerpoint sur les différents types de contrats. Mais je vais vous en dire un mot. C'est cela, le plus important : ce que l'on construit ensemble. C'est se mettre autour de la table. Lorsque l'on se met autour de la table, et qu'on a envie, en général on arrive à quelque chose. Alors on a des échecs évidemment. Puis parfois, on coupe. Parfois on revient autour la table. On laisse tomber un contrat. On le reprend au bout de deux ans. On en refait un autre.

Et cela se décline avec cette complexité que vous décrivez. Une région, huit départements, des recompositions intercommunales. On sait vos complexités dans ce jeu de compétences communales, intercommunales. La loi NOTRe permet aussi cette richesse. Chacun choisit ses compétences. Et la culture, c'est très bien. D'ailleurs, elle est partout mais c'est une complexité à gérer. Donc on travaille avec tout cela, avec ces outils-là, qu'on essaie de décliner.

Je fais très, très court. On a une convention avec le Conseil Régional. Je suis juriste. Le contrat, c'est une forme que l'on donne à une façon de travailler ensemble. Et on trouve toujours une forme. Ce n'est pas cela le plus important. Le plus important, c'est l'envie de travailler. Elle est déterminante. Alors on essaie de la décliner à ces différents échelons. Ils sont nombreux. Ils sont complexes. Il y a la région. Il y a les départements. Il y a l'État. Il y a les intercommunalités. Il y a les communes. Il y a les petites communes. Ce ne sont pas les mêmes problématiques. On en parlait. Il y a les PTER, les logiques de projets, les PNR… On essaie de travailler dans tous ces cadres-là. Ensuite, nous, on décline. On a une convention de partenariat global avec le Conseil Régional de Franche-Comté. On travaille effectivement beaucoup avec les techniciens.

On travaille beaucoup avec votre collègue, Laurence Fluttaz et cela se passe très bien. On s'est donné des objectifs globaux et partagés, travailler ensemble.

Et on fait la même chose avec certains autres départements. On a une convention de développement culturel avec le département de la Nièvre qui, aujourd'hui, est le département le plus concerné par ces contraintes de grande ruralité. On est la deuxième région de France en termes de territoires très ruraux derrière la Corse. On a donc des problématiques particulières de distance. Si vous ne savez pas où aller en vacances cet été, si l'avion ou le ferry vous font peur, venez chez nous, on vous accueillera bien volontiers !

Donc on le décline ensuite de façons différentes. C'est très différent d'une région à l'autre, vous l'évoquiez, mais les départements font encore beaucoup de choses pour la culture, et malgré leurs contraintes. Avant, je m'occupais des questions de cohésion sociale et d'hébergement, donc je les connais leurs contraintes. Ils font encore beaucoup de choses. Alors on arrive à socler des choses différentes avec eux, en fonction de leurs choix politiques évidemment : une convention de développement culturel avec le département de la Nièvre. L'année dernière, on a augmenté de 25 % avec l'Opérateur Culturel du Conseil Départemental de la haute Saône. On s'adapte. On s'adapte à ces acteurs qui sont différents selon les territoires. Ensuite, on a nos outils : Les CLEA, (les Contrats Locaux d'Education artistique et culturelle), les Contrat Territoire Lecture, les CTL, etc. On peut faire un combo CLEA / CTL. Et puis on a ce que l'on appelle les Contrats de Développement Territorial. Mais encore une fois, on peut l'appeler un petit peu comme on veut. On doit juste se dire ce que l'on doit faire ensemble dedans !

Stéphane COURGEON.- La seule contrainte de ces contrats est que cela prend un peu de temps !

Pierre-Olivier ROUSSET.- C'est sur ce sujet que je voulais venir. Je ne suis pas pessimiste mais je voulais en venir aux limites que nous avons, du moins celles que je connais : la disponibilité. Travailler ensemble, c'est du temps. Vous savez, faire un contrat avec une Métropole ou une Agglo. En plus il y a beaucoup d'ingénierie. A Grenoble ou à Besançon, on travaille très bien sur ces sujets-là. Mais, contrairement à ce que vous pouvez penser, cela prend autant de temps de le faire avec un EPCI, avec le temps de déplacement, pour vous ou pour nous, quand on va dans un sens et dans l'autre. Et, effectivement, dans les territoires ruraux il y a ce déficit. Alors en effet, le mot « ingénierie » est pompeux mais en tout cas il s'agit de capacité et pour les élus et pour les cadres et les agents qui travaillent avec eux, qui sont un peu mis au four et au moulin et qui ne peuvent pas être spécialistes de tout. Parfois ce n'est pas la volonté qui manque mais plutôt de la disponibilité. Parfois, c'est la nôtre parce qu'on a les mêmes contraintes. On est dans une région rurale. On a du mal à attirer et garder des compétences. C'est notre vie. C'est notre quotidien. Donc on essaye de travailler avec tout cela.

Je voulais aussi insister sur les priorités ministérielles, non pas pour faire le SAV puisque ce sont des priorités que l'on partage en général assez facilement avec les élus, notamment l'éducation artistique et culturelle. Je trouve que c'est une bonne clé d'entrée pour travailler ensemble et se mettre autour d'une table en milieu rural précisément.

Je suis rentré au ministère en 2002. Je commence à être un ancien combattant. Alors, parfois, on a des moments de tension. Mais il y a un sujet sur lequel je n'ai jamais vu un élu, que ce soit un maire ou un président d'EPCI me dire que cela ne l'intéressait pas. On parle d'éducation artistique et on parle d'enfants. C'est souvent le premier pas quand on n'en a pas parce qu'on n'est pas toujours présent partout. Effectivement, nous, nous n'avons pas d'agence qui nous fait des cartographies. On fait ce qu'on peut. On bricole. On travaille avec l'INSEE, avec nos collègues du Conseil Régional. On en a tiré quelques chiffres. Alors c'est vrai que nous nous sommes rendu compte de grandes disparités, y compris s'agissant de nos crédits territoriaux de la DRAC. Cela m'a beaucoup interrogé en arrivant il y a deux ans. Je parle des crédits territoriaux, c'est-à-dire ceux qui équilibrent. Il y a des fonctions de centralité. Alors évidemment qu'il y en a plus à Paris puisqu'il y a de grands établissements publics. Nous avons des grands labels qui sont là pour créer. Donc, lorsque vous mettez une subvention de 1,2 million d'euros à un CDN, si vous faites une carte, cela ne veut rien dire. Il y avait même un déséquilibre qui allait de 1 à 3, et qui n'était pas forcément en faveur des départements les plus en difficulté sociale. C'est donc aussi sur ce sujet qu'on a à travailler.

Il y a aujourd'hui la question de l'itinérance qui est renforcée. Les DRAC ont quelques moyens supplémentaires. Nous, on en est très contents. On remercie nos collègues et la Ministre à ce sujet, sachant que nous sommes dans une région qui s'en est emparée il y a longtemps. On a de très beaux exemples. Vous en avez tous. Par exemple, on a un ensemble lyrique itinérant qui travaille avec des professionnels et qui fait l'opéra en milieu rural avec des enfants. Il est très connu : « JUSTINIANA ». Nous avons une scène gonflable itinérante. Nous avons aussi ce que nous appelons un camion d'alimentation générale qui circule dans la Nièvre. Je crois qu'il y a des acteurs qui témoigneront à propos de la culture. Ce n'était pas facile à vendre. Souvent cela part du terrain. Encore une fois, lorsque je dis que ce n'est pas nous qui faisons mais que c'est vous… Il a fallu convaincre que ces structures-là, qui venaient parfois du réseau Education Populaire, EDUC POP comme on dit, c'était bien et qu'ils faisaient vraiment de l'art et de la culture. Aujourd'hui, ils ont un label et tout le monde s'en félicite. Ils sont capables de se projeter sur les territoires.

J'y vais un peu à la mitraillette pour ne pas être trop long ! Je voulais terminer par la lecture publique. Effectivement, cela « pousse » très fort sur ce sujet actuellement. J'interviens d'ailleurs la semaine prochaine pour mobiliser les Sous-Préfets dans leur relation aux élus. Ce n'est pas que de l'investissement. L'ingénierie financière, on sait tous la faire. On y arrive en général. C'est difficile mais, en général, on y arrive. La question qui vient ensuite, c'est celle du fonctionnement : réfléchir au fonctionnement le plus efficient possible et parce qu'on sait

bien que vous n'avez pas non plus des ressources… L'État, lui-même, vous demande de contraindre vos dépenses et vos masses salariales. Il faut réfléchir à cela aussi avec vous, réfléchir à une offre plus pertinente, plus moderne. Cela passe, par exemple, par des lieux d'actions numériques. On peut y faire plein de choses. Et je n'oublie pas les autres équipements culturels. J'insiste plus particulièrement sur la lecture publique car, souvent, c'est l'équipement le plus répandu sur les territoires mais pas seulement. Les territoires sont tous différents. Nous on a une SMAC (Scène de Musiques Actuelles) historique, appelée « le Moulin de Brainans », dans le Jura. On en a une autre en Haute Saône. Et cela fonctionne. Cela crée de la dynamique sur les territoires. Et si on veut y garder les jeunes, il faut qu'ils aient accès à l'offre dont ils ont besoin aujourd'hui.

Stéphane COURGEON.-Alors effectivement, pour les vacances, on peut aller à Suin, une commune de 300 habitants. Principal attrait : une butte avec une vue à 360° sur la région, y compris sur le Mont Blanc paraît-il !

Jean Piret, dans votre commune, dans votre conseil municipal, la culture, si on la place dans le classement des priorités, à quel numéro la placeriez-vous ?

Jean PIRET.- Je la mets après la voirie, après les ordures ménagères, après les conflits entre voisins… (Rires)

Honnêtement je la mets assez haut-placé mais ce n'est pas la priorité. J'ai, dans mon conseil municipal, des élus super sympas qui me laissent faire. Mais quand on organise des concerts à l'église, bondée et surbondée en juillet-août, ou qu'on organise un festival comme « Pépète Lumière » avec 5 000 personnes et tout le bourg transformé, avec des lumières psychédéliques et j'en passe, certains me disent : « La grande musique, ce n'est pas pour moi ! » Et puis d'autres viennent par curiosité. Mais on gagne petit à petit.

Par rapport à il y a dix ans, j'ai plus de monde, des habitants du village, que je n'en avais au début. Alors ce n'est pas beaucoup mais ils viennent petit à petit. A cela s'ajoutent les personnes des résidences secondaires.

Il y a une chose que je voudrais dire. On a beaucoup discuté avec M. Courgeon par téléphone. Il m'a dit que cela allait se faire sous forme de dialogue. J'avais noté deux-trois choses à dire. Mais je vais vous en dire une au moins : j'ai été agréablement surpris par le fait qu'il y ait un « s » à « Ruralités ». Je me suis dit que ces Parisiens, ils vont nous dire qu'il y a la ville, la campagne… Circulez ! On n'a pas beaucoup dit le mot « campagne », un petit peu dans l'exposé de Mme Delfosse. En fait, cela m'a fait plaisir car il y a de nombreuses ruralités. Un village au bord de la mer, un village à la montagne, ou un village en pleine campagne comme le nôtre, voilà… Mais une petite chose ne m'a pas fait plaisir finalement : que ce soit fait à Paris. Car nous pouvons vous accueillir, pas à Suin car il n'y aurait pas assez de place, mais à Paray-le-Monial quand il n'y a pas la communauté de l'Emmanuel et ses 800 000 personnes.

On a des hôtels, des restaurants et des salles. On peut aussi vous accueillir à Digoin, avec un joli port de plaisance. On peut vous accueillir à la campagne. Je n'en dirai pas plus.

Stéphane COURGEON.- S'agissant de ce que vous disiez tout à l'heure, à propos du classement de la culture dans les priorités : quels arguments mettez-vous en avant auprès de vos administrés ou de vos collègues élus pour leur dire qu'il ne faut pas abandonner la culture ?

Jean PIRET.- Il y a deux arguments : le premier, c'est la fierté. Même s'ils ne viennent pas, ils sont contents que ce se soit passé là : « Tu as vu ? On a eu 5 000 personnes à Suin. On n'a que 300 habitants ! » Ils sont fiers. Et puis ensuite, cela se ramifie. Les gens en parlent sur les réseaux sociaux, etc.

Ah oui, je voulais dire quelque chose : Mesdames et messieurs les Parisiens, on n'a pas Internet, je vous le dis ! Alors vous dites que vous allez renforcer l'action, etc. On n'a même plus le téléphone ! Je vous le dis. Et quand j'ai appelé la Directrice Régionale de Bourgogne, très sympathique, et au sujet du téléphone, elle m'a dit : « Oui mais qu'est-ce que tu veux, on est en train d'installer la 4G à la place de la 3G et donc, vous ne pourrez plus téléphoner avec Orange ! » (Rires dans la salle). Non mais c'est vachement bien : la campagne, c'est cela. Alors que, maintenant, dans la mairie, tout est dématérialisé. Je ne vous raconte pas quand cela bugge, les factures, les…! Alors pensez à nous ! On paie le même prix d'abonnement que vous en plein cœur de Paris, mais pour un débit, disons, de 512 ! On a plus le minitel quand même ! (Rires)

En réponse à votre question : c'est la fierté. Je vois aussi l'attrait pour les jeunes et pour s'installer. En ce moment, j'ai quatre maisons en construction. Ce sont des jeunes couples qui s'installent. Ils vont faire 25 ou 30 kilomètres pour aller travailler s'ils ne sont pas agriculteurs. Il y a quelques artisans mais ils sont très peu nombreux. Et en fait, il s'agit d'attractivité. C'est hyper important. Au même titre que le tourisme. Comme vous l'avez dit, on a un point de vue du Mont-Blanc à l'Auvergne, en passant par les monts du Beaujolais. On a une attractivité naturelle avec les paysages.

Il y a une personne qui a dit qu'il y avait des friches agricoles, des terrains en déshérence. C'est faux. Je vais vous dire : s'agissant du bocage, on est sur la liste indicative UNESCO pour classer le bocage. Il n'y a pas une parcelle de terrain qui ne soit pas entretenue, avec de l'herbe, avec des vaches, avec des chèvres…

Dans la salle.- J'ai dit que les sols étaient délaissés !

Jean PIRET.- Les sols c'est bien des prés. Je ne suis pas si sûr. Je ne vais pas vous contredire. Ce serait mal placé. Alors, l'attractivité et la fierté. Ce que je voudrais dire aux élus ruraux présents ici, quatre ou cinq. Quatre ou cinq sur 400, c'est pas mal ! (Rires) Je le leur dis tous les jours : mettez-vous dans les réseaux. Je suis à la FNCC. Je suis à l'Association des Maires

Ruraux et je suis aussi en même temps à l'Association des Maires de France. Il faut être partout. J'ai été nommé à nouveau au comité de l'EAC, éducation artistique et culturelle.

Stéphane COURGEON.-Vous dites que c'est bien d'être dans les réseaux, mais c'est pour avoir les financements ?

Jean PIRET.- Non ! C'est bien pour exister, pour avoir un peu de pouvoir, pour apporter sa petite pierre à l'édifice, etc. De même qu'il vaut mieux être Vice-Président car vous êtes au bureau et s'agissant de l'argent, cela se passe mieux !

Stéphane COURGEON.- Combien d'événements culturels y-a-t-il à Suin dans l'année ?

Jean PIRET.- On en fait cinq. Il y a un événement que je n'ai pas mis dans la culture et qui va se dérouler samedi prochain. Cela marche du feu de Dieu. Toute la population vient parce que l'on y mange, qu'il y a les « gas du tsarollais », et qu'ensuite il y le feu de la Saint Jean. Bon, c'est un peu normal. Cela se fait petit à petit. Ce n'est jamais, jamais, jamais gagné ! Et puis il faut surtout que les élus aient de l'appétence pour cela parce que, en milieu rural, on n'a pas beaucoup de professionnels. Et il faut que les élus soient un peu des déclencheurs.

Juste une chose que je voulais vous dire : avec le « Pays » que vous appelez maintenant PETR, mais que nous, nous continuons à appeler « Pays ». C'est beaucoup plus joli. Eh bien, s'agissant du Charolais-Brionnais : 129 communes, 90 000 habitants, milieu rural. La plus grosse ville compte 10 000 habitants. Eh bien on faisait avec la scène nationale, l'Arc - Le Creusot, des spectacles dans toutes les communautés de communes, dans les petits villages. C'étaient des opérations « one shot » ! Alors cela marchait s'il y avait les bons relais, de la bonne publicité, de la bonne communication, etc. Cela ne fonctionnait pas si personne ne s'en occupait. Mais là, on a changé depuis deux ans et on fait un truc formidable qu'on a appuyé sur un dispositif appelé le CLEA et cela fonctionne du feu de Dieu ! On a quatre CLEA par an et pour lesquelles on reste une semaine dans chaque communauté de communes avec les artistes. Il y en a un sur le patrimoine, un sur la santé, etc. Mais vraiment, cela change du tout au tout. J'en profite pour saluer le Directeur de la Culture du département de Saône-et-Loire ainsi que le Directeur du LAB parce que je suis Président de l'Agence Régionale de la Culture.

Stéphane COURGEON.- Effectivement, pour vous, on a compris que la permanence des événements était plus importante que le « one shot » !

Je prends deux questions très courtes si possible.

Mme de VITO.- Je voulais juste vous dire, étant moi-même dans un petit village de 300 personnes, que je suis tout à fait d'accord avec vous. On peut se jumeler si vous le souhaitez ! On travaille avec les CLEA. C'est moteur. Cela dure depuis neuf ans maintenant et les gens viennent. Il y a un rayonnement. On fait venir des prix Marcel Duchamp. Les gens se fichent un peu de savoir qui c'est. Mais cela amène de la vie dans un centre mais le problème pour nous, c'est le transport. On peut aussi bien être à 300 mètres qu'à 100 kilomètres d'une école.

On offre tout gratuitement. On offre des programmes pédagogiques haut de gamme mais c'est vraiment le transport qui bloque car nous, on n'a pas le droit de louer des cars pour faire venir des écoles. Il y a des collèges qui marchent sept kilomètres pour venir et sept kilomètres pour rentrer sinon, ils ne peuvent pas profiter de ce lieu. Donc comment faire ? C'est la seule chose qui, actuellement, est gênante pour moi.

Je m'adresse aux Maires ruraux, mais à tous les Maires : « Faites confiance à vos acteurs culturels car on sait ce que l'on fait ! ». Si vous faites confiance, et c'est le cas du lieu où je suis aujourd'hui, cela change tout. Merci pour celles et ceux qui font confiance. Mais voilà, que pouvons-nous faire pour le transport ?

Nathalie LANZI.- À propos du transport, j'essaie, avec mon collègue des TER, de faire des billets pas trop cher et de mettre en place des trains pour les festivals. On est en train de réfléchir. Pour les élèves, on a fait le trajet à un euro pour aller au spectacle. Mais cela, c'est la journée.

Mme de VITO.- On est à 20 kilomètres d'un TER !

Nathalie LANZI.- Oui, je sais. Mais déjà si on commence par les trains, si on commence à travailler avec la SNCF, je peux vous dire que c'est un emploi à plein temps ! C'est déjà compliqué. Ensuite, on peut travailler avec les compagnies de bus, pour nos jeunes, et à un euro le voyage entre 8 heures et 17 heures. Cela leur permet d'aller au spectacle. C'est moins cher. Et là, on va lancer une opération sur le travail de co-voiturage. La mobilité, c'est le problème aussi bien des Régions que des Départements ou des communes. Et c'est compliqué.

Jean PIRET.- C'est un vrai sujet. On l'a évoqué avec Laurence Martin dans le comité de préparation, le comité de pilotage. C'est vraiment un sujet. Cela a changé dans la mesure où les Départements étaient autorités organisatrices. Maintenant, c'est passé dans les mains des Régions. Bon, chacun veut faire le mieux possible mais c'est vrai que, dans le milieu rural, c'est compliqué. Vous avez raison de poser le problème parce que, un aller et retour en car, c'est 200 euros.

Mme HANOT.- Je travaille dans la communauté d'agglomérations d'Epinal. Un petit retour d'expérience fait dans le val de Vôge, petit secteur en milieu rural au sud de l'agglomération d'Epinal. Il a été décidé d'acquérir un bus. On a formé l'un de nos animateurs au permis du transport en commun. On répond donc à ce problème de mobilité. Nous étions dans un petit territoire de 5 000 habitants avant d'être en agglomération. Il comprenait un périmètre assez important et une distance entre chaque commune très étalée. On a un train qui passe mais seulement à Bains-les-bains. Il s'agit d'une petite commune thermale et, pour vous dire, la gare est située à cinq kilomètres du centre-ville de Bains-les-bains ! Même si les gens arrivent en train jusqu'à la gare, ils ne peuvent encore pas venir jusqu'au centre-ville ou venir à pied. Donc cette histoire du bus était intéressante. On fait en sorte que notre chauffeur puisse avoir

d'autres compétences. Aujourd'hui, on a deux chauffeurs qui sont aussi animateurs et coordinateurs jeunesse. On allie un peu ces compétences.

Stéphane COURGEON.- Merci beaucoup. On va s'arrêter là pour les questions. Merci infiniment à vous quatre pour vos témoignages.

(*Applaudissements)*

PAROLE D'UN ARTISTE : « CULTURE ET RURALITES : QUEL APPORTS RECIPROQUES ? » PAR YANNICK JAULIN

Conteur, Directeur du « Nombril du Monde » à Pougne-Hérisson - Nouvelle Aquitaine.

Stéphane COURGEON.- Pour cette dernière partie, on va justement rester en Nouvelle Aquitaine. Vous pensez tous que le nombril du monde, en ce moment, c'est la Russie. Eh bien, pas du tout ! Le nombril du monde c'est à Pougne-Hérisson ! C'est une commune des Deux-Sèvres qui s'est ainsi autoproclamée « Nombril du monde ». C'est une histoire qui a démarré en 1990, inspirée par le « Gars Jaulin », qui va nous rejoindre maintenant. Yannick Jaulin est un comédien qui a notamment joué dans « Forêts » de Wajdi Mouawad, dans la cour d'honneur du Palais des Papes d'Avignon. Mais Yannick, c'est surtout un grand conteur. Et le « Nombril du monde », cela a d'abord été un festival qui a mis à l'honneur le conte, la magie, la musique. Depuis trois ans, le projet s'est étoffé et c'est désormais une saison culturelle, un pôle pédagogique proposé aux scolaires via des activités basées sur l'imaginaire et le conte. Et puis c'est aussi désormais un pôle « Oralité » car, « Nombril du monde », c'est aussi un lieu de référence de la filière « Conte » et qui développe désormais des formations pour un public amateur et semi-professionnel.

On avait envie que tu nous parles de l'apport Culture-Ruralités. Mais, en même temps, j'ai juste envie que tu nous dises ce que tu as ressenti à propos de ce que tu as entendu ce matin. La façon dont tu as entendu parler du monde rural, que penses-tu de tout ce que tu as entendu ce matin. Y-a-t-il des choses qui t'ont heurté, réjoui, etc. ?

Yannick JAULIN.- D'abord, bonjour ! C'est dur d'intervenir au moment de l'hypoglycémie générale ! En même temps, je trouve cela assez pertinent, et après toutes ces interventions dont certaines étaient assez fines intellectuellement.

Je vais descendre au niveau du charnel. Moi aussi, j'avais peur en arrivant dans le VIIe arrondissement, qu'il y ait un regard un peu « *top down* » plutôt que « *bottom up* » ! En plus, au niveau du Ministère, vous ne pouvez pas mieux faire en invitant Pougne-Hérisson parce que, s'il y une opportunité, une innovation, en milieu rural, et qui apporte un réconfort au monde entier, par rapport aux ministères qui n'en apportent seulement que dans des territoires ruraux, en France et à tendance vision « rabousinante », c'est à dire qui se referme, nous, à Pougne, on a quand même une intervention sur le reste du monde !

Dans ce monde jacobin où, finalement, il est convenu que tout ne part que de Paris, et de ces éminents spécialistes, de ces personnes remarquables, qui existent par leur fonction d'abord… Après on verra s'il en reste quelque chose, une fois que leurs fonctions auront disparu, mais

pour l'instant en tout cas… Nous, à Pougne, on est l'un des nombrils du monde car Pougne-Hérisson est le lieu de ce que l'on appelle le « big-bang mythologique ». Je ne suis pas certain qu'il y ait grand monde qui le sache ici. On est un des nombrils du monde. On est le siège de l'Association Mondiale des Nombrils du Monde. On est l'un des nombrils du monde avec l'île de Pâques, Rapa Nui, et un certain nombre d'autres lieux très importants et que l'on invite tous les 1er avril chez nous parce que c'est la journée mondiale des nombrils du monde. On a peu de délégations. L'Irak nous a envoyé un courrier cette année pour nous dire qu'ils ne pouvaient pas venir pour des raisons de calendrier. Mais on ne désespère pas de faire un grand rassemblement réel. Là aussi, peut-être que des crédits déconcentrés nous aideraient parce qu'on voit bien qu'au niveau des élus, localement, c'est plus difficile.

Quand on a commencé l'histoire du nombril du monde à Pougne-Hérisson, on ne peut pas dire qu'on a été très aidés par les élus locaux, et mêmes départementaux. Notre sauvetage est venu de l'échelon plus élevé, Région, État. On ne peut pas dire qu'en milieu rural, l'innovation en milieu rural, quand on met le nombril du monde à Pougne-Hérisson, 360 habitants, elle n'a pas été vue tout de suite comme une espèce de chose fondamentale. (Rires salle). En patois, on dit : *« Ol et de quoi de rin »* ! Cela veut dire que c'est beaucoup de pas grand chose…

Ils ne comprenaient pas. Effectivement, on a eu des visites jusqu'au douzième siècle, l'apogée du Poitou Charentes. Enfin, maintenant, le Poitou-Charentes n'existe plus, c'est noyé dans la Nouvelle-Aquitaine. Mais on est quand même les fondateurs de la Nouvelle-Aquitaine en Poitou-Charentes puisque c'est Guillaume VII du Poitou, premier troubadour, qui s'appelle Guillaume IX du côté aquitain… On n'a jamais eu la même comptabilité entre le Poitou-Charentes et l'Aquitaine, c'est sûr. Et avec Ségolène Royal, on l'a vérifié, vraiment ! (Rires salle)

Et donc on a créé l'Aquitaine parce que cela a été le moment de l'apogée. A ce moment-là, il y avait des délégations du monde entier. Quand j'entends tout à l'heure, cette espèce de volonté de se mettre en réseau, de rayonnement mondial… Nous, il y avait des Japonais qui remontaient l'Arcis en sampans pour venir se nourrir et parce que toutes les histoires qui naissent dans le monde, aujourd'hui encore, ont pris leur essence première dans ce qui est parti de Pougne-Hérisson, du fait de que l'on appelle le big-bang mythologique, cette espèce d'explosion dans l'air qui envoie ce pollen d'histoires qui vont se répandre ensuite, se féconder sur des territoires un peu emblématiques dans le reste du monde. C'est comme cela que toutes les histoires que vous portez sont nées chez nous.

C'est pourquoi il faut avoir un peu cette HU-MI-LI-TE (!) de votre part pour vous rendre compte à quel point vous êtes redevables de notre action sur le territoire. Il s'agit d'un territoire très particulier puisque c'est dans la Gâtine poitevine, qui est un lieu où il ne s'est jamais rien passé. C'est le lieu du « rrrin » ! Ce que l'on appelle le « rrrin » gâtinais ! Il y a eu plein de guerres partout mais elles n'ont jamais touché ce lieu parce qu'on a été protégés par

Saint-Pou ! Saint-Pou est un saint qui protège de la peur. Vous n'êtes pas au courant non plus ! Je vois bien que vous avez des manques, des lacunes…

Alors, au niveau de l'administratif, de la lecture d'un certain nombre de trucs qui ne serviront à rien puisque dans trois ans cela sera totalement obsolète… Là, vous êtes drôlement forts ! Vous avez le cerveau irrigué par des choses inutiles mais pour le fondamental, cela repassera ! (Rires salle).

Donc, nous, on a une action fondamentale. C'est-à-dire que nous, on pense local et on agit mondial ! Voilà, c'est ça !

(Applaudissements)

Je suppose que vous allez me demander des choses plus précises. Sur ce lieu-là, on a un lieu permanent. Au début c'était : il faut le croire pour le voir ! Donc il n'y avait rien ! Cela permettait de laisser se développer cette espèce de chose fondamentale qui est plus qu'un concept mais une philosophie de la vie. Et puis, poussée par certains, non pas les élus locaux bien sûr, mais d'autres, on a finalement fabriqué un jardin, un jardin sonore qui travaille sur le son plutôt que sur l'image. Dans un monde bouffé par l'image, c'est intéressant de faire une sorte de… C'est un camp de travail en fait. C'est un retour. C'est un peu comme en Chine. C'est-à-dire qu'on renvoie pour retravailler l'oreille dans un lieu très particulier, un lieu qui diffuse à la fois des musiques, des contes, et où on fait aussi une initiation au travail sur l'imaginaire, sur l'oralité. Et donc on reçoit 4 000 enfants par an dans ce jardin. Il y a six salariés permanents. J'ai aussi une compagnie, à côté, implantée sur le lieu. Ce qui fait que, pour 360 habitants, on doit avoir à peu près 1 000 euros par tête d'habitant de subventions publiques ! C'est quand même formidable, non ? Et cela n'existerait pas sans l'action publique, évidemment. Parce que, à côté, Il y a la fête de la pomme et ils « ne voient pas pourquoi ils auraient plus de subventions à Pougne-Hérisson alors que c'est que des bêtises qui font là-bas, alors que nous on a « rrrin » du tout pour la fête de la pomme » !

Au niveau des apports particuliers, il y a aussi une chose que j'aimerais dire. Le monde rural est un monde blessé. C'est un monde qui a subi une dépréciation. La volonté de faire disparaître les paysans, pour plein de raisons, a été aussi de pair avec une volonté d'éradication des langues minoritaires. En éradiquant ces langues-là, on a aussi coupé tous les réseaux de transmission du savoir-faire, du savoir-être, de tout d'un tas de choses qui faisaient partie d'une culture, endémique, réelle. Même si on a encore toujours en tête que les paysans étaient des bourrins, des culs-terreux, il y avait des cultures et il y avait autant de de bourrins qu'il y en a aujourd'hui ! Sauf qu'ils se sont déplacés en ville mais… (Rires salle)

Et en campagne, Il y a pas mal de bourrins qui sont restés mais parce que ce sont les meilleurs qui sont partis et les pires qui sont restés ! Il ne faut pas non plus I-DE-A-LI-SER la campagne. Il y a quand même du gros bourrin et une pauvreté culturelle. À Pougne-Hérisson, aussi, on

vote 30% pour le Front national ! C'est pareil ! Il y a un vieillissement terrible. C'est pourquoi on ne fait pas partie des zones blanches même si les têtes le sont.

Vous savez que, les zones blanches, c'était un ratio, et c'est cela qui est formidable dans les logiciels du Ministère de la Culture, c'est un ratio entre le nombre de jeunes et le nombre d'équipements culturels. Donc forcément cela donne des endroits où on trouve cette espèce de ruralité vieillissante et qui se repose sur un effondrement total des structures du monde rural, où l'agriculture était au centre. Toute la périphérie, toute la communication, toutes les interactions entre les gens étaient basées autour de... Comment réinventer un monde rural sans ces paysans qui sont devenus juste des machines de guerre industrielle ? Comment réinventer cette ruralité-là ? Cela va être tout l'enjeu. Il est bien au-delà de l'action culturelle. On pourrait aussi être vachement contents d'avoir remplis des calendriers d'actions culturelles sur des territoires en disant : « Oui, comme vous le voyez, on fait cela ici, on fait cela là » ! Si la question de la refonte de ces structures de vie commune en milieu rural ne se pose pas, alors là on est « mal barrés » !

Une autre chose que l'action artistique a fonction de faire, en plus de cette réparation, la réparation sur l'estime de soi en milieu rural, tout à l'heure vous parliez de la fierté, c'est vrai qu'il y a une fierté, même si les gens ne participent pas… À Pougne, et c'est pareil au Puy du fou, les bénévoles au parking en sont fiers. C'est pour quelque chose qui est plus grand qu'eux. C'est une donnée qui est assez belle. On peut dire : « Oui mais c'est le Puy du fou ! » mais tout de même, au niveau de l'identité de la Vendée, cela a permis, certes sur une fausseté historique… Parce que le Puy du Fou, c'est « Autant en emporte le vent » ! De Villiers, il s'en fiche complètement de la réalité historique mais n'empêche qu'il a quand même réussi un truc absolument incroyable.

Après, il a aussi donné l'idée au Ministère de la Culture actuel d'emmener l'excellence en ruralité. En Vendée, cela existait sous le nom de « Spectacles en Vendée ». C'est l'idée que les territoires ne pouvaient sans doute pas générer eux-mêmes de vrais artistes. Donc il fallait en revanche leur amener de la culture et, comme cela, on allait sans doute les déniaiser. Donc on amenait des spectacles qui valaient très très cher sur un territoire, sur des « one shot ». C'étaient les endroits où ils vendaient les spectacles le plus cher. C'est extraordinaire !

Par rapport à des actions qui se font sur le territoire, encore aujourd'hui, tout à l'heure je parlais avec la scène nationale de Montluçon où on travaille des créations à partir du territoire. On parle bien sûr d'Aubusson où il y a une scène nationale, en plus en danger, avec une proximité d'élus, au niveau de la Communauté de Communes et du Département, ils mettent en danger la structure. Ce n'est pas réglé ! Loin de là ! Alors qu'eux, ils font depuis des années un travail absolument exceptionnel. Wajdi Mouawad est maintenant à la tête du Théâtre de la Colline mais, au début, il a été soutenu par Gérard Bono, là-bas, à Aubusson. Et, aujourd'hui, cette scène nationale est mise en danger. Et tout le monde s'arrange avec une espèce de

compromis qui va faire qu'ils n'auront juste plus assez d'argent, même pour travailler au quotidien. C'est aberrant.

Et cela, c'est le problème effectivement de ces élus locaux pour qui, maintenant, en plus, je le vois bien… J'étais en résidence au Palais du facteur Cheval. Extraordinaire : 800 habitants, 6 millions de revenus avec le Palais du Facteur Cheval qui leur est tombé dans les bras ! Et maintenant, Ils mettent Nolwenn Leroy en programmation. (Rires salle).

Alors j'ai eu le malheur de dire à une sortie de résidence que, effectivement, ce qui était perçu comme de la culture aujourd'hui, c'était surtout faire la photo du maire avec la star à la sortie du concert ! C'est à dire de la communication culturelle, le pire pour nous au niveau des élus locaux ! (Applaudissements salle). Eh bien, cela ne va pas nous arranger parce que à cause de cet esclandre, il n'y aura plus de résidence au Facteur Cheval. (Rires salle)

Si mon histoire a réussi un petit poil à Pougne, c'est parce qu'il y a eu un facteur incroyable. D'abord il y avait un territoire déjà maillé. Culturellement, l'ancienne région Poitou-Charentes est une région forte, avec un fond d'éducation populaire extrêmement fort. Cela a été des lieux où la culture était déjà là.

Je me perds dans mes digressions. Je voulais dire un truc important. En fait vous ne suivez pas ce que je dis. Vous vous en fichez complètement ! (Rires). Cela vous berce. J'ai parlé de la réparation mais aussi de la manière dont la culture pouvait réactiver le récit du territoire. Avant, nos territoires étaient porteurs d'un récit sur lui-même. Aujourd'hui, nos territoires n'ont plus de récit. Ils ont un récit flou. Je pense que la culture peut aider à redonner cette manière de se raconter sur un territoire. (*Applaudissements salle*)

Cette chose-là, cette dimension ronde à côté du monde carré de l'administratif et de l'organisation très structuré, il y a une dimension subjective, une dimension irrationnelle là-dedans, surtout symbolique de la parole symbolique et que les artistes peuvent amener sur un territoire. Cette parole symbolique, qui nous habite tous, qui fait qu'on est tous des humains, avec les mêmes tristesses, les mêmes dragons, les mêmes choses à combattre, fait que nous avons besoin de cela pour construire nos territoires autant que les êtres que nous sommes. Voilà.

(*Applaudissements)*

Stéphane COURGEON.- Non seulement tu as magnifiquement improvisé, mais en plus tu finis à 13 heures !

Yannick JAULIN.- C'est pour cela qu'on n'ira peut-être pas à Suin mais à Pougne-Hérisson, vous pouvez venir quand vous voulez ! Surtout, pour ceux qui ont un peu peur pour les années qui viennent, les changements, tout ce qui vous attend, vous venez pendant Saint-Pou. C'est une sorte d'exorcisme collectif ! C'est au mois d'août, entre le 10 et le 15 août. Et cette année c'est à propos de la peur de devenir nous-mêmes des déchets, de déchoir. On fait par exemple

une « Fashion 15 août » formidable avec une femme qui fait de la haute couture à partir de déchets, de déchèterie. Elle est venue travailler dans un collège qui forme des gens qui vont travailler ensuite pour la haute couture réelle, enfin avec des tissus quoi, et cela les a totalement emballés. Et puis elle travaille aussi avec les gens du territoire. Ils sont en train de fabriquer des costumes d'époque avec des bouteilles minérales coupées en deux, etc.

Stéphane COURGEON.- Merci pour ta belle démonstration de ton triptyque ruralité-oralité-culture. C'est cela qui te construit et qui t'a construit. Merci beaucoup pour cette intervention pleine d'authenticité, de colère un peu rentrée, de vécu et de beaucoup de cœur.

Merci Yannick Jaulin.

Je vous invite maintenant à la pause ; on se retrouve à 14 h 15.

Reprise des travaux à 14 h 30

Stéphane COURGEON.- Nous allons cet après-midi donner beaucoup la parole aux acteurs de terrain avec beaucoup de témoignages, d'expériences, d'expérimentations et d'actions dans les territoires ruraux. Pour ouvrir cet après-midi, je laisse la parole à Bernard Latarjet pour 15 minutes. Auteur du récent rapport « Rapprocher la culture et l'économie sociale et solidaire » et surtout chargé par la Ministre de la culture de la coordination du plan « Culture près de chez vous » dont nous avons parlé ce matin, il nous propose un éclairage consacré aux porteurs de projets culturels dans les territoires ruraux, sa vision des enjeux et du développement du modèle culturel en milieu rural. C'est à vous.

PAROLE D'UN EXPERT **: «** CULTURE ET RURALITES : ENJEUX ET MODALITES » PAR BERNARD LATARJET

Chargé de mission dans le cadre du Plan « Culture près de chez vous »

Bernard LATARJET. - Il y a très longtemps, je travaillais à la DATAR qui est l'ancêtre du CGET, on m'appelait le « péquenocrate » car je venais du Ministère de l'Agriculture et que j'avais la responsabilité de l'étage rural de la DATAR. C'était l'époque où les contrats de ruralité s'appelaient des contrats de pays, on les avait inventés en 1976, où les zones de réhabilitation rurale s'appelaient des zones de rénovation rurale. Bref, c'était la même chose. Mais ce n'est pas pour évoquer ces souvenirs de l'aménagement rural que l'on m'a demandé de participer à notre rencontre d'aujourd'hui. C'est parce que la thématique même de cette après-midi, notamment de la troisième table ronde qui va me suivre, les exemples de projets culturels de territoires, l'action hors les murs et l'itinérance, cette thématique renvoie très directement à l'actualité du plan « La culture près de chez vous », lancé récemment par la Ministre et dont je suis chargé de coordonner la mise en œuvre. Je voudrais souligner à la fois la dimension rurale de ce plan, l'ambition qu'il porte et les enjeux qu'il affronte.

Il a été fait souvent reproche à cette politique, au moment de son annonce, de son caractère excessivement parisien, descendant, et pour forcer un peu le trait, par trop ignorant de la réalité des territoires, de leurs acteurs, de leurs projets, de la richesse et de la diversité de ces projets, de la richesse et de la diversité des capacités qu'ils expriment. On avait l'air de penser que le développement culturel dans ces zones rurales, mal desservies, serait assuré par une sorte d'irrigation descendante de grandes têtes d'affiche parisiennes. Bien sûr, c'est l'une des dimensions du plan et il n'est pas mauvais que nos grands établissements nationaux, ceux qui consomment la majorité des crédits des politiques publiques, s'ouvrent à de nouvelles exigences territoriales. Mais l'essentiel du plan n'est pas là.

Je vous lis la phrase qui me paraît être la phrase clé du plan défini par la Ministre : *« Au vu des réalités géographiques ou sociales, il vous reviendra de repérer et d'accompagner des projets de territoires portés par des acteurs ancrés sur ces territoires et qui contribuent à la vie culturelle locale. »*

J'insiste sur ce fait pour couper court à des critiques souvent fondées mais incomplètes. Cette politique est une politique qui repose essentiellement sur la connaissance, la reconnaissance, la valorisation des territoires, de la vie et de l'activité de ces territoires, des moyens et des projets portés par leurs responsables et par les acteurs de ce territoire.

Je voudrais aussi insister sur le fait qu'il s'agit d'une politique de fond. Il ne s'agit pas simplement de proposer un nouveau catalogue d'objets dont la réalisation, l'implantation, la dissémination, là encore, parviendraient à pallier l'insuffisante desserte en activités artistiques et culturelles de ces territoires ruraux. Il s'agit d'une politique de fond qui s'inscrit dans une logique de durée et qui croise au fond quatre grandes évolutions de notre situation économique et sociale.

La première grande évolution, qui touche directement les politiques culturelles publiques, c'est la reconnaissance et la nécessité de prendre en compte les droits culturels et donc une conception nouvelle de la démocratie culturelle.

La deuxième évolution est la territorialisation accrue de toutes les politiques publiques. Pas seulement dans le domaine culturel, c'est vrai dans le domaine social, dans le domaine économique, dans tous les secteurs des services publics. Bien entendu, ce n'est pas l'échelon unique, mais cette territorialisation accrue des politiques publiques est une évolution générale dont la politique culturelle doit porter le reflet.

Troisième évolution, de fond : la plus grande reconnaissance -et là encore, cela traverse différentes politiques publiques- de ce qu'on appelle le tiers secteur, c'est-à-dire du danger qu'il y aurait à conduire des politiques publiques de plus en plus bipolarisées, avec d'un côté, le service public au sens traditionnel historique du terme, majoritairement subventionné et alimenté par des fonds publics, et de l'autre, les activités marchandes concurrentielles de plus en plus confrontées aux exigences de la compétitivité internationale. Entre ces deux extrêmes, entre ces deux dimensions, il y a en ce qui concerne la culture, 35 000 associations culturelles employeuses en France. Elles représentent l'essentiel quantitativement de l'offre d'œuvres de représentations et d'activités, l'essentiel de la couverture territoriale, l'essentiel de la fréquentation publique et une part pas tout à fait majoritaire mais une grande part des emplois culturels. Ce tiers secteur, dans une période de fortes contraintes budgétaires, a tendance à être la variable d'ajustement des arbitrages. C'est la première victime, les contrats aidés, les réductions budgétaires. Or aujourd'hui, cette nouvelle ambition de reconnaissance et d'intervention accrue des investissements culturels dans les zones défavorisées rend absolument incontournable une plus grande prise en compte de ce tiers secteur de l'ensemble de ces entreprises.

La quatrième évolution de fond est celle qui touche de l'intérieur nos grandes institutions, en l'occurrence culturelles mais pas seulement, dont les directeurs, les patrons eux-mêmes disent : *« Nos salles sont pleines mais cela ne suffit plus ».*

Sur la base de ce constat, le travail engagé au titre de cette politique est un travail très pragmatique. Dans un premier temps, en ce qui me concerne, je vais dans toutes les régions et organise une première série de séances de travail avec les DRAC et leurs équipes sur les enjeux suivants.

Le premier enjeu est l'enjeu de territoire : où sont les zones, les territoires qui vous paraissent devoir faire l'objet d'une attention, d'un effort prioritaire ? Où cela va-t-il le plus mal ? Où imaginez-vous qu'il faille en priorité faire l'effort ? Ce travail d'identification, de localisation et de priorisation n'est pas facile à faire. Il n'aura d'intérêt et de suite que s'il est concerté avec les élus concernés, avec les acteurs de ce territoire, avec lesquels ensuite il faudra organiser la mobilisation nécessaire pour les interventions en leur faveur. Premier enjeu : où intervient-on ? Petite critique en passant. Vous avez vu que le plan « La culture près de chez vous » avait été complété en annexe par une liste de zones blanches, une liste de secteurs avec des cartes. C'est un travail qui n'a aucune portée normative, je tiens à l'affirmer. C'est un travail d'information. C'est une cartographie parmi d'autres. Le CGET a fait des cartes de bonne qualité et d'une certaine manière plus complexes. Je demande aux DRAC avec leurs partenaires publics et culturels de s'engager elles-mêmes sur où on va intervenir en priorité. Premier enjeu : identification des territoires prioritaires.

Deuxième enjeu : sur ces territoires prioritaires, que se passe-t-il ? L'Etat, et l'Etat culturel, jusqu'à présent n'a pas porté une attention très soutenue car ses priorités étaient ailleurs. L'Etat doit faire un effort de connaissance, de reconnaissance, de valorisation de ce tissu culturel dans ces zones, qui est souvent un tissu composé de petites structures, de petites équipes, des compagnies, des associations, des petites écoles, des bibliothèques municipales voire des théâtres municipaux. Yannick Jaulin disait tout à l'heure *« un grand nombre de petites choses »*. Cet enjeu de prise en considération, aussi bien factuellement qu'en termes de valorisation, de l'existant sur ces régions, de l'ensemble des acteurs sur ces régions.

Le troisième enjeu est celui que j'évoquais tout à l'heure en parlant de ces 35 000 associations culturelles. 25 % de ces 35 000 sont implantés dans des communes de moins de 3 000 habitants. Par rapport à cette logique de territoire et du monde rural, ce n'est pas indifférent. Ces 35 000 associations, donc celles qui vivent et qui interviennent dans ces zones prioritaires et leurs interlocuteurs politiques, ce sont les enjeux d'accompagnement. Comment être mieux à leur disposition, comment leur apporter les moyens de conseil, d'assistance, d'accompagnement, d'ingénierie sous toutes les formes requises de façon à accroître les capacités de ce territoire à se déterminer, à produire des projets, à les défendre, à mobiliser les moyens correspondants.

Quatrième enjeu : un enjeu de mobilisation de tous les partenaires extérieurs à ces territoires. Les partenaires culturels, bien sûr ; et là on rejoint la logique d'itinérance : faire faire plus à des institutions qui ne sont pas directement implantées dans ces territoires prioritaires mais qui peuvent y développer des interventions. Et l'itinérance, ce n'est pas simplement « j'arrive, je donne un spectacle, je pars », une activité très éphémère, très instantanée, très momentanée, c'est aussi tout l'accompagnement en termes de médiation, de formation, de résidence. Bref, une nouvelle conception de l'itinérance qui devient un volet plus important de l'ensemble des institutions majeures, ce qu'on appelle les institutions labellisées. Il y a une

bonne idée dans le plan Borloo à cet égard, qui n'est pas une idée culturelle mais qui pourrait s'appliquer. Borloo propose que les grandes institutions publiques qui reçoivent l'essentiel des fonds publics se marient avec des quartiers prioritaires difficiles dans la logique du jumelage pour plusieurs années. Moi musée, moi grand théâtre, je me marie avec ce territoire pendant trois, quatre, cinq ans, et j'en fais un partenaire privilégié de mon projet, de mon programme, de mes moyens. Il y a cet enjeu de plus grande mobilisation de l'ensemble des acteurs d'une région au bénéfice de ces régions prioritaires qui sont les moins bien desservies.

L'enjeu suivant que nous affrontons, et sur lequel nous travaillons concrètement, est l'enjeu de coopération. Il a été évoqué ce matin. Ceux qui sont familiers de l'ESS comprennent ce que je veux dire. Il y a dans le monde artistique et culturel une logique de l'individualisme, de la compétition à tout crin et pour tout dire de la loi de la jungle. Mais dans les zones rurales et difficiles, la pratique de la coopération, de la mutualisation, de l'organisation collective, du faire ensemble est plus développée, et en tout cas absolument indispensable. Je parlais hier avec la directrice de la bibliothèque départementale du Bas-Rhin. Ils vont jusqu'à organiser des points lecture dans les Postes. Il y a une convention d'accord entre les PTT et la bibliothèque départementale avec des échanges de moyens, des cofinancements et des formations de facteurs. Collaboration entre les bibliothèques départementales et les PTT.

Dernier enjeu, qui n'est pas le moindre, c'est l'enjeu des moyens. Ce n'est pas avec les 4,5 M€ de mesures nouvelles annoncés au budget 2018 du Ministère de la Culture, ni avec les 9 M€ annoncés au budget 2019 que l'on couvrira l'ambition de cette politique, qui encore une fois n'a de sens que si elle est quantitativement significative. Il ne s'agit pas de multiplier les expériences exemplaires, aussi bonnes soient-elles. Il s'agit de couvrir une part importante du territoire. Ce ne sont pas les moyens prévus par les mesures nouvelles, encore qu'ils soient très appréciables, qui permettront de répondre à cette volonté politique. C'est une nouvelle manière de mobiliser des moyens existants. Des moyens existants au sein des budgets du Ministère de la Culture, des moyens existants au sein des établissements qu'il finance, des moyens existants au sein d'administrations autres que la Culture : le CGET, la politique de la ville, des institutions sociales, les fonds européens. Des sources de financement public extérieures au Ministère de la Culture et des sources de financement public issues des collectivités locales. Nous connaissons maintenant des expériences d'association, d'assemblage de ces moyens qui permettent de dégager les marges de manœuvre nécessaires.

Je prends un exemple. Dans une région que je ne citerai pas, l'exercice de localisation des zones prioritaires a été fait, c'est à peu près une dizaine de zones qui sont presque toutes rurales, très rurales. Compte tenu de l'analyse faite de leur situation, de leurs acteurs, de leurs activités, de leurs souhaits, on s'est dit : combien faut-il mettre en plus de ce que l'on met habituellement, tous financements confondus, pour avoir un effet significatif et appréciable ? Quel est le minimum pour être sérieux ? Ce n'est pas un exercice facile mais on s'est obligé à

de le faire. On est arrivé à une somme qui n'est pas du tout inaccessible, en disant qu'on allait la diviser par deux : la moitié pour financer de la capacité de conseil, d'accompagnement, de présence permanente sur place, et l'autre moitié pour financer des projets directement. A l'échelle des budgets de l'Etat et à l'échelle des budgets des Régions, sans parler des budgets propres des collectivités locales, le montant considéré comme minimum était presque marginal. J'ai animé un fonds dans une région pendant 10 ans qui intervenaient dans ces zones très à l'écart, défavorisées. C'était un fonds purement régional. 1 M€ par an, on lançait 50 projets par an dans ces zones défavorisées. 50 projets par an pendant 10 ans, c'était 1 M€ à l'échelle d'une grande région. Je ne dirais pas que c'est une variable d'ajustement mais c'est très accessible pour peu qu'il y ait une volonté politique derrière.

Il faut faire cet exercice, et nous l'avons commencé, Région par Région, DRAC par DRAC, et cela se poursuivra avec les élus, ce travail d'évaluation à la fois quantitative des besoins minimums nécessaires et des moyens existants à redéployer pour y faire face. Nous sommes tout au début. J'ai fait pour l'instant cette première phase de travail dans 10 régions. J'aurai terminé cette première tournée des régions d'ici 15 jours, trois semaines, et ensuite je repartirai pour une nouvelle tournée, toujours avec les DRAC, mais avec l'idée de rencontrer des élus et des acteurs culturels, bref d'avancer dans cette organisation des projets et des moyens.

Nous ne nous faisons pas d'illusions sur les conditions de réussite et notamment les conditions de durée, mais tout ce qui a déjà été fait, ce que nous observons, que nous découvrons parfois, la réalité des projets et activités dans ces zones nous rend plutôt optimistes. Merci.

(*Applaudissements)*

Stéphane COURGEON.- Merci. Une ou deux questions pour Bernard Latarjet.

M. PELTRE.- Président de Ruralité environnement développement et du Mouvement européen de la ruralité. On se connaît un peu depuis quelque temps. J'ai bien compris la démarche d'aller vers les DRAC. Y a-t-il aussi une possibilité pour des territoires qui ont entendu parler de la démarche de se porter candidat ?

Deuxième élément : comment faire pour rendre plus collaboratif dans la mise en œuvre des moyens mais aussi à la rencontre des stratégies territoriales de développement pour sortir des démarches de fonctionnement en silos ? On voit que la logique de la culture est aussi une logique de passerelles pour créer du lien entre l'ensemble de ces politiques et avec les fonds européens qui nécessitent des investissements publics nationaux.

Bernard LATARJET. - Non seulement il est possible mais vivement recommandé de faire circuler les projets, de ne pas attendre d'être sollicité pour les adresser aux partenaires publics notamment, à commencer par la DRAC. D'ailleurs, certaines d'entre elles ont procédé à des appels à projets formellement. Je ne suis pas partisan des appels à projets pour les raisons

que vous connaissez, mais il y a des appels à projets. En tout cas, ne vous privez pas de communiquer les projets que vous portez vis-à-vis de tous les interlocuteurs auprès desquels vous pensez qu'il peut être utile de les communiquer, à commencer par nous. D'ailleurs, une plateforme est en cours d'installation, va récapituler l'ensemble de ces projets, les rendre si possible accessibles à tous et être évidemment mis à jour en temps réel.

La collaboration, c'est mon avant-dernier enjeu. Sans coopération entre les acteurs, il n'y aura pas de politique de la culture près de chez vous, pas de politique culturelle du tout d'ailleurs. C'est l'un des travaux en cours avec les DRAC que de savoir, DRAC par DRAC, comment ils construisent leur dispositif de concertation, association, coordination vis-à-vis des élus et des acteurs culturels et vis-à-vis des autres services de l'Etat et éventuellement de partenaires privés. Il y a des territoires dans lesquels on crée des fonds de dotation de mécènes entreprises privées. Nous nous efforcerons de développer ces coopérations, et si nous ne le faisons pas assez, nous comptons sur vous pour nous corriger.

M. VALLES.- Je ne suis pas du tout du monde de la culture, je suis consultant en mobilité et j'ai un projet d'entreprenariat social pour mettre en place une plateforme inclusive et déployer des services mobiles de proximité dans les territoires périurbains et ruraux. Cela ne parle pas de culture mais l'idée est justement de faire du lien entre les services et les populations sur les territoires. Je ne suis pas du monde de la culture mais je suis persuadé que la culture et le patrimoine sont un des fondements essentiels pour créer du lien social et pour redynamiser les territoires et renforcer l'attractivité des territoires, en premier lieu desquels les territoires ruraux. Je rebondis sur la question de Monsieur. En sus de territoires qui pourraient se proposer, seriez-vous aussi à même de réceptionner des porteurs de projets qui pourraient justement travailler en collaboration et en coopération avec des territoires et des institutions, sous la forme d'une structure juridique qui les rassemble tous, par exemple une STIC, et qui mette de la visibilité à chacun en proposant des nouveaux modèles de gouvernance ? Qui fasse des modèles hybrides : pas forcément du public pur subventionné, pas seulement du business pur où l'on cherche juste à gagner de l'argent, mais avoir un impact social et économique où l'on gagne de l'argent, on s'appuie sur du modèle subventionné, mais on génère du business et on crée du lien et du service, et in fine, on valorise le territoire en mettant en exergue la culture et le patrimoine, en tout cas les ressorts qui la composent.

Bernard LATARJET. - Un petit conseil personnel dont vous ferez ce que vous voudrez : si vous ne les avez pas déjà contactés, contactez le réseau des agences France Active sur l'ensemble du territoire. En termes d'accompagnement en projet d'entreprise et d'accompagnement financier, pour les entreprises qui sont à la fois d'intérêt général mais avec des objectifs de ressources propres importants, même si la lucrativité n'est pas leur fin première, en tout cas de moindre dépendance des financements publics, il y a aujourd'hui sur l'ensemble du territoire des réseaux d'accompagnement, de conseil et d'aides financières qui ne sont pas du tout négligeables et qui se sont beaucoup développés ces dernières années, que l'on a intérêt

à solliciter quand on est un jeune chef d'entreprise qui démarre. Vous n'en avez peut-être pas besoin du tout.

J'appelle votre attention, il existe de plus en plus de groupements d'entreprises non uniquement culturels. Il y a des PTCE (pôles territoriaux de coopération économique) qui rassemblent des entreprises culturelles complètement marchandes, des entreprises culturelles assez largement dépendantes de fonds publics, des entreprises non culturelles, des entreprises de service (social, sanitaire, urbain, architectural) ; il y a de plus en plus d'entreprises qui se rassemblent, coopèrent, mutualisent des services communs (locaux, gestion, administration, formation, voire projets) et qui ne sont pas uniquement culturelles, qui s'efforcent de combiner des ambitions complémentaires, des ambitions d'aménagement urbain, d'aménagement du territoire, de développement culturel, social.

Je réagis à une chose que vous avez dite. Vous parliez de lien social. J'ai fait tout mon parcours en répétant toujours cette phrase d'évangile qui consiste à dire la culture fabrique du lien social, la culture est une condition de la cohésion sociale. Oui, c'est vrai, mais il y a aussi de la culture qui fabrique du rejet. Trump, c'est aussi une dimension culturelle : on ne veut pas de cette culture, ce n'est pas notre culture. Je ne parle pas des cultures religieuses. J'ai fait tout mon parcours dans cette idée qu'il y avait un non-public qu'il fallait conquérir, toucher, rapprocher. Mais aujourd'hui, il ne s'agit pas d'élargir les publics dans la logique traditionnelle historique de la démocratisation culturelle. Il s'agit d'éviter que certains des publics nous rejettent. Il y a des exemples -il faut que nous ayons le courage de l'assumer- d'activités culturelles, de production culturelle qui ne fabriquent pas de la cohésion sociale mais qui fabriquent de la fracture. Posons-nous la question.

Stéphane COURGEON.-Vous restez énigmatique.

Bernard LATARJET. - Quand une scène nationale se fait caillasser, ce n'est pas énigmatique du tout. C'est de la fracture.

Stéphane COURGEON.- Nous allons en rester là. Nous allons enchaîner sur la troisième table ronde.

(*Applaudissements)*

TABLE RONDE N°3 : LES SPECIFICITES DE L'ACTION CULTURELLE DANS LES TERRITOIRES RURAUX : PROJETS CULTURELS DE TERRITOIRE, ACTIONS HORS LES MURS ET ITINERANCE

avec

Olaf HOLM

Directeur du PNR Montages de Reims (Grand Est)

&

Alexandre BIRKER,

Directeur de Scènes et Territoires en Lorraine (Grand Est)

&

Chantal SACARABANY,

Directrice du circuit de cinéma itinérant Ciné Woulé Company (Martinique)

&

Yannick MERCOYROL,

Directeur du patrimoine et de la programmation culturelle du domaine national de Chambord (Centre-Val-de-Loire)

&

Sylvie FROUX,

Directrice du Frac Normandie Caen (Normandie)

Stéphane COURGEON.- Il y a des équipements publics de proximité, des bibliothèques, des musées, des associations, des structures, des manifestations culturelles implantées dans le monde rural, mais il y a sans doute un déficit en institutions culturelles. Nous allons parler d'actions hors les murs, d'itinérance, de résidences d'artistes en itinérance et nous allons voir que pour tout cela fonctionne, il faut une mobilisation générale des élus, des associations, des structures, des entreprises et des habitants. Ce sera d'ailleurs un peu le point commun de toutes les expériences dont nous allons parler ce matin.

Nous allons commencer avec vous, Olaf Holm. Vous êtes directeur du parc naturel Montagne de Reims. Peut-être une description géographique de ce parc : combien de communes, superficie.

Olaf HOLM.- Il y a 53 parcs naturels régionaux en France. Quand j'entends parler de créer du lien, travailler auprès des citoyens, réfléchir à la façon d'animer un territoire, on est au cœur du métier d'un parc naturel régional. On se fiche des limites administratives, le but est de travailler sur un paysage qui est un patrimoine culturel et naturel qui doit être de qualité, mais il y a la menace de l'exode rural, de l'étalement urbain, des problèmes de biodiversité, de la perte d'espace agricole. Les parcs ont été créés il y a un peu plus de 50 ans. Notre but est vraiment de mettre des gens autour de la table. Ce n'est pas quelque chose dans le vide, notre but est de créer ce lien et faire en sorte que les communes qui adhèrent au parc naturel régional travaillent avec les structures d'Etat, les Villes. Et bien sûr, la ruralité. Ce sont toujours des espaces ruraux mais habités. On est en plein cœur de ce qu'on appelle le paysage façonné par l'homme car vous avez toujours derrière la biodiversité, mais toute une histoire et une mission que les gens se réapproprient leur histoire et travaillent en faveur de leur patrimoine pour le valoriser et faire vivre un territoire.

Le parc naturel de Montagne de Reims est à une heure et demie d'ici, 65 communes, construit autour d'un massif forestier. Quand vous arrivez de la plaine de Champagne, vous avez ce massif forestier que l'on voit de loin avec le coteau viticole autour et cela donne un paysage particulier. La moitié du parc est la plus grosse agglomération rurale avec Reims Métropole, que l'on appelle maintenant le Grand Reims. Sur le territoire même, on a des communes de 49 habitants jusqu'à 4 000. En moyenne 300 à 500 habitants. Je suis à proximité de deux villes, et surtout, je suis à proximité de Paris. Nous sommes un territoire relativement riche.

Stéphane COURGEON.- Comment utiliser un projet culturel pour parler d'un sujet patrimonial particulièrement difficile ? Vous allez nous démontrer ce que vous avez fait depuis cinq ans qui s'est terminé il y a une semaine : une résidence de cinq ans d'une compagnie dans le parc à l'occasion du centenaire de la guerre 14-18.

Racontez-nous cette compagnie. Comment vous est venue cette idée ? Est-ce une idée des habitants ?

Olaf HOLM. - Notre territoire a été marqué par la grande guerre, partout il y a des cimetières, 70 % des villages ont été détruits pendant la guerre. Quand vous parlez d'urbanisme, les gens vous disent : *« Pourquoi faire un effort ? Il n'y a rien à protéger, tout a été détruit. »* C'est l'esprit à Reims, on a l'impression que la ville s'est arrêtée en 14.

Sur notre territoire, c'est une espèce de blessure. Je suis convaincu que le développement culturel est un axe fort pour donner la parole aux habitants. Il faut travailler là-dessus mais faire autre chose que la commémoration traditionnelle. Comment travailler avec ces gens

dans les villages, avec une compagnie de théâtre pour créer du lien, parler de l'histoire qui est perdue ou dont on ne veut pas trop parler ?

Un autre aspect : on a une autre vision du parc. Souvent, c'est une administration, pour interdire. Cela permet d'avoir des relais sur le territoire et que les gens nous voient autrement pour travailler sur d'autres sujets.

J'ai vu une compagnie chez nous qui travaillait sur la collecte de mémoire qui s'appelle Le diable à quatre pattes. Je me suis dit qu'il y avait quelque chose à faire avec eux. J'ai proposé un projet : pourquoi ne pas faire une résidence sur cinq ans et aller dans les villages pour raconter l'histoire de leur territoire en 14-18. Un parc n'est pas une MJC, ce n'est pas un théâtre. Pourquoi ne pas oser quelque chose et dire : on va essayer d'aller vers les gens, cela prend ou pas. En 2013, nous sommes allés dans un village pour faire un événement et avons proposé avec la compagnie de plonger le village dans l'ambiance de 1913. Nous étions cinq dans la salle, nous avons terminé avec 150 bénévoles du village. Nous sommes tombés au bon moment sur le bon village. Il faut que les gens soient motivés dans le village, la maire était partante, cela a fait boule de neige avec le conseil. Cela a créé du lien, ils ont eux-mêmes leur propre troupe de théâtre pour faire leur animation. Nous avons réussi à faire un théâtre déambulatoire. Nous avons fait une soirée le 12 octobre 2013 avec 550 spectateurs. Les gens ont eux-mêmes choisi des textes qu'ils ont trouvés à la préfecture dans les archives. Un groupe de femmes a trouvé un texte qui décrivait la situation des prostituées dans les maisons closes à l'époque. Ils ont fait une scène là-dessus ; c'était à la fois drôle et très touchant car cela racontait la vie à l'époque. Cela a choqué certains maires. On a laissé un espace de liberté d'expression. Bien sûr, c'était encadré par un groupe de théâtre avec des professionnels.

On a créé cinq spectacles dans cinq villages différents avec les habitants, sur les cinq ans. Pour moi c'était très touchant car nous avons terminé la résidence dans les Faux de Verzy, une réserve biologique. Nous étions en pleine nature pour traiter le thème homme et nature. Des gens ont appris le théâtre dans des ateliers, à jouer ensemble, des jeunes sont devenus professionnels. Ils ont découvert leur vocation. Des villages aujourd'hui travaillent sur d'autres sujets. Et des communes autour du parc se sont inscrites dans le projet et ont demandé à participer. C'est notre mission d'expérimenter des choses, de les transférer ailleurs et de créer du lien. Ils veulent tous rentrer dans le parc. En parallèle, nous avons fait cinq créations professionnelles, des monologues en tournée dans les écoles. Nous les avons proposés dans les villages mais cela ne suffit pas de juste les proposer. Même si c'est gratuit, ce n'est pas pour autant que les gens vont le faire chez eux. Nous avons basculé vers les collèges. 2 000 enfants étaient touchés par ces projets, et aujourd'hui nous sommes à 5 000 spectateurs. C'est une expérience, nous sommes sortis des cadres. Ce n'était pas du tout quelque chose de structuré ou organisé, il fallait tout construire. Et aujourd'hui, des élus sont montés sur scène, ont joué le jeu. Des professionnels ont développé leurs compétences. J'avoue que cinq ans, c'était un peu long. Surtout la grande guerre, il fallait passer à autre chose.

Stéphane COURGEON.- Vous disiez qu'il y avait une blessure très forte. Aujourd'hui, grâce à cette expérience, le regard des habitants a-t-il changé sur leur territoire et sur eux-mêmes ?

Olaf HOLM.- C'est une bonne question. Nous avions prévu de faire une thèse sur l'apport des résidences dans les parcs. Je ne sais pas. Je pense qu'il y a encore beaucoup de travail à faire. Ce qui a changé, c'est le regard sur la structure parc. Les gens ne sont plus derrière un bureau. Sur un tel projet il faut mobiliser les équipes, le directeur va parfois porter des tables, des élus aident pour démonter les tentes, tous ensemble vous tirez des câbles à des kilomètres dans des villages où il n'y a pas d'équipement culturel. Il faut oser faire des choses. On commence à travailler sur un projet et on ne va avoir que des problèmes : il n'y a pas d'argent, c'est compliqué. On va d'abord réfléchir à ce que l'on a envie de faire. Je suis désolé, en France les temps sont difficiles mais on peut encore faire beaucoup de choses. Je reviens du Bénin après une semaine d'accompagnement, les gens n'ont rien. Et on est toujours en train de pleurer qu'on ne peut pas faire. Sincèrement, il faut oser y aller. Et trouver des partenariats. D'ailleurs, merci à la DRAC qui nous a suivis.

Stéphane COURGEON.-Au début, tout le monde ne vous a pas soutenus.

Olaf HOLM.- Tout à l'heure, quelqu'un disait qu'il travaillait en partenariat avec la DRAC Franche-Comté. C'était mon rêve. Parfois, cela se limite à faire un chèque ou un versement mais on n'est pas dans la co-construction. La DRAC reconnaît notre travail mais nous ne les avons jamais vus pour réfléchir avec nous.

Heureusement, la Région a un budget parc, nous avons pris sur notre budget. Quand nous avons rencontré le service culturel pour parler du sujet, j'étais déprimé, c'était de la « sous culture ». Ce n'est pas assez élitiste, on travaille avec des bénévoles, on n'est pas que sérieux. Il y a un vrai problème, c'est un regard élitiste parisien porté sur le territoire rural et cela ne parle pas forcément à tout le monde. Il faut trouver un bon équilibre entre les deux. J'aurais voulu avoir depuis le début plus de travail en coopération.

Stéphane COURGEON.- Merci pour votre témoignage.

(*Applaudissements*)

Je passe la parole à Sylvie FROUX, directrice du FRAC Normandie Caen. En quoi vous considériez-vous comme un acteur à Caen de la culture dans les territoires ?

Sylvie FROUX.- Au FRAC Normandie Caen c'est une de nos missions mais c'est la mission essentielle de tous les FRAC, cela fait partie de leur histoire, leur nécessité et leur création. C'est une autre histoire de décentralisation plus ancienne : 1983, la décision de créer entre le Ministère et les Régions, plutôt les Conseils régionaux, des nouvelles entités appelées FRAC (Fonds régionaux d'art contemporain) qui ont pour but une collection d'art contemporain dans un territoire ou une région, avec comme pour mission principale d'être vraiment à la rencontre des artistes, mais aussi avec une mission de sensibilisation et de rencontre avec les

publics très importante. Et quelque chose qui est plus important aujourd'hui et mieux compris : une notion de désacralisation de l'art et de l'art contemporain en particulier. Car l'idée est d'avoir une collection qui soit tout de suite mobile. Au départ les FRAC n'ont même pas de murs. La mission est de diffuser dans les villes et les villages, tous les lieux susceptibles d'accueillir de l'art, bien sûr en continuant de le protéger et d'en prendre soin. C'est constituer un patrimoine commun. Cette action de décentralisation mettait une certaine forme de culture plus proche. La raison essentielle était de l'éloigner de Paris, avec l'idée d'aller au-delà des grandes villes régionales et d'être partout à la fois.

STÉPHANE COURGEON.- Parlez-nous du partenariat art contemporain à Valognes dans la Manche.

Sylvie FROUX.- Au fil des années, les FRAC ont en effet construit de nombreux partenariats avec les villes, les villages et beaucoup avec les écoles. En Basse-Normandie, on a pu développer des galeries d'art contemporain dans les collèges et lycées. Ils se sont débrouillés pour trouver une salle dédiée à l'art contemporain. La DRAC et le rectorat ont fait l'effort d'y accueillir des artistes en résidence ou en exposition et des expositions faites par le fonds régional d'art contemporain. Il y a 60 lieux dans cette région. Cela existe depuis 15 ans. C'est quelque chose d'assez simple et qui fonctionne très bien. L'art contemporain et l'art en général ayant besoin d'un lieu. Ce n'est pas une soirée de théâtre.

STÉPHANE COURGEON.- Le partenariat s'est créé sur la thématique du lait ?

Sylvie FROUX.- Nous travaillons avec le centre culturel Marie Laurencin de Valognes depuis de nombreuses années, en y faisant des expositions toujours accompagnées de présentations pédagogiques et de rencontres avec les élèves et les artistes de temps à autre. Là, c'est l'opportunité au bout d'un certain temps. Avec un dispositif [« territoires ruraux, territoires de culture »] mis en place précisément par la DRAC et la DRAF (Direction régionale à l'agriculture et aux forêts), on peut inviter des artistes en résidence. Nous avons la nécessité d'avoir un partenariat plus complexe. Nous avons trouvé un autre partenaire qui sont les maîtres laitiers du Cotentin. C'est une usine de transformation du lait en produits laitiers, une très grosse usine située à Sottevast. Il y a plus de 300 employés. C'est un petit village près de Valognes. Ils ont été partie prenante de cette opération. Nous avons pu accueillir deux artistes en résidence, Jean Lain et Stéphane Vigny. L'un travaillait à Valognes et l'autre plutôt avec les maîtres laitiers. Ils ont pu créer des œuvres nouvelles en s'impliquant avec les gens du village et le partenaire privé. Ces deux partenaires, ville et entreprise, sont aussi dans ce cadre des partenaires financiers. Ils ont permis l'aboutissement de certaines œuvres créées à ce moment-là.

Stéphane COURGEON.- Mesure-t-on l'effet sur la population d'expositions comme cela ?

Sylvie FROUX.- Donc, par exemple, là, c'est la reconstitution d'une arche sur une ruine existante que les gens connaissent depuis toujours. C'est une appropriation immédiate avec

un clin d'œil : on n'y a jamais pensé, on aurait pu la refaire si elle nous manquait tant que cela car on déplore parfois que c'est une ruine.

Vous avez peut-être vu la fontaine de lait. C'est l'idée d'un artiste de transformer et de révéler aux gens de Valognes l'existence assez proche de cette usine de transformation du lait. L'entreprise elle-même a aussi accueilli l'artiste sur place et il a décliné un ensemble d'œuvres autour de cette question du lait à travers l'histoire de l'art. Tout ce travail est conduit en bonne entente. C'est aussi la rencontre de sensibilités cachées. Il faut que le maire ou quelqu'un de l'entreprise de Sottevast ait envie de le faire. Cela ne se décrète pas depuis Paris ni depuis Caen ni depuis une quelconque administration.

Stéphane COURGEON.- Je voudrais que l'on parle de MUMO. C'est à l'initiative d'une fondation privée qui vient voir les FRAC pour une exposition mobile, c'est un musée mobile MUMO.

Sylvie FROUX.- Je rappelle cette mission des FRAC de mobilité qu'ils ont tenue depuis 35 ans et qu'ils développent le plus possible. Ils l'ont tellement bien tenue qu'ils ont été reconnus par une fondation MUMO, dont Ingrid Brochard en est l'initiatrice. Un très gros projet d'un premier camion mobile où des œuvres ont été créées par des artistes à la demande de cette fondation. Et un second camion mobile où la fondation MUMO s'est adressée au FRAC souhaitant en faire un partenaire privilégié pour les aider à la diffusion de nos collections en résolvant un certain nombre de questions de façon différente et en ayant l'objet pour transporter les œuvres et aller de ville en ville, de village en village. Nous avons travaillé avec les deux FRAC de Normandie, Caen et Rouen, et le FRAC Ile-de-France. Le MUMO a en effet circulé dans plus de 20 villages des deux régions. Il continue son parcours avec des œuvres du FRAC Pays de la Loire. Il est en ce moment dans le Grand Est. Il ira ensuite dans la région Hauts de France et la tournée va continuer.

Nous avons certains contacts. Le MUMO en trouve d'autres. C'est aussi un échange dans ce sens. Le MUMO ayant eu l'idée d'être plus en contact avec sport et jeunesse, quelque chose que nous avons parfois oublié car nous sommes plus directement sur le scolaire ou des rencontres pédagogiques. Cela nous permet vraiment cela. C'est un projet à saluer qui témoigne de l'engagement d'un partenaire privé. C'est aussi quelque chose aujourd'hui auquel on doit davantage penser. Ce n'est pas toujours facile. C'est une aide très importante car c'est vraiment la mise en place du camion lui-même avec des partenaires comme Peugeot, Total ou d'autres, présents dans la construction même du camion. Localement, on peut aller voir des entreprises et si elles ne donnent pas d'argent, elles peuvent offrir des soutiens techniques. Cela nous arrive fréquemment, comme le font les Villes et les Communes. Quand on a des opérations à faire-valoir ici ou là, il est aussi important de penser aux services techniques. Et parfois, être en bonne entente avec le chef du service technique de la Ville nous sort de pas mal de guêpiers.

Stéphane COURGEON.- Nous allons partir en Martinique avec Chantal SACARABANY pour parler des problématiques de diffusion du cinéma dans les territoires ruraux. Vous allez nous expliquer l'idée que vous avez eue. Vous êtes la directrice de CADICE (Centre d'action de développement d'initiatives culturelles et éducatives). Avant d'échanger avec vous, un petit film.

(*Applaudissements)*

Combien de cinémas en Martinique ?

Chantal SACARABANY.- Un seul cinéma commercial, Madiana, qui a 10 salles. Quand je suis née, nous avions une trentaine de salles de cinéma et la numérisation a fini de tuer toutes les salles municipales. Aujourd'hui, il n'existe qu'un seul lieu de cinéma, Madiana à Schoelcher, ville limitrophe de Fort-de-France, et le circuit itinérant que je dirige depuis l'année dernière. La TSA, la taxe spécifique additionnelle, n'était pas appliquée aux Antilles...

Stéphane COURGEON.- Qu'est-ce que cette taxe a changé ?

Chantal SACARABANY.- Cela nous a donné l'opportunité d'être équipés en matériel numérique. Nous avons eu des financements du CNC, de notre direction des affaires culturelles (chez nous on ne dit pas DRAC) et une petite aide de notre collectivité territoriale. Et bien sûr des fonds propres. Nous avions pris le risque de nous équiper en 35 millimètres mais face au numérique, c'était compliqué.

Stéphane COURGEON.- La bobine, c'est terminé. C'est pourquoi il y a de moins en moins de salles. Elles n'ont pas les moyens de s'équiper ?

Chantal SACARABANY.- Les salles n'ont pas eu les moyens de s'équiper car il n'y avait pas de TSA, elles ne pouvaient pas bénéficier de l'aide nationale. Et il y a la compétence qui avait changé, la manière de voir l'image, la manière d'aller au cinéma. Le rapport au cinéma dans les régions d'outremer n'est pas le même que celui qu'on a dans l'hexagone. Nous avons été nourris aux blockbusters américains. Si le CNC est né en même temps que nous sommes devenus département, en 1946, nous avions du cinéma en même temps que Paris, sauf que la loi ne s'appliquant pas, nos réalisateurs n'ont pas pu produire des films. Des gens comme Euzhan Palcy ont dû s'expatrier sur la France. Aujourd'hui, on pensait que le problème était réglé mais une petite guerre vient de naître car des gens voudraient une TSA plus basse que celle qu'il y a au national. Cela arrange certains et cela en dérange d'autres. On ne va pas entrer dans des polémiques. Il faut retenir qu'aujourd'hui, on a un circuit itinérant qui travaille sur une trentaine de communes. La Martinique, c'est 34 communes, 1 128 kilomètres carrés, un seul centre culturel, une seule scène nationale, une dizaine de salles polyvalentes au niveau des mairies, très peu de lieux où l'on peut effectivement développer les dispositifs scolaires. Bien que nous soyons au soleil, que nous n'avons pas la même manière de voir les choses, nous avons les mêmes difficultés que les circuits itinérants français. Au national, une centaine

de circuits itinérants tourne. Une association regroupe ces circuits. Et aujourd'hui, nous sommes confrontés aux mêmes problèmes qu'eux. En 2018, nous avons le problème que les communes se regroupent, cela fait moins de financements, les Départements perdent de la compétence culture. Il faudrait être attentif aux circuits itinérants. Il a un film entre la cinquième et la huitième semaine. S'il n'a pas le temps de l'exploiter, cela ne lui permet pas d'équilibrer les dépenses et les recettes.

Stéphane COURGEON.- Avant, vous projetiez uniquement en plein air ?

Chantal SACARABANY.- Je continue à faire du plein air mais en mettant une billetterie en place car je n'ai pas toujours des lieux où je peux faire du circuit itinérant comme en France. Il m'arrive de faire du plein air dans des lieux fermés, par exemple le parc naturel régional. Il y a la fondation Clément sur laquelle nous intervenons et des salles municipales acceptent de jouer le jeu et nous permettent de recevoir tous les dispositifs scolaires.

Stéphane COURGEON. -Le matin scolaire et le soir grand public ?

Chantal SACARABANY.- Oui.

Stéphane COURGEON.- Parce que vous êtes financés par le CNC, vous êtes obligés de mettre en place une billetterie particulière.

Chantal SACARABANY.- L'idéal pour nous est de mettre en place la billetterie. C'est récent, nous avons lancé le dispositif le 10 novembre 2017, nous n'avons pas encore assez de recul mais nous avons réussi à redéployer les dispositifs scolaires sur une dizaine de communes. Nous faisons un peu moins de plein air car il y a une réglementation sur le plein air. Mais les Martiniquais sont habitués au plein air, notamment dans le cadre d'un dispositif comme Passeurs d'images, que nous sommes en train de mener en ce moment.

Stéphane COURGEON.- Avant la TSA, vous étiez prestataires pour les communes, c'est elles qui vous appelaient ?

Chantal SACARABANY.- Oui, cela nous a permis de vendre notre travail. Aujourd'hui, c'est nous qui leur faisons une proposition de programmation. Libre à eux de décider. Aujourd'hui, avec les DVD, le fait que l'on puisse avoir accès à des projections non commerciales sans matériel numérique, notre collectivité locale a bien envie de passer au-dessus de nous et de faire ses projections elle-même. Nous sommes à ce stade aux Antilles.

Stéphane COURGEON.- D'accord. Vous vous sentez seuls au monde ?

Chantal SACARABANY.- Non, pas si seuls que cela car nous avons tous les mêmes problématiques, mais chaque fois que nous réglons un problème, nous en avons un nouveau. Il est temps que les institutions soient rigoureuses. Si une mairie se met à faire du cinéma avec un support DVD, où va-t-on ?

Stéphane COURGEON.- L'objectif est finalement de recréer du lien social, d'éduquer les gens à l'image. Mesurez-vous les effets de vos actions depuis plusieurs années ?

Chantal SACARABANY.- Oui. Je fais ce travail depuis 18 ans. Aujourd'hui, on a des gens qui font du cinéma. Le premier long métrage antillais a été fait par un jeune qui est passé par chez nous. Sarah Malléon est devenue une grande scénariste qui travaille pour TF1, ce n'est pas une référence mais c'est déjà pas mal. [*rires*] A côté de cela, nous avons aussi des jeunes qui prennent la relève. Je suis contente aujourd'hui d'avoir des intervenants qui étaient des jeunes sur nos ateliers. Il est important de continuer à faire ce travail et de montrer aux jeunes qu'ils peuvent passer à la télévision. Aux Antilles, on n'a pas suffisamment d'options pour se voir derrière les écrans.

Stéphane COURGEON.- Les films américains, ce n'est plus tout à fait ce que vous projetez maintenant ? Vous avez des films français?

Chantal SACARABANY.- J'essaie de faire de l'art et essai. Ce n'est pas évident, j'ai une population qui est fâchée avec la VO, mais j'ai la chance de pouvoir choisir des petites pépites et cela se passe bien.

Stéphane COURGEON.- Merci pour votre témoignage.

(*Applaudissements)*

Alexandre Birker, directeur de Scènes et Territoires en Lorraine, association fondée il y a 20 ans. On verra un film et on entendra le témoignage d'artiste. Cela a été fondé sur un réseau d'éducation populaire.

Alexandre BIRKER.- C'est une initiative de réseaux d'éducation populaire, des mouvements comme les foyers ruraux, les MJC, la ligue de l'enseignement et familles rurales, qui représente en lorraine un maillage dense des territoires, des gens qui sont très engagés dans la culture depuis longtemps, même s'ils ont été pendant longtemps à côté du Ministère de la Culture.

Scènes et Territoires, c'est une initiative de ces réseaux qui se sont mutualisés dans notre association, qui a été reconnue par l'Etat sur le programme des scènes conventionnées après quelques années d'exercice. Un projet a rassemblé ces deux pans du Ministère de la Culture d'une reconnaissance d'une légitimité du projet artistique.

Stéphane COURGEON.- Vous êtes scène conventionnée multisite pour spectacle vivant en milieu rural, ce qui est original car d'habitude c'est attribué à des théâtres.

Alexandre BIRKER.- En Franche-Comté, beaucoup de gens sont sur l'itinérance. Ce qui a été reconnu sur le programme de scène conventionnée, ce n'est pas tant une spécificité disciplinaire, jeune public, marionnettes ou cirque, ici c'est la capacité de l'association à infuser sur les territoires et porter une action avec les habitants.

Stéphane COURGEON.- Ce qui est intéressant dans votre démarche, c'est que vous n'arrivez pas avec vos gros sabots en disant sur les territoires *« on va faire cela comme cela »*. Vous identifiez les besoins et vous mutualisez, rassemblez du monde autour. Qui identifie ? Les réseaux d'éducation populaire ?

Alexandre BIRKER.- Oui, c'est tout l'intérêt de ces réseaux. Il y a un premier travail au sein de l'association où l'on identifie les réseaux, un premier bout de pelote que l'on va tirer pour monter un projet culturel sur le territoire. En identifiant un territoire, on a une légitimité, on est en contact direct avec les habitants. Ces réseaux mobilisent autour d'eux d'autres partenaires : l'Education nationale, des acteurs sociaux, la collectivité locale.

Stéphane COURGEON.- Ils font un diagnostic de la culture sur leur territoire ?

Alexandre BIRKER.- On rassemble avec les acteurs présents, mais la première question que l'on pose quand on arrive à l'échelle d'une inter-communalité est de savoir ce que l'on va faire ensemble, ce que va permettre l'espace concret avec Scènes et Territoires comme coopération, des enjeux du territoire, ce qui ne va pas chez eux, les forces, on fait des petites cartographies et cela va définir les trois ou quatre grands objectifs du projet culturel. Notre manière d'y répondre sera à travers la présence artistique. Nous restons un lieu comme un théâtre qui soutient la création et la diffusion d'œuvres contemporaines sur les territoires. Nous allons nous attaquer à ces enjeux en mettant sur le territoire des artistes.

Stéphane COURGEON.- Vous faites une proposition artistique adaptée aux besoins du territoire ?

Alexandre BIRKER.- Oui. Nous pouvons cibler des problématiques historiques, patrimoniales, parfois des publics, des logiques de coopération entre acteurs qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble ou l'idée d'aller au-devant de nouveaux publics. C'est varié. Par la connaissance que nous avons, en tant que directeur artistique, de la vie artistique en région et nationalement, nous allons trouver des compagnies pour qui ce sera un enjeu de venir travailler là car cela va leur permettre à eux de questionner leurs créations au regard des paroles qu'ils pourront collecter localement, d'un patrimoine particulier dans lequel ils pourront s'inscrire.

Stéphane COURGEON.- Ensuite, vous vous retirez et vous les laissez co-construire ensemble? Vous transférez les compétences ?

Alexandre BIRKER.- Nous essayons de transférer les compétences. Il y a aussi cette double ambition depuis le début. Non seulement nous sommes un opérateur culturel qui soutient la création et la diffusion, mais il y a un enjeu de développement local qui a été posé. L'idée est vraiment de transférer les compétences et de nourrir les réseaux qui nous constituent et plus largement la dynamique culturelle du territoire. Nous faisons de la formation pour des bénévoles, pour des animateurs dans lesquels nous accueillons parfois des enseignants ou des

agents des collectivités. L'idée est vraiment de nourrir une dynamique qui continue de vivre au-delà de notre intervention. C'est un peu l'ambition.

Stéphane COURGEON.- Donnez-nous quelques exemples de projets qui se sont montés sous différentes formes.

Alexandre BIRKER.- Par exemple dans le film, à un moment vous voyez des choses qui se passent dans la forêt. Nous intervenons avec la Ligue de l'enseignement qui a un contrat d'animation jeunesse sur le territoire. Nous rencontrons la Communauté de communes qui nous dit : *« Nous aimerions ouvrir la maison de la forêt et valoriser ce patrimoine ».* Il y avait une double ambition : travailler avec le jeune public, travailler sur ce patrimoine spécifique qu'est la forêt et faire travailler des acteurs ensemble. Travailler notamment avec la scène conventionnée qui est à une demi-heure de route de ce lieu, qui a dans son cahier des charges des dimensions de décentralisation. L'idée était aussi de créer des liens avec cet opérateur culturel. La réponse faite a été travaillée avec une compagnie qui s'appelle Miczzaj. Nous avons fait beaucoup d'actions culturelles avec cette compagnie qui travaille des récits mis en musique de manière singulière avec des casques ou en ambiphonie. Beaucoup d'actions culturelles dans le secteur scolaire et hors temps scolaire. La construction avec des scénographes de cabanes dans les arbres sur le territoire. La compagnie avait un enjeu à venir là car elle voulait adapter un texte de Anne Sibran qui raconte l'histoire d'un enfant sauvage. Et comme la place du son a beaucoup d'importance dans son écriture, elle voulait aller enregistrer des sons dans la forêt. Elle est venue travailler en résidence dans cette forêt. Nous avons fait une conférence citoyenne, dispositif d'un comédien qui s'appelle Nicolas Bonneau qui fait du théâtre documentaire qui s'intéresse à des métiers, comme on peut le voir dans les documentaires graphiques. Il a passé une semaine avec un garde forestier. Nous avons restitué cela sous une forme itinérante. Nous avions à la fois de l'action culturelle, la valorisation d'un enjeu fort pour le territoire et l'occasion de soutenir une création dans ce territoire qui avait une pertinence à être créée là. Et in fine, nous avons diffusé le spectacle sur le territoire et tout cela a permis de créer des coopérations, et à la Communauté de communes de lancer son équipement.

Stéphane COURGEON.- Il y avait un enjeu derrière : le défi est-il relevé ?

Alexandre BIRKER.- Nous avons alimenté avec notre spécificité culture et artistique ce dispositif jeunesse. Nous venons avec cette ambition. Pour les fédérations avec lesquelles nous travaillons, l'action artistique, la culture est un moyen pour arriver à leur projet d'émancipation citoyenne et d'éducation populaire. Il y a une vraie complémentarité. Nous arrivons avec une expertise, une proposition artistique singulière forte et innovante, et en même temps nous venons nourrir le projet d'éducation populaire locale. Cela nourrit leur pratique.

Stéphane COURGEON.- Et tout cela sans concession sur l'artistique ?

ALEXANDRE BIRKER.- Nous essayons. Dans nos objectifs, car nous avons une convention d'objectifs, l'idée est de venir sur des propositions rarement offertes sur les territoires. Nous essayons d'être dans des propositions complémentaires. Beaucoup de formes peuvent coexister mais dans ce que nous apportons, elles sont singulières ; c'est en tout cas ce que je défends. L'appropriation ne se fait pas tant en édulcorant le propos artistique mais à chaque fois, les gens sont impliqués dans l'action car on l'a construite ensemble, parce qu'il y a eu de l'action culturelle et quand ils arrivent au moment du spectacle, il y a une disponibilité, on essaie de faire en sorte qu'il y ait une curiosité, qui passe aussi par la rencontre humaine. Il est important d'avoir des artistes qui ont envie d'aller vers cette rencontre. On en trouve de plus en plus. Nous ne faisons pas de concession mais quand nous arrivons, on nous dit souvent : *« Il faut que ce soit rigolo et que tout le village vienne ».* Nous disons oui et trouvons des chemins détournés pour arriver vers des choses singulières mais qui nourrissent plus.

Stéphane COURGEON.- Fut une époque, on opposait bêtement le socioculturel et la culture. Cela n'a plus lieu d'être.

Alexandre BIRKER.- Chez nous, nous essayons de résoudre cela. Quand j'entends des journées comme aujourd'hui où l'on parle d'émancipation, de droit culturel au sein d'un Ministère, je me dis que c'est la bonne voie, mais je pense qu'il y a encore du chemin à faire.

Stéphane COURGEON.- Quels sont vos freins ?

Alexandre BIRKER.- Ceux qui ont été cités tout au long de la journée : la difficulté à sensibiliser des élus. Yannick Jaulin a fait un exposé brillant sur la question.

C'est aussi ces nouvelles intercommunalités qui fusionnent, grandissent et deviennent des lieux d'intercommunalité de services et de moins en moins de projets. Qui fusionnent d'année en année, successivement. A chaque fois qu'on a une communauté qui se construit sur un territoire, des gens qui commencent à se connaître, à appréhender leur périmètre, ils sont absorbés dans une communauté de communes encore plus grande. On demande à la culture de résoudre des questions d'identité de territoire.

Et je le dis vivement, les réseaux qui nous ont constitués il y a 20 ans souffrent aujourd'hui : les contrats aidés et d'autres baisses de moyens. Notre modèle n'existe que s'il y a des gens qui restent sur ces territoires quotidiennement, qui animent ces réseaux associatifs. Le développement culturel sur les territoires ruraux passe beaucoup par le bénévolat. Il faut le nourrir par une présence structurée. Il faut les soutenir.

Stéphane COURGEON.- Merci beaucoup pour votre témoignage.

(*Applaudissements)*

Nous allons terminer dans le prestigieux domaine de Chambord. C'est loin d'ici ?

Yannick MERCOYROL.- Nous sommes à une 1h40 de la porte d'Orléans. Vous faites bien de poser cette première question. Chambord est un ensemble de paradoxes et de polarités. C'est le lieu hyper connu, l'aura royale dont vous m'avez fait l'immense plaisir en introduction et la situation géographique qui est celle d'un joyau perdu à l'époque dans une zone marécageuse. Chambord, c'est vraiment le début géographique de la Sologne. Il y a ce domaine, ce lieu très connu et, en même temps, une situation dans un territoire rural au même titre qu'un certain nombre de ceux que l'on a mentionnés aujourd'hui.

Stéphane COURGEON.- Quand vous êtes arrivé en 2011, vous avez consacré vos deux premières années à mettre en place une programmation, c'est votre travail, et ensuite, vous êtes allé sur l'éducation artistique et culturelle pour du public empêché. Quelle est la définition de public empêché ?

Yannick MERCOYROL.- Ce sont des gens qui, pour des raisons sanitaires, de santé, économiques, sociales, judiciaires, ne peuvent pas sortir de leur chambre d'hôpital, de leur cellule de prison, etc.. C'est un public extrêmement fragile que l'on rencontre aussi au gré des territoires. Le territoire de Chambord a une particularité en termes de cliniques psychiatriques car c'est à 7 kilomètres à vol d'oiseau du domaine qui a été fondé par Jean Oury, la psy institutionnelle, avec, comme les abbayes cisterciennes, deux sœurs qui se sont créées dont l'une est aux portes du domaine, la clinique de Saumery.

Et j'ai considéré que finalement, le public rural était aussi un public empêché pour des raisons de mobilité parfois, d'éducation. C'est ce deuxième paradoxe qui est très riche : la royauté de ce domaine classé UNESCO, parmi la première liste des monuments historiques de Mérimée, qui en même temps est au cœur d'un territoire empêché.

Stéphane COURGEON.- Vous avez mis en place des résidences avec des artistes, à plusieurs caractéristiques : une période longue de trois mois, pluridisciplinaires, créer, et surtout l'obligation principale de sortir de Chambord.

Yannick MERCOYROL.- C'est essayer de joindre les deux. C'est avant tout dans mon esprit une résidence de création. Il y a beaucoup d'artistes aujourd'hui. Si l'on prend les écrivains, vivre de sa plume est très compliqué quand on fait vraiment de la littérature ; on a un certain nombre de boulots alimentaires, fixes ou parcellaires. L'idée était aussi d'offrir à des écrivains et des compositeurs de musique dite savante un temps qu'ils ont de moins en moins, assez long, pour pouvoir se consacrer à un projet qui n'a rien à voir avec Chambord. Je ne demande pas à des écrivains d'écrire sur Chambord, mais c'est le point d'entrée. Et d'aller vers le territoire que permet la durée longue.

Cela permet en plus assez vite de marier les deux. Je prends un exemple très récent. L'avant-dernier résident était un musicien, Jasser Haj Youssef. Il est venu une première fois l'an dernier. C'était une collaboration ponctuelle avec une association de la ZUP de Blois, la capitale du Loir-et-Cher, l'association Entre Orient et Occident, dans les quartiers nord. Blois

a une spécificité en France : c'est en proportion la plus grosse ZUP urbaine. Plus du tiers de la ville est constitué par la ZUP, c'est une caractéristique assez intéressante pour se l'approprier.

On travaille avec cette association. Jasser est venu une première fois. Il est joueur de viole d'amour. Il a joué. Nous l'avons invité en résidence de trois mois car il avait l'envie d'enregistrer à Chambord dans différentes acoustiques du château. Nous nous étions dit nous pourrions aussi avoir quelque chose de plus long dans sa résidence. A nouveau avec cette association et d'autres publics, notamment le public associatif, et avec la prison. Il va venir au festival de musique classique que nous ouvrons demain, qui a cette sorte d'arrière fond : Jasser, qui viendra faire une création le 10 juillet, n'est pas un artiste comme les autres dans le festival. Dans le public il y aura sans doute aussi des gens qui l'ont croisé depuis deux ans. Cela revient à un certain nombre de questions que vous avez posées, qui me semblent être fondamentales, sur l'impact des politiques que l'on mène tous. C'est très compliqué car déjà, c'est difficile. Il est difficile d'amener à la musique classique, à l'art contemporain, à la littérature contemporaine des gens qui n'ont pas été formés pour cela. J'aimerais dire au moins une fois que la culture ne peut pas tout faire : ni le Ministère, ni ses opérateurs ou les associations culturelles ne peuvent panser les plaies de la société. Il manque un véritable enseignement de l'histoire des arts dans ce pays, qui est une plaisanterie. Nous sommes le pays avec le plus de touristes dans le monde, on demande à chaque Français d'être l'ambassadeur de son patrimoine mais on ne le connait pas car il n'est pas enseigné. C'est compliqué. Et on ne peut pas nous demander à nous et aux maires des communes qui croulent sous les difficultés de panser les maux de la société et de s'ouvrir comme des fleurs à la culture sous toutes ses formes. C'est difficile. Il faut effectivement tenter d'avoir des évaluations de nos politiques. C'est bien de revendiquer l'art du paradoxe et de la contradiction. En même temps, j'aime bien que l'on ne soit pas contraint de le faire. Je fais des expositions à Chambord. On me demande le nombre de visiteurs mais je ne peux pas le donner car c'est compris dans le billet d'entrée et je trouve cela pas mal. De temps en temps, la qualité supposée est suffisante et on ne doit pas être en permanence dans les logiques comptables qui masquent des réalités très différentes.

(*Applaudissements)*

Stéphane COURGEON.- Parlons du PACT, le projet artistique et culture de territoire. Ce sont des Communautés de communes qui candidatent avec des opérateurs culturels, un contrat triennal. Racontez-nous les projets que vous avez montés.

Yannick MERCOYROL.- C'est un dispositif de la Région Centre Val de Loire que je trouve très bien, qui transite par les Communautés de communes. Il peut y avoir plusieurs Communautés de communes qui se mettent ensemble, ce qui est le cas pour nous. L'idée est de fédérer les énergies des opérateurs culturels qui peuvent avoir des tailles et des modalités différentes. Les opérateurs sur ce territoire doivent répondre à quatre critères qui sont une

programmation tout au long de l'année, un moment particulier type festival, des résidences d'artistes et un quota d'artistes régionaux. Nous sommes moteurs dans ce PACT mais il y a un certain nombre de festivals ou d'associations. Cela fonctionne assez bien. On peut par ce biais avoir un financement qui, même pour nous, est tout à fait nécessaire. Nous fonctionnons beaucoup sur fonds propres et il y a un certain nombre d'autres activités à Chambord, au-delà de la programmation culturelle du patrimoine, l'accueil des touristes. C'est très bien et cela permet d'avoir une proximité que nous n'aurions pas forcément. D'ailleurs, quand je suis arrivé, on disait beaucoup dans la région, dans le territoire que Chambord était hors sol. Les Loir-et-Chériens, pour qui Chambord est un monument emblématique, avaient du mal à se l'approprier. Les dispositifs comme celui du PACT permettent cela car cela a permis à la Communauté de communes de créer un emploi de quelqu'un qui est efficace et qui connaît très bien le tissu à hauteur d'homme. Ce sont des mises en contact, des rendez-vous, un contact quasiment permanent pour monter la saison suivante en variant à chaque fois les partenaires, ce qui n'est pas simple car le territoire est restreint.

Stéphane COURGEON.-Avez-vous des questions pour les différents intervenants, si vous voulez des précisions sur les modes de fonctionnement ?

M. EPRON.- Confédération nationale des foyers ruraux. Je voudrais en particulier remercier les intervenants, Olaf Holm et Alexandre Birker, pour avoir insisté sur les pratiques en amateur. On ne peut pas parler d'action culturelle en milieu rural sans parler des pratiques en amateur, qui sont liées au droit culturel, à l'éducation populaire et à la prise de parole dans l'espace public ô combien nécessaire pour que les territoires s'expriment à travers les habitants qui y vivent.

Un vrai souci. Comment ces pratiques en amateur sont-elles prises en compte dans les politiques publiques ? Il y a un vrai travail à faire. Nous sommes là aujourd'hui pour parler de culture et ruralité et comment les institutions culturelles nous accompagnent sur ces questions. Quand on parle des pratiques en amateur, qui sont essentielles sur nos territoires ruraux, il y a quelque chose auquel nous sommes très attachés, c'est le compagnonnage avec des artistes, car qui dit action culturelle sur les territoires ruraux dit aussi ce compagnonnage par la résidence, la création, la médiation artistique et culturelle mais aussi la rencontre entre les pratiques en amateur et les pratiques professionnelles. C'est essentiel. Je trouve que d'avoir mis ce point avec les réseaux d'éducation populaire est important.

Dans le mouvement des foyers ruraux, nous sommes très attachés à quelque chose : connaître son pays pour le développer et l'ouvrir aux autres. Comment se réapproprier les questions de territoire, d'action culturelle ? Les réseaux d'éducation populaire sont l'un des maillons de cette chaîne par rapport à toutes ces questions. Merci d'avoir insisté sur les pratiques en amateur. Dans les territoires ruraux il y a des jeunes et des ateliers dans les foyers ruraux et dans d'autres réseaux d'éducation populaire où l'on parle d'émancipation. Cela passe par la

rencontre entre des artistes et avec des jeunes. Le vivre ensemble, c'est construire et agir ensemble. Nous aimerions qu'au niveau du Ministère de la Culture, les DRAC s'emparent de ces questions. Il y a de grandes intentions mais comment les DRAC sur les territoires nous accompagnent-elles sur ces questions d'aménagement du territoire et d'accompagnement des pratiques en amateur ? Merci.

M. BOUVERET.- Délégué général de l'association Ecrans VO, 23 cinémas dans le département du Val d'Oise. Je dois féliciter Chantal. On se croise aux rencontres Ecole et cinéma chaque année, le plus gros dispositif scolaire et culturel dans des salles de cinéma et dans des circuits itinérants. Je te félicite car mettre en place ce circuit et le maintenir après 30 ans de mutation technologique de la pellicule 35 vers le numérique, chapeau ! Je le dis d'autant plus que sur les quatre départements franciliens de la grande couronne, avec le Grand Paris, une accumulation de différentes strates, de différents financeurs, je découvre aujourd'hui car on se pose la question de mettre en place ce circuit itinérant et de le voir soutenu par le CNC, la Région, les Départements de la grande couronne : Essonne, Yvelines, Val d'Oise et Seine-et-Marne. C'est assez complexe à mettre en place car ce sont des investissements très lourds, quand il s'agit d'un camion ciné mobile qui coûte 1 M€, et des fonctionnements très lourds. Le cinéma, c'est 50 % de la recette reversés aux distributeurs. Ce sont des charges variables, il faut couvrir les charges fixes. C'est assez complexe. L'enjeu est de convaincre les élus et un tour de table. A priori la DRAC et la Région vont financer une étude d'un cabinet qui va coûter 25 ou 35 000 € pour mettre en place l'ingénierie culturelle sur les quatre départements. Cette ingénierie culturelle est complexe. Merci pour la qualité des interventions car cela va nous amener à ouvrir en termes de transversalité à d'autres champs culturels et d'autres propositions ingénieuses pour développer ce projet que nous essayons de mener à terme d'ici deux ou trois ans.

Mme KADER.- Je suis présidente de l'association Amikal à Versailles.

J'ai été récemment dans la région de Reims et j'ai beaucoup apprécié. Je voyage pas mal en France et à l'étranger. Quand on sort de l'Ile-de-France et des grandes métropoles, on est frappé de voir cette population rurale qui vit dans le passé, prostrée dans les souvenirs, les commémorations. Je l'ai beaucoup ressenti. Je trouve que l'on aurait beaucoup à gagner à inviter des artistes étrangers, européens, développer la mixité pour dynamiser car je vois, même d'après les exemples que vous nous avez donnés, que cette dynamisation interpelle tout le monde. Je fais de la photo, je cherche aussi des résidences. Je suis allée à Chambord dernièrement. Si vous m'acceptez, j'aimerais continuer à faire mes photos et faire une exposition.

Olaf HOLM.- Une petite réponse à votre intervention. Le dernier intervenant avant la pause déjeuner l'a dit dans ce sens. Le gros problème quand on parle de culture, urbain et rural, est qu'il faudrait faire table rase avec nos préjugés et catégories et accepter que c'est différent.

J'ai vécu à Paris pendant 10 ans, j'ai adoré vivre à Paris et maintenant j'adore vivre dans la Marne. Je ne suis pas d'accord avec vous, il faut accepter que les gens vivent autrement, il y a des gens formidables partout et des cons à Paris. A partir du moment où l'on est un peu ouvert, on peut faire de belles rencontres partout. Il y a des gens qui ont des problèmes et des gens qui ont du mal à faire quelque chose, mais c'est aussi le cas à Paris.

Alexandre BIRKER.- Je voulais rebondir sur cette intervention pour dire qu'il y a à s'interroger dans le secteur culturel professionnel sur la représentation de la diversité sur les plateaux, dans nos programmations, dans les personnels. Cette question, sur les territoires ruraux, pour avoir travaillé avec des compagnies afro-antillaises, cela déplace quelque chose quand on arrive avec ces propositions. C'est un vrai enjeu. On a cité les résultats des élections, d'autres arrivent. Des représentations sont quand même là. C'est un sujet sur lequel nous essayons de travailler, notamment sur la question de la migration. Je livre cela comme cela en réflexion car je trouve cela important.

(*Applaudissements)*

M. de MONTAIGNE.- Confédération nationale des foyers ruraux. Mon intervention porte à la fois sur cette histoire de représentation et de rencontre. J'ai l'impression que depuis ce matin, d'un côté on a des acteurs de la ruralité qui essaient d'impulser des choses, et de l'autre, des associations qui œuvrent en milieu rural depuis des années, dont le rôle a été reconnu en introduction et Yannick Jaulin qui a dit que sans les associations d'éducation populaire, son festival n'aurait pas pu voir le jour car un travail au quotidien avait été fait. Il y a aujourd'hui cette difficulté de créer des dispositifs de rencontre entre ces acteurs de terrain et les acteurs institutionnels qui essaient d'impulser des choses pour développer l'attractivité des territoires. C'est pourquoi je remercie Alexandre Birker d'avoir remis ce débat en créant ce dispositif Scènes et Territoires, où les besoins des habitants remontent avec des propositions culturelles qui leur sont faites, des choix qui sont possibles, et avec l'idée de valoriser ce qui se fait déjà sur le territoire et d'appuyer les réseaux d'éducation populaire qui fonctionnent, appuyer les associations avec les festivals qui fonctionnent.

Ce que nous font remonter nos fédérations départementales et régionales, c'est la difficulté à se faire connaître et reconnaître par les DRAC et des dispositifs souvent éphémères. Cela dépend de la bonne volonté du directeur en place. On n'a pas de dispositif pérenne qui permette de discuter et de dialoguer ensemble pour réussir à faire en sorte que sur les territoires ruraux, il n'y ait pas une démultiplication des initiatives, mais un rassemblement des efforts autour d'une cause commune. Les publics ne se démultiplieront jamais en milieu rural pour les spectacles et les festivals. Si l'on n'a pas cette démarche, on n'y arrivera pas.

Dernier point sur la question des pratiques amateurs. L'importance de la co-construction rappelée, qui se fait aussi souvent dans l'idée qu'il y a un projet, et à nous de trouver un public à mobiliser derrière sans que l'on soit vraiment associé ou que cela corresponde à des projets

associatifs. Et l'effet que peuvent avoir les projets co-construits sur la fierté des habitants. Dans le cadre de l'un de nos projets, nous avons vu un metteur en scène habitué à travailler avec des amateurs qui a travaillé différemment avec des amateurs dans le cadre de ce projet et qui a été ému aux larmes car au lieu d'être le chef d'orchestre qui menait à la baguette tout son petit monde, c'était un projet où il accompagnait les propositions des habitants. De la fierté était redonnée et lui-même s'est senti beaucoup plus valorisé de cette façon.

Stéphane COURGEON.- Merci pour tous ces témoignages appréciables et appréciés.

TABLE RONDE N°4 : DES LIEUX EN (R)EVOLUTION : LES DYNAMIQUES DE REINVENTION, MUTUALISATION ET DECLOISONNEMENT

Avec

Laure MARIEU

Architecte du patrimoine, Agence LMA, membre de l'équipe mandatée sur les Ateliers des territoires « villes patrimoniales » 2017-2018 en Centre-Val de Loire

&

Blaise MIJOULE

Directeur de la Bibliothèque départementale des Hautes-Alpes

&

Antoine de BRUYN

Secrétaire général de l'association Run ar Puns (Bretagne)

Stéphane COURGEON.- On va parler des lieux. On va illustrer trois projets et voir comment l'architecture peut contribuer à la réinvention du patrimoine, comment une scène de musique actuelle peut accueillir un marché bio et comment un même équipement permet mutualiser une maison de services au public et une bibliothèque.

Je demande à Antoine de Bruyn, Laure Marieu et Blaise Mijoule, de me rejoindre.

On va commencer avec Laure Marieu, architecte du patrimoine et membre de l'équipe sur les ateliers des territoires « villes patrimoniales » 2017-2018 en Centre-Val-de-Loire. On va parler de ces ateliers territoires avec deux exemples très intéressants de deux villes qui vont se transformer, Romorantin et Gien.

Peut-on rappeler le principe de ces ateliers des territoires ?

Laure MARIEU.- C'est une initiative qui a été montée suite au rapport d'Yves Dauge, un rapport de 50 pages très intéressant – que j'invite tout le monde à lire – sur la question de la revitalisation des cœurs de ville car les cœurs de ville sont les noyaux et locomotives de ces territoires. Les ateliers du territoire sur le thème des villes patrimoniales, sur lequel je travaille en équipe avec l'Agence Folléa-Gautier paysagistes-urbanistes, sont une initiative lancée par les Ministères de la Culture, de la Cohésion des Territoires et le CGET que je remercie

aujourd'hui chaleureusement de nous permettre d'avoir une tribune pour parler de ce projet que nous avons à cœur de mener.

Stéphane COURGEON.- Vous travaillez sur deux villes patrimoniales, Romorantin et Gien dans le Centre-Val-de-Loire. D'abord la démarche, comment procédez-vous ? Vous vous appropriez d'abord la ville, vous interrogez les habitants, les élus ?

Laure MARIEU.- Dans un contexte national, il y a trois territoires d'investigation, trois territoires laboratoires : l'Occitanie, le Grand Est et la région Centre-Val-de-Loire sur laquelle nous travaillons. Ces villes qui sont le sujet de cette expérimentation sont comme un laboratoire d'idées. Toutes les idées sont bienvenues. Il ne s'agit pas d'investiguer sur les outils à mettre en place pour revitaliser le cœur de ville mais de creuser la question sur l'identité et la richesse de ces territoires dans tous les sens et toutes les strates. On a beaucoup parlé de culture, de patrimoine, de cohésion ; on remet en lumière tous ces éléments.

La démarche. Pendant un an, on va travailler dans ces villes. C'est une démarche menée en parallèle avec l'action Cœur de ville. Les ateliers du territoire vont permettre d'alimenter l'action Cœur de ville qui va être déployée à partir de janvier 2019 sur 222 villes.

Stéphane COURGEON.- 5 milliards sur cinq ans. Petites villes et villes moyennes.

Laure MARIEU.- Certaines sont un peu plus grandes.

Notre démarche, il s'agit vraiment d'un atelier. Pour le premier atelier qui a eu lieu il y a deux ou trois mois, nous avons passé deux jours avec les acteurs de la ville : élus, industriels, habitants, restaurateurs, gérants de boîte de nuit,… Nous avons déambulé en bus, nous avons dîné, mangé, bu, parlé. Nous essayons de nous approprier toutes les richesses et les fragilités de cette ville.

Le deuxième atelier a lieu lundi. Une fois cette démarche d'appropriation et d'investigation effectuée, évidemment, nous avons rédigé notre rapport étape pour mettre de l'ordre car cela peut aller dans tous les sens. Il s'agit pour nous de structurer, remettre en lumière et hiérarchiser les idées. À partir de lundi, le deuxième atelier va commencer. Nous allons passer deux jours dans chaque ville avec les mêmes personnes et pousser nos investigations vers des orientations, des enjeux. Nous allons raconter comment mettre en place une stratégie qui va donner lieu à une feuille de route qui permettra aux élus de déployer l'opérationnel.

STÉPHANE COURGEON.-Parlons de deux cas. Pour Romorantin, après les deux jours, qu'est-ce qui vous en est resté et quelles pistes allez-vous travailler ?

Mme MARIEU.- Je ne connaissais pas ces villes. Pour moi, Romorantin, c'était Matra, les inondations. On a bien compris que c'était une ville très sinistrée, qui avait vécu pas mal de drames ; autant que Gien. Ce sont des villes résilientes, des villes extraordinaires mais qui ont une histoire meurtrie.

À Romorantin, on arrive sur ce territoire avec ses préjugés, on sait qu'il y a un gros problème de vacance des cœurs de ville : plus de commerces, un bassin d'emploi sinistré etc. On arrive avec tout cela en tête, une image noire du tableau. On arrive les « chakras ouverts » pour se refaire une idée de cette ville et c'est extraordinaire en fait. Avec un regard nouveau, on en découvre toutes les richesses. Pour découvrir cette richesse, on a eu la chance d'être accompagné d'une personne qui connaissait l'histoire de Romorantin. Le problème est que sans cette connaissance, on peut passer à côté. C'était la ville de Louise de Savoie qui a donné naissance à François 1er qui est revenu auréolé de la bataille de Marignan. Jeune roi glorieux, il invite Léonard de Vinci à revenir dans sa belle ville de Romorantin. Il l'invite tout modestement pour en faire la capitale du royaume. On arrive à Romorantin avec tous ces préjugés et on tombe sur une ville qui avait une destinée extraordinaire. Il y a des documents dans des bibliothèques avec ce projet qu'ils appellent le projet oublié.

Stéphane COURGEON.- Pourquoi ? Que s'est-il passé ?

Laure MARIEU.- Léonard de Vinci est mort, le projet a été arrêté. Le principe d'une ville idéale pour Léonard de Vinci était le principe d'une ville à trois niveaux : en bas, les égouts ; au niveau supérieur, le niveau de la chalandise, circulation et le niveau supérieur qui est le niveau des piétons et du plaisir, du loisir et de la beauté. Il a bâti ce projet de ville extraordinaire de cette capitale avec ces trois niveaux de référence. À Romorantin, le premier niveau est construit mais impossible de le deviner. On est dans une ville avec tous ces préjugés, on marche sur ce projet oublié, cette strate d'égouts qui a été construite. Cette ville qui est émaillée de toute cette histoire, Léonard de Vinci est un peu partout mais totalement oublié. On s'est dit qu'on tenait un fil dans cette pelote.

Notre démarche est de revitaliser le cœur de ville, restaurer le bâti, utiliser les outils que l'on connaît, les leviers financiers pour restaurer le patrimoine. L'histoire du commerce, comment procéder pour faire revenir des commerces.

Notre fil, c'est évidemment d'utiliser les outils dont on dispose pour revitaliser un cœur de ville mais le réenchanter, travailler sur l'envie de vivre à Romorantin. Retrouver les richesses, les valeurs et le réenchantement d'une ville, avoir envie d'y vivre simplement avec l'idée du jardin. Nous les concepteurs, architectes, paysagistes, on a besoin d'un concept qui va nous permettre de nous guider dans notre démarche. En fouillant dans les archives, on est tombé sur ce projet oublié mais aussi le principe d'un grand jardin. En fait tout le site qui était dédié à cette capitale du royaume, cet extraordinaire palais, s'est appelé plus tard dans la mémoire collective « le Grand Jardin ». On tient là une pépite extraordinaire.

Romorantin est une ville scindée en deux par la Sauldre qui est responsable de ces inondations catastrophes. Les rives ne sont pas construites. Le cœur de cette ville est donc vert, magnifique et d'une grande richesse botanique. C'est aussi le site industriel de Renault Matra, cette friche industrielle. On s'est dit qu'on tenait le cœur du projet à revitaliser, le cœur paysager, la

Sauldre qui est à la fois une grande menace pour la ville et le cœur du système. Le « Grand Jardin » peut apporter en même temps énormément de solutions, pas seulement des solutions de plaisirs, d'identité, de richesse patrimoniale mais aussi des solutions pour répondre aux questions d'inondation. La question que l'on nous a posé a été de savoir comment faire pour éviter les drames à chaque inondation. Notre concept nous permettra, avec des noues paysagères, des parcs, de répondre à la question de l'absorption d'eau, des imperméabilisations de sol, etc.

Stéphane COURGEON.- Gien est dans le Loiret, c'est la ville de la faïence. C'est autour de cette thématique que vous allez travailler pour le cœur de ville ?

Laure MARIEU.- Oui. Je ne peux pas tout à fait déflorer le projet car nous sommes en au tout début. Nous livrons nos premières orientations lundi.

Gien est sur la Loire, c'est une ville extraordinaire. Je ne connaissais pas la faïence. C'est une ville extraordinaire, une sorte de Blois, étagée sur la Loire, plein sud, les lumières de la Loire. Très grosse problématique de dévitalisation, le cœur de ville dépeuplé, de gros problèmes dans le bâti historique qui part en lambeaux.

C'est une ville qui a été meurtrie car elle fait partie de ces villes-ponts bombardées pendant la Seconde Guerre. Tout le cœur de ville de Gien, cœur de ville médiéval, a été bombardé. Le cœur de Gien était face à un absolu chaos. Le ministère de la reconstruction a dit qu'il fallait immédiatement reconstruire cette ville. Comme la ville était blessée dans sa mémoire, ils ont reconstruit ce cœur de ville sur la trame médiévale. On est face à une reconstruction exemplaire et unique, c'est du bâti des années 1950 sur une trame médiévale. De loin, de l'autre côté de la rive de la Loire, on peut penser qu'on est face à une ville médiévale mais quand on se rapproche, on voit qu'on est face à une ville construite avec du béton et du ciment.

On trouve cette ville extraordinaire de l'extérieur, mais les gens ne souhaitent plus y vivre. C'est un bassin d'emploi qui demande beaucoup de technicité avec la faïence, Otis, Shiseido. Les cadres que l'on pourrait faire venir n'ont pas envie d'y vivre malheureusement. Toujours cette question : que faire pour avoir envie d'y vivre ? Il y a toujours les mêmes outils, les leviers financiers mais ce n'est pas suffisant. On se pose la question de l'identité, des valeurs, des richesses. Ce qui ferait qu'on a véritablement envie de poser ses valises à Gien et d'y vivre sachant qu'il y a de l'emploi.

Stéphane COURGEON.- C'est peut-être la faïence qui sauvera Gien.

Laure MARIEU.- Éventuellement. Il y a une piste dans ce sens.

On parlait de l'innovation, qui est le thème de cette table ronde. On est là pour trouver les richesses, le socle des valeurs communes qui fait que cette ville est Gien et pas une autre. Il s'agit aussi de savoir l'avenir de Gien, comment se projeter dans le futur. Comment réinvestir

le patrimoine et le réinventer. Ce cœur de ville entièrement reconstitué de bâti est très beau de l'extérieur mais de l'intérieur, les cœurs d'îlot sont sinistres, ce ne sont que voitures, transformateurs, containers de poubelle. On s'est posé la question de réenchanter ces cœurs d'îlot.

Rapporter de l'aménité, et une certaine technicité. Il y a OTIS dans le secteur. Pourquoi ne pas travailler sur des systèmes d'ascenseur autonome ? Réinjecter de l'innovation dans le patrimoine. Faire un mariage savant pour apporter du confort et les aménités que l'on souhaite. Jongler entre patrimoine et innovation.

Stéphane COURGEON.- On descend dans les Hautes-Alpes avec Blaise Mijoule, vous allez nous parler de la maison du service d'accueil au public et d'une mutualisation avec une bibliothèque.

Blaise MIJOULE.- Je remplace Gérard Tenoux, maire de la commune de Valdoule et vice-président de la communauté de communes du Sisteronais-Buëch et vice-président du département des Hautes-Alpes. Je vais vous parler d'un équipement mutualisé particulièrement réussi. J'en parle d'autant plus librement que ce n'est pas moi qui suis à l'origine de ce projet. C'est un projet de la commune et de la communauté de communes. En revanche, je l'ai accompagné dans mon champ de compétence, dans le domaine de la lecture publique. Je voudrais pouvoir diffuser des *slides*.

Quelques éléments de contexte sur Valdoule, c'est une commune nouvelle qui est la fusion de trois petites communes (Bruis, Montmorin et Sainte-Marie), 200 habitants. Pour reprendre les termes du maire, c'est un territoire très rural, on parle même d'hyper ruralité, dans une vallée très enclavée car elle se trouve aux confins des Hautes-Alpes dans l'ouest et cela donne sur la Drôme.

Cette dynamique de mutualisation a débuté en 1996 avec la création de la communauté de communes de Valdoule qui regroupait les trois communes, une communauté de communes de 200 habitants. Jusqu'en 2017. Dès l'origine, il y avait vraiment une volonté d'essayer de mutualiser des moyens car la commune et la communauté de communes constataient que les gens venaient à la communauté de communes ou la mairie pour demander des services, pour être aidés sur des documents administratifs, et avaient aussi des besoins en termes culturels. Assez rapidement, la mairie et la communauté de communes ont décidé d'implanter une première bibliothèque en 1997 dans les locaux de la mairie et de la communauté de communes. Ils ont joint un relais de service au public et enfin un visio guichet, un service spécifique du département qui permet aux administrés d'accéder par visioconférence à un certain nombre de services proposés à Gap.

L'idée de l'ancienne communauté de communes de Valdoule était d'essayer de voir s'ils pouvaient aller encore plus loin dans la mutualisation de moyens, notamment de mettre une agence postale. La Poste était assez réticente pour mettre une agence postale s'il n'y avait pas

d'autres services reliés. À partir du moment où il y avait une bibliothèque et un relais de service public, ils étaient d'accord pour mettre une agence postale et en 2015, tous ces services sont rapatriés dans un autre lieu, dans l'ancienne école d'une des communes et est créé un ensemble bibliothèque, maison d'accès aux services publics, espace de co-working, agence postale.

Stéphane COURGEON.- Espace de co-working pour 200 habitants ?

Blaise MIJOULE.- Oui. La salariée n'a pas pu venir. C'est un projet innovant basé sur la mutualisation de plusieurs services.

Ce projet est intercommunal, maintenant porté par la communauté de communes de Sisteronais-Buëch, et implique de nombreux partenaires : l'État, Pôle emploi, la CPAM et d'autres encore dans le cadre de la MSAP, le groupe La Poste qui a justement permis la création de cette agence postale, le conseil départemental surtout par l'intermédiaire de sa bibliothèque départementale et des opérateurs comme Orange et NordNet. Ce service fonctionne avec une seule personne qui gère l'accueil de tous les publics pour tous ces services.

Les premiers services :

- L'agence postale qui propose des services avancés, notamment retrait de liquide, dépôt d'espèces, virement. C'est très apprécié par les publics.

- La maison d'accès aux services publics. C'est un label mais aussi des financements. Il s'agit de pouvoir offrir une multitude de services publics à destination d'un territoire. C'est un lieu unique qui doit permettre aux usagers d'obtenir les informations qu'ils recherchent et d'effectuer des démarches administratives qui relèvent de plusieurs administrations. De nombreux opérateurs sont partenaires comme Pôle emploi, la CAF, la mutuelle sociale agricole et encore bien d'autres. En fait, les usagers apprécient de pouvoir faire soit leur demande de RSA, déposer un CV pour Pôle emploi, faire une demande de retraite en ligne, imprimer un formulaire Cerfa. Tout se fait dans ce lieu unique. Il y a toujours le visio-guichet, le service du département qui permet d'être en lien avec un certain nombre d'administrations par visioconférence.

- un espace de co-working où les habitants peuvent venir utiliser le wi-fi, s'installer pour travailler, scanner, imprimer, photocopier, utiliser aussi une imprimante 3D. Également quatre ordinateurs sont mis à disposition gratuitement pour ceux qui n'en possèdent pas.

Voilà ce que permettent cette MSAP et cet espace de co-working mais il y a également en lien avec ces services une médiathèque dont je vous avais dit qu'elle avait été implantée en 1996. Elle a été entièrement revue en 2016 avec l'accompagnement de la bibliothèque départementale, on les a aidés à réaménager leurs espaces. Ce sont deux grandes salles de classe dans une ancienne école.

La médiathèque est l'équipement culturel de proximité par excellence avec tout ce qu'elle peut offrir en termes de collections tout support : DVD, livres tout public. Le maire tient beaucoup à ce terme, il y a un e-café. On peut venir prendre le café, utiliser les tablettes et les liseuses mises à disposition de la bibliothèque départementale avec des contenus du type périodiques et bientôt en lien avec la bibliothèque départementale, on pourra proposer des ressources numériques en ligne. C'est une médiathèque mais bien plus ; c'est un équipement culturel de proximité car l'employée non seulement s'occupe de l'agence postale, de la MSAP, mais aussi elle anime cette bibliothèque et toute la vie culturelle de la vallée, notamment avec des animations du type club de lecture, des accueils de tout-petits. Elle organise en s'appuyant sur des bénévoles des clubs couture et de cuisine. C'est au quotidien toute l'année. Elle porte un temps fort culturel l'été où la population est plus importante sur un thème précis. Cette année, c'est « Piémonts et Merveilles » avec une série sur cette thématique, des concerts, des conférences, des lectures pour la vallée. Ce temps fort est soutenu par le département.

Il me semble aussi important à dire que c'est vraiment un service public de proximité. Sans ce projet, sans cette mutualisation, les services publics n'auraient pas pu être maintenus. On n'aurait pas pu avoir l'agence culturelle et il n'y aurait pas eu de bibliothèque. C'est cet ensemble qui permet à chaque partie de vivre. C'est un vrai succès. Cela permet aussi d'avoir 19 heures d'horaires d'ouverture.

Au-delà de la bibliothèque, la salariée avec cet outil anime la vie des trois communes, fusionnée en une seule commune maintenant, avec les actions dont je vous ai parlé. Au-delà du lieu culturel de proximité, c'est un lieu de vie, les gens viennent boire un café, échanger et parler de projets. C'est très important, c'est le seul lieu de vie commune sur ce territoire, L'équipement est bien fréquenté : 80 inscrits actifs à la bibliothèque pour 200 habitants.

Je voudrais parler d'un aspect important. L'espace de co-working a permis aussi d'accompagner l'implantation d'entreprises ou de petites entreprises du type apiculteur, qui ont pu utiliser les outils mis à disposition pour monter ces entreprises. Des maraîchers ont fréquenté cet espace pour pouvoir monter leur entreprise et également le cas d'une personne qui s'est entièrement formée à la permaculture, qui a suivi des cours dans les universités australiennes et américaines dans cette MSAP bibliothèque et qui maintenant est formatrice en permaculture dans la vallée de l'Oule.

Les difficultés que l'on rencontre sont des difficultés liées à la question du remplacement. Quand cette personne est malade ou en congé, elle ne peut pas être totalement remplacée. Elle est remplacée quelques jours mais pas complètement. Quand elle est remplacée, les personnes qui la remplacent ne peuvent pas assurer le service comme elle.

Autre nuance, elle a du mal à se rendre en formation car elle ne peut pas abandonner son poste. C'est compliqué pour elle, d'autant plus qu'elle a des missions différentes avec des compétences différentes également. Ce sont les limites de la mutualisation, dans certains

secteurs, elle a du mal à assurer la médiation. Par exemple l'imprimante 3D, elle a été formée pour utiliser cette imprimante 3D, mais pour qu'elle soit vraiment utilisée régulièrement, il faut organiser des médiations. Elle n'y arrive pas.

Stéphane COURGEON.- Merci pour votre témoignage.

(*Applaudissements.)*

On termine en Bretagne avec Antoine de Bruyn et Run Ar Puns, entre Brest et Quimper qui a 40 ans.

Antoine de BRUYN.- Au départ, c'est une ferme qui date du début du XIXème siècle. Le créateur, à 19 ans, a décidé d'utiliser la ferme de ses parents pour en faire une salle de concert avec un bar. La salle a donc été montée dans une tout petite partie du corps de ferme. C'est un grand corps de ferme avec une cour ; nous n'utilisons que la partie où il est marqué bar et salle de concert. La salle de concert doit faire 250 mètres carrés, pas plus. Il y a la cheminée à l'entrée.

Cela a été créé en 1978. D'abord un bar dans une petite partie. Puis on casse des murs, on investit une deuxième et une troisième partie et à partir de là, se crée une association en 1990 dont je suis salarié, qui a décidé de continuer à développer ce projet et à s'étendre. Donc un agrandissement, le creusage d'une fosse, une scène a été créée. A partir de ce moment, nous avons été dans une démarche professionnelle avec de la programmation qui existait dès le début. Une programmation régulière et un salarié pour s'en occuper. Sachant que l'association cohabitait avec une entreprise individuelle, un bar.

Nous sommes les premiers en Bretagne à avoir le label de scène de musiques actuelles en 1996. L'État était notre premier financeur et reste aujourd'hui notre principal financeur, car cela représente un gros quart de notre budget annuel.

Nous avons six salariés. Aujourd'hui, le projet porte sur quatre axes :

Nous sommes d'abord un lieu de vie en milieu rural. Nous sommes sur la côte bretonne, un lieu un peu touristique mais nous sommes à une vingtaine de kilomètres de la côte.

C'est une ruralité dynamique. La commune compte 5 000 habitants, entre Brest et Quimper, sur un territoire particulier, une espèce de bande plus rurale entre le centre de Bretagne et la presqu'île de Crozon, en étau entre Brest et Quimper. Et en même temps, nous sommes sur la route entre les deux, à côté d'une voie expresse en lisière de la ville.

Nous avons un projet avec un lieu de vie.

Stéphane COURGEON.-Il y a des locaux de répétition, en dehors.

Antoine de BRUYN. - Ils ne nous appartiennent pas, nous les gérons. Notre activité principale de concert est dans cette salle. Nous faisons de l'accompagnement artistique, de l'aide à la

création avec des résidences d'artistes 50 jours dans l'année. Depuis 2013, nous avons réussi à avoir des studios de répétition et d'enregistrement dans les locaux de la nouvelle école de musique de la ville. Ce n'est pas à nous mais nous en avons la gestion. Nous avons des stations de musique assistée par ordinateur. Un salarié s'occupe de cela : les répétitions, l'accueil, les enregistrements, les relations avec l'école de musique.

Nous faisons aussi beaucoup d'actions culturelles. Nous travaillons avec un lycée agricole, des lycées techniques. Nous nous sommes un peu spécialisés dans les lycées professionnels. Avec les petits, les maternelles, les crèches, des structures du handicap. Une salariée s'occupe de cela depuis un an. Avant c'est moi qui m'en occupais.

Le lieu de vie au quotidien est ouvert. Le bar est ouvert à partir de 17 heures du mardi au samedi et il y a un marché bio le mercredi. Il y a une revue de la presse avec la maison de la presse de la commune. Cela a donné l'idée à des bénévoles de faire une bibliothèque dans une vieille caravane. Ils ont tout retapé avec du bois de palette.

Nous avons appelé cela « Le hameau », il fallait trouver un nom pour ce corps de ferme. On n'occupe que la partie qui est fléchée en jaune. À l'écran, c'est là que nous sommes complètement dans la thématique de cet atelier, les lieux en révolution car nous sommes en pleine révolution. La partie en rouge a été mise en vente il y a deux ans. Nous nous sommes mis en mouvement au sein de l'association et de l'équipe pour racheter ce hameau qui ne nous appartient pas. Pour le moment.

Stéphane COURGEON.- Nous allons voir ce que vous avez fait pour essayer de l'acquérir en images. Nous allons passer le petit film qu'a réalisé Télé Bretagne Ouest.

(Diffusion d'un film.)

Antoine de BRUYN .- C'était en avril, nous avons dépassé les 150 000.

(Applaudissements.)

Stéphane COURGEON.- Qui s'est mobilisé ?

Antoine de BRUYN.- Run Ar Puns, c'est mythique. Tous les Bretons savent où c'est. Je n'ai aucune difficulté pour le dire car je ne suis salarié que depuis six ans et le fréquente depuis 10 ans. C'est un lieu qui existe encore, qui a su continuer à vivre ; c'est pourquoi c'est devenu un lieu mythique. Nous sommes toujours là au bout de 40 ans. Le créateur est toujours là et cela fait partie de la révolution, nous venons de l'embaucher au 1er avril car nous avons décidé qu'il était temps de faire en sorte d'assurer sa succession. Quelqu'un qui a créé un tel lieu, qui y travaille, nous avons calculé pour rire un jour, c'étaient deux temps pleins. Et le bar ne dégage pas de quoi payer deux temps pleins. Même pas un temps plein. Nous l'avons embauché, nous avons fusionné et racheté le fonds de commerce et maintenant, nous avons un bar associatif en plus à gérer, et bientôt le hameau.

Stéphane COURGEON.- Pourquoi dans le reportage, il est dit que si vous ne rachetiez pas le hameau, vous perdiez le lieu ?

Antoine de BRUYN.- C'est le frère du créateur qui a décidé de vendre du jour au lendemain. Ce sont des paysans, ils sont taiseux, ils ne se sont vraiment jamais parlé et du jour au lendemain, l'un décide de vendre. Nous nous sommes dit que c'était l'occasion de se lancer dans quelque chose de beau. Nous avons mis un an à réfléchir à coups de dispositifs locaux d'accompagnement. L'association s'est mise en mouvement, des anciens salariés sont revenus et au bout du compte, un collectif s'est créé, constitué en association au moment où un acheteur s'est positionné.

Nous nous demandions qui voudrait de cela : c'est énorme, cher, à côté d'une salle de concert, il faut faire des travaux. Nous faisons un peu de bruit. C'est isolé géographiquement mais il n'y a pas d'isolation phonique. Quelqu'un qui venait de Paris s'est positionné et ne comprenait pas ce qui se passait à côté de son futur chez-lui, et qui nous disait : *« Comment je vais faire pour mettre des barrières ? »* Cela va peut-être arriver en France, il n'y a pas encore de dispositif législatif qui empêche un voisin qui arrive à côté d'un lieu de concert de le faire fermer juste parce qu'il arrive. Cela aurait pu nous arriver avec ce voisin.

Nous avons tout de suite décidé de l'acheter mais avons demandé au propriétaire de nous laisser six mois. En six mois, le collectif s'est créé, ils sont sept et ils ont travaillé à un rythme de deux réunions par semaine pendant six mois avec le soutien de l'association dont je suis salarié. Nous avions aussi une belle actualité : embaucher notre créateur, faire en sorte de fusionner les activités, fêter les 40 ans. Nous avons décidé avec le collectif de faire tout cela et aujourd'hui nous sommes à 150 000 grâce au public. Il y a un peu plus de 1 000 donateurs, c'est une moyenne de 150 euros. Beaucoup de dons de personnes proches du lieu, des personnes qui reviennent, qui n'étaient pas venues depuis 1982, et des artistes qui nous ont soutenu en partageant l'information. Je pense aux Inspector Cluzo, avec qui nous avons une relation très forte. Ils ont une démarche paysanne, ils sont très ancrés dans leur territoire, ils produisent leur propre confit d'oie. Ils nous soutiennent et nous ont donné 1 000 euros. Énormément de dons très élevés. Des boîtes de production et quelques lieux de notre réseau national. Nous avons eu du soutien d'un peu partout, et un petit peu de mécénat même si nous ne le voulions pas trop. Nous avons senti qu'il y avait un vrai soutien. Nous représentons quelque chose dans le territoire.

Stéphane COURGEON.- Merci beaucoup.

Antoine de BRUYN.- Une fois que nous avons fait tout cela, nous allons en faire quelque chose. Le projet est de faire de l'hébergement pour les artistes. Nous espérons ouvrir au maximum mais nous avons surtout trouvé la solution juridique. Nous avons créé un fonds de dotation, c'est une structuration intéressante à beaucoup de titres qui nous permet d'avoir une structure qui va gérer le lieu, le bâtiment, les terres qui vont avec et permettre au créateur,

Jakez, de transmettre le lieu à son décès car nous n'avions pas de solution. Notre association loue le lieu au créateur encore aujourd'hui. Nous venons de créer un fonds de dotation qui va faire une unité foncière et permettre d'assurer 40 autres belles années avec votre soutien.

Stéphane COURGEON.- Il vous manque 70 000.

Antoine de BRUYN.- Nous avions prévu une petite marge pour les frais liés à la plateforme. Une plateforme locale bretonne, ce qui nous a permis de négocier la commission. Il nous faut 22 000 euros pour acheter.

Stéphane COURGEON.- Une ou deux questions ?

M. SCHMIT.- Je représente le cinéma itinérant de Cinessonne. Nous sommes un petit peu atypiques car très proches de Paris dans la banlieue sud. Cinessonne, ce sont 15 salles fixes de cinéma art essai et 20 villages situés dans le sud du département. Pour la mise en place de ce genre de projet, comme pour tout projet culturel, il ne faut pas arriver en pays conquis. L'important, c'est la rencontre, savoir si le projet correspond à une demande, un souhait.

Nous avons mis en place ce cinéma itinérant en 2004, l'idée était de rencontrer les 78 communes du sud du département. Cela m'a pris deux mois, j'ai fait 3 000 kilomètres en restant dans le département et j'ai voulu rencontrer chaque élu pour lui présenter le projet culturel et une convention qui allait avec. J'ai eu des retours des élus des petites communes qui avaient eu l'impression d'avoir été oubliés. On parlait de public oublié, il y a aussi les communes et les élus oubliés. Ils avaient été oubliés des projets culturels. La commune était trop petite, ils n'avaient pas eu les moyens ni l'information.

Relancer des projets culturels en zone rurale permet le développement de beaucoup d'autres choses. Cela relance une réflexion oubliée depuis longtemps. En effet, cela ne peut prendre racine qu'à partir du moment où il y a une volonté pas seulement des élus mais du public également, qui demande à accéder à d'autres moyens d'accès à la culture.

Nous avons à peu près 20 points de diffusion agréés par le CNC. Nous faisons une programmation ouverte à tous. Ce n'est pas une association qui programme les films pour tous les villages, ce n'est pas une tournée. Chaque lieu de diffusion des films va avoir une programmation spécifique. La programmation est ouverte aux élus, au public, aux conseils municipaux des enfants, aux équipes éducatives des écoles et des centres de loisirs.

Cela prend racine à partir du moment où on fait avec. C'est un point dont on ne parle pas toujours. On fait de l'accompagnement des films. Chaque film est présenté et après le film, il y a une discussion, ce qui fait que nous sommes différents des multiplex qui s'implantent partout. Nous faisons de l'éducation à l'image car beaucoup d'ateliers de l'éducation à l'image se proposent dans les écoles, centres loisirs et toutes sortes de structures.

Il y a l'association nationale des cinémas itinérants qui est vraiment représentative. Vous allez avoir sur le site de l'ANCI les différents points de diffusion et repères dans les régions par rapport à ce développement du cinéma itinérant en France.

Stéphane COURGEON.- Merci à tous les trois.

(*Applaudissements.)*

PAROLE D'UN EXPERT EUROPEEN : DAVID LAMB, REPRESENTANT DU RESEAU EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT RURAL (REDR)

Stéphane COURGEON.- Le réseau européen de développement rural sert de plateforme pour l'échange d'informations relatives au fonctionnement pratique des politiques, programmes, projets et autres initiatives de développement rural en lien avec le fonds européen agricole pour le développement rural.

Tous les Ecossais parlent français et David va nous le prouver maintenant.

David LAMB.- Je vais donner quelques exemples, non pas décrire les exemples et les résultats surtout, mais le travail que nous avons fait partout en Europe.

(Diapos à l'écran.)

Notre activité. Je travaille à Bruxelles, mon travail est de réunir tous les réseaux nationaux et régionaux dans tous les États membres de l'Union européenne. Il y a 32 réseaux au total car il y en a deux en Belgique et quatre au Royaume-Uni. Notre travail ensemble est de réunir tous les acteurs et de faire des échanges de connaissances.

Notre travail thématique est important. Ce travail sur les zones rurales, les *smart villages*, c'est l'idée d'être connecté et en même temps d'être intelligent.

L'économie verte est très importante. L'année prochaine, ce sera la bio économie. L'inclusion sociale surtout. Cela renforce les échanges entre pairs à travers l'Union européenne.

Pour l'activité vers la culture, il y a deux ans, nous nous sommes réunis à Amsterdam afin de voir ce que nous pouvions faire ensemble : avoir des groupes de connexion, communiquer des messages – c'est ce qu'ont dit les réseaux ruraux nationaux –, rassembler les territoires, surtout engager les jeunes. Pour certains d'entre nous, l'énergie des jeunes est très importante. Certains ont beaucoup d'énergie mais pas la jeunesse, moi compris. Il est très important de les associer. Attirer les touristes même s'ils viennent des grandes villes. Promouvoir l'inclusion sociale.

Je crois que c'est encore valable au bout de deux ans.

Quelques exemples. En Grèce, l'inclusion sociale, je vais commencer par des exemples LEADER. À Lesbos, ils ont décidé de créer un projet artistique pour célébrer l'immigration. C'est au moment où il y avait beaucoup de migrants arrivant de Syrie et il y avait une mauvaise image dans les îles. Ils ont utilisé les arts pour dire que ce n'est pas la première fois que l'on fait cela. En 1922, il y avait une grande migration, cela va changer, améliorer ; il faut célébrer cela car beaucoup de gens visitent l'île. Ils savent qu'il y a des migrants. Il faut célébrer cela, au lieu de se cacher.

En Latvie [Lettonie], ils ont créé un festival de la nuit d'été qui nous appartient et qui n'est pas ouvert à toutes les autres personnes qui arrivent dans notre communauté et notre territoire. On fait une fête, on va ouvrir en quatre langues et faire quelque chose de visuel afin de transmettre l'idée de célébrer la nuit d'été qui a lieu dans plusieurs villages dans des pays nordiques.

Tous ces exemples sont sur notre site Internet, avec plus de détail.

Bien sûr il y a des exemples en France, le partage des eaux que certains d'entre vous connaissent, mais j'ai trouvé important et intéressant le fait d'attirer les touristes, les randonneurs, les cyclistes à travers l'art, exprimer l'art vers les touristes dans les randonnées, les circuits, les passages dans une région et surtout en utilisant en même temps le GPS. Ce n'est pas toujours faire quelque chose de très ancien, de très historique.

Même chose avec Art Mob en Luxembourg et en Allemagne. Essayer par la réalité augmentée de reconstruire les anciens bâtiments dans la région. Avec une application sur le portable, on peut revoir comment étaient les anciens bâtiments dans la région.

Dernier exemple en Finlande, ils ont créé un espace pour artistes en utilisant l'école dans un territoire vraiment rural et maintenant, ils ont 60 visiteurs par an.

A Luxembourg, la co-création avec les migrants. Il s'agit de créer des bancs, des sofas, des canapés avec les migrants pour établir des espaces où ils peuvent partager l'espace et créer ensemble. Le but de cette initiative est de soutenir que cela a augmenté. Cela a commencé avec un lieu, il y en a maintenant 14.

En Estonie, c'est aussi l'idée de créer plus d'espaces pour les nouveaux entrants dans une région. Seto est une région de l'Estonie près de la Russie, traditionnelle avec le festival des chansons fermé aux visiteurs. Ils ont décidé d'ouvrir leur culture, leur patrimoine aux visiteurs. Il y a eu la même chose en Slovaquie.

Il y a beaucoup d'exemples de partout. Il y a des exemples territoriaux. En Autriche, plusieurs GAL travaillent ensemble afin de transformer les zones rurales. Mais aussi le soutien sur plusieurs choses : emploi, innovation, créer ensemble. Créer un centre pour les arts. On peut réunir les gens dans un centre où on peut travailler sur des sujets.

Réunir les gens pour raconter des histoires. Mettre le théâtre avec le tourisme et le patrimoine pour avoir les histoires liées aux sentiers viticoles au Portugal. Inland Europe, c'est un atelier transnational en Espagne d'abord, où il y a des projets pour 22 villages et qui attire les gens d'un peu partout avec l'idée de co-création.

C'est ce que je voulais dire avec tous ces projets, c'est l'idée d'un réseau. Je travaille pour le réseau européen. Le vrai atout dans tout cela, ce sont les réseaux. On entend parler des partenariats. Un partenariat, c'est entre deux personnes et c'est exclusif. Un réseau, c'est

inclusif. C'est mieux de travailler ensemble et de réunir différentes choses : le sport, l'histoire, le patrimoine, l'innovation.

Et penser à la façon de soutenir la jeunesse. Les deux derniers exemples, la Suède à gauche et la Finlande à droite. En Finlande, un jeune vlogueur qui transmet ses messages sur vidéo, c'est quelqu'un d'une zone rurale qui attire l'attention de la jeunesse. C'est un chef, quelqu'un qui mène les activités, il est très important pour les Finlandais, pour les messages à la jeunesse.

À gauche, les femmes au centre des activités et la création de commerces. Il est très important que les initiatives LEADER soient menées par les jeunes, et que nous les soutenions.

Stéphane COURGEON.- Merci beaucoup. La synthèse maintenant par Julien Préau, responsable du pôle appui au territoire, à l'information et aux ressources à l'établissement public de coopération culturelle qui se trouve en Lorraine, qui est un observateur des politiques culturelles en région Lorraine.

SYNTHESE PAR UN GRAND TEMOIN : JULIEN PREAU, OBSERVATEUR DES POLITIQUES CULTURELLES TERRITORIALES

Julien PREAU.- Un sacré challenge.

D'abord le monde rural n'est plus ce qu'il était, c'est ce que nous a dit ce matin Claire Delfosse. On vivrait dans un monde saturé de valeurs urbaines qui brouillent les frontières entre l'urbain et le rural, et la ruralité ne serait plus seulement un monde mais devenue une localisation offerte aux urbains que nous serions devenus. Je pense aux néo-ruraux et aux rurbains qui participeraient à ce nouveau mode de gentrification des espaces ruraux. Et dans le même temps, Hervé Le Bras et Emmanuel Todd décrivent comment la sociologie rurale est celle de la distance au centre, de l'exil et du déclassement. Une ambivalence assez prégnante.

Le culturel est également bouleversé depuis la vision descendante de l'excellence à travers la démocratisation et les politiques de démocratisation. On a entendu parler de la culture des droits culturels qui s'étend horizontalement, à des pratiques décloisonnées qui correspondent à celles en usage dans les espaces ruraux.

Ces deux évolutions générales qui traversent la société française ne sont pas sans effet sur les projets culturels des territoires ruraux, et je crois d'ailleurs que l'on peut identifier deux mouvements plus spécifiques qui les concernent, qui touchent à la fois la question des publics et des projets eux-mêmes.

D'abord il existe une espèce de représentation commune concernant les publics de la culture dans les territoires ruraux qui se reposent sur trois caractéristiques. L'âge d'abord de ces publics qui serait supposément plus avancé, à l'image des populations de ces territoires. L'animation socioculturelle comme marqueur plus affirmé que la création artistique dans ces territoires. Et des publics moins facilement mobilisables et mobilisés à cause des distances, l'enclavement et l'éloignement.

Si l'on regarde les travaux qui s'intéressent au public, notamment des festivals de musique et à ceux qui s'intéressent à ces espaces que sont les espaces ruraux, il faut mettre les choses à la fois en question et relativiser. D'abord sur la question des goûts culturels en réalité, je m'appuie sur les travaux réalisés par Emmanuel Négrier ou Philippe Teillet qui ont travaillé sur les festivals de musique en Europe mais assez fortement en France sur les projets culturels des territoires. Sur la question des goûts culturels des espaces ruraux, il n'y a pas une spécificité de ces espaces. Il y a une forme d'alignement des grandes tendances. On retrouve à la fois l'éclectisme, la différenciation générationnelle comme dans les espaces urbains. Première chose qui ne qui ne caractérise pas véritablement les espaces ruraux.

Deuxième chose, les publics ou les usagers de ces projets culturels seraient supposément plus vieux que dans les espaces urbains. Encore une fois, et c'est le travail de Aurélien Djakouane auquel je fais référence, il s'est rendu compte que dans les différents festivals qu'il a pu observer en Lozère, c'était l'inverse. Si la moyennes d'âge national des festivals de musique classique est de 55 ans, en Lozère elle est de 49 ans. C'est précis et cela donne une tendance qui laisse à penser que l'on n'est pas dans une forte spécificité quand on parle de la ruralité et de la culture.

En revanche, l'accessibilité demeure une vraie caractéristique distinctive pour les publics de ces territoires. La fréquence de sortie est moins importante que dans les espaces urbains, et elle s'avère également moins segmentée ou moins sectorisée. Certains domaines comme la danse, le théâtre notamment peuvent être plus fréquentés que le cinéma. Je pense ici à ce que nous disait Yannick Mercoyrol cet après-midi.

Dans les espaces urbains, la proximité des lieux culturels va souvent de pair avec une certaine permanence des frontières ou des barrières sociales, alors que dans les espaces ruraux le rapport à la culture est inversé. Moins de barrières sociales mais une permanence plus forte et une pesanteur des distances physiques. Cet éloignement, cet enclavement. Voilà pour un premier aperçu des relations entre culture et ruralité.

Si je me penche un peu plus sur les ruralités, on a bien compris qu'elles renvoient à des singularités nouvelles. Les projets culturels de territoire dans ces espaces rencontrent des contraintes spécifiques. On a d'abord noté, et il l'a été rappelé suffisamment souvent, qu'il y a une moindre densité de professionnels dans ces espaces et territoires, et que l'articulation des politiques culturelles se fait assez fortement avec les bénévoles. Ce sont des constats qu'on a pu établir dans le Grand Est mais également d'un point de vue national.

Plus que dans l'urbain, les projets culturels dépendent des capacités et de la personnalité des porteurs de projets, qu'ils soient politiques, associatifs ou professionnels, à les défendre et les développer, et on l'a bien compris à travers les différentes tables rondes de cette après-midi, au sein et entre les différents niveaux d'action publique.

Enfin les lieux les événements culturels d'envergure plus modeste que ceux dont on a parlé sont rarement labellisés et souvent à vocation multiple. La culture dans ces lieux cohabite avec d'autres formes de vie publique, et si cela peut relever d'une convention, c'est en même temps une opportunité intéressante notamment en termes de mutualisation. Voilà pour les contraintes spécifiques.

Enfin j'aimerais aborder dans un troisième et dernier temps les incertitudes qui pèsent sur les politiques culturelles, notamment les politiques culturelles territoriales si on peut les caractériser ou les isoler. La première chose est que si la fin de la clause de compétence générale semble avoir épargné la culture – on peut continuer de penser à la place qu'elle pourrait occuper au sein des CTAP –, elle s'est néanmoins traduite pour un resserrement à

tout le moins de l'action des conseils départementaux sur leurs attributions ou compétences obligatoires, où la culture n'est présente qu'à la faveur d'une interprétation généreuse de la part des patrons départementaux quand elle l'est.

Les blocs locaux, ou le couple entre communes et intercommunalités en pleine mutation depuis plus de 15 ans, ne prennent ni forcément ni globalement le relais. La compétence intercommunale en matière culturelle reste fragmentaire même si certains territoires peuvent apparaître très moteurs. Dans ce cas, la différenciation territoriale joue à plein.

Troisième tendance qui touche les politiques culturelles territoriales, ces deux premières incertitudes pèsent assez fortement sur le rôle que vont pouvoir jouer les régions et leur capacité à porter une nouvelle territorialisation. C'est une question qui, de mon point de vue, n'est pas résolue malgré l'exposé volontaire que nous a fait ce matin la vice-présidente à la culture de la région Nouvelle-Aquitaine.

En fait, et pour finir, je dirais que sur cette question de la relation entre culture et ruralités, il y a trois dilemmes stratégiques qui s'affrontent et que les acteurs des territoires qui portent les projets culturels doivent nécessairement prendre en compte, qu'ils soient acteurs territoriaux au sens strict ou acteurs culturels au sens moins strict.

La première question est de savoir si on doit se tourner vers une action sectorisée ou transversale. Il a été rappelé assez souvent aujourd'hui que culture et ruralités se tournent plutôt vers la transversalité. En même temps, il faut faire attention à deux risques. Le premier est de passer à côté de la singularité du territoire concerné si on est trop dans la sectorialité du projet culturel ; mais à trop vouloir mixer les ambitions culturelles, le risque de leur dissolution peut apparaître et une espèce d'effet feedback ou boomerang va jouer contre les territoires porteurs.

La deuxième question que l'on peut poser comme ouverture à cette journée est celle de l'action directe ou déléguée pour les territoires. Encore une fois, deux enjeux se posent. Le premier est celui de la capacité d'intervention directe des territoires et notamment l'échelle intercommunale, plutôt que la délégation des acteurs souvent associatifs de la responsabilité opérationnelle des projets. Mais le second questionne le rôle des agences multi-niveaux. Les agences culturelles, celle dont je viens, celles que vous connaissez que sont les agences régionales. Il y a une vraie responsabilité qui pèse sur ces agences à articuler cette question autour de l'action directement portée par les collectivités, ou dans quelle mesure on met un degré de délégation.

Enfin, troisième question ou troisième dilemme stratégique, toujours sur cette question ruralités et culture, ce serait de se demander s'il doit s'agir d'une action généraliste ou d'une articulation sur des compétences clés. C'est précisément le débat dans lequel on se trouve un peu actuellement. J'ai rappelé la fin de la clause de compétence générale. On sait qu'on est aujourd'hui dans une logique de compétences partagées.

Une action généraliste, cela correspond assez bien à l'esprit de la loi NOTRe et la seconde apparaît comme le chemin que plusieurs conseils départementaux ou régionaux ont emprunté. Recentrer la politique culturelle sur les autres compétences, les politiques sociales, éducatives, et particulièrement pour les espaces ruraux, il s'agit de concentrer et de connecter les projets culturels aux logiques d'aménagement du territoire en ce qui concerne l'échelle régionale, et aux logiques de solidarité territoriale en ce qui concerne les politiques départementales. Voilà la synthèse que je vous propose. Et je vous remercie.

Stéphane COURGEON.- Merci. Il est 17 heures 28, les Rencontres se terminent. C'étaient les premières rencontres. Merci à tous les intervenants pour leur témoignage.

Fin des travaux à 17 h 30.